

**COMPTE RENDU DÉTAILLÉ DES DÉCISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'Assemblée Communale s'est réunie le 14 novembre 2019 à 17 h, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 55, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 67, 63, 64, 65, 66, 68, 69, 70, 71, 72

Étaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (jusqu'à la question n° 71 incluse), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD (à compter de la question n° 45), M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 2), M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 6 jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'à la question n° 62 incluse), M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 15), Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 71 incluse), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 52), M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 15), Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : M. Thierry MORTON

Absents : M. Emile BRIOT, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, M. Christophe LIME, Mme Rosa REBRAB, M. Ludovic FAGAUT, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Sorour BARATI-AYMONIER à M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Danielle DARD à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 44 incluse), M. Jean-Sébastien LEUBA à Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à compter de la question n° 15), M. Christophe LIME à M. Thibaut BIZE, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 63), Mme Danielle POISSENOT à Mme Béatrice FALCINELLA (à compter de la question n° 63), M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Françoise PRESSE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Abdel GHEZALI, Mme Karima ROCHDI à Mme Catherine THIEBAUT (pour la question n° 72), Mme Ilva SUGNY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 33), M. Gérard VAN HELLE à M. Rémi STHAL (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Ludovic FAGAUT à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN à M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 51 incluse), M. Michel OMOURI à M. Pascal BONNET, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

* * * * *

CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de nommer M. Thierry MORTON secrétaire de séance, et d'approuver le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2019.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

2. Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises dans le cadre des articles L 2122.22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Renégociation de contrats d'assurances pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS, le SYBERT, l'EPCC les Deux Scènes, l'ISBA et la RODIA - Autorisation de signature des marchés

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du résultat de la consultation,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les marchés susvisés avec les attributaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

FINANCES - RESSOURCES BUDGETAIRES

4. Evaluation définitive des transferts de charges - Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur les modalités et résultats définitifs des transferts de charges 2019 relatifs aux transferts des compétences :

- voirie, parcs et aires de stationnement ;
- réseaux de chaleur et de froid urbains et concessions de la distribution publique de gaz et d'électricité.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

5. Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Montants définitifs des dispositions spécifiques

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur les modalités et résultats définitifs des dispositions spécifiques :

- aux emprunts affectés,
- au dispositif de soutenabilité (avec l'engagement qu'un nouvel examen de la situation financière des communes intégrées au dispositif ait lieu courant 2021 pour celles qui en feraient la demande),

- au bonus état de chaussée.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

6. SAIEMB Logement - GBH - Fusion des organismes de logement social

A l'unanimité des suffrages exprimés (12 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le principe de la fusion, via l'apport du patrimoine de GBH par Grand Besançon Métropole à la SAIEMB Logement, afin de constituer une SEM fusionnée qui répondra aux critères de la loi ELAN ;
- d'autoriser le rachat par Adestia des parts de la SAIEMB Logement actuellement détenues par la Caisse des Dépôts et Consignations, sans modification de la répartition du capital ;
- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon au sein du conseil d'administration de SAIEMB Logement, à voter en faveur de l'entrée au capital d'Adestia lors du conseil d'administration de la SAIEMB Logement qui statuera sur ce point ;
- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon au sein du conseil d'administration de SAIEMB Logement, à voter en faveur du rachat par GBM de l'action détenue par M. BENARD lors du conseil d'administration de la SAIEMB Logement qui statuera sur ce point ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :
 - o signer le protocole au nom de la Ville de Besançon, à conclure entre GBM, la Ville de Besançon, la SAIEMB Logement, Grand Besançon Habitat, la Caisse des dépôts et consignations et Adestia,
 - o signer le pacte d'actionnaires au nom de la Ville de Besançon, relatif à la SAIEMB Logement, à conclure entre GBM, la Ville de Besançon, Adestia et la SAIEMB Logement,
- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon dans les instances de SAIEMB Logement (conseil d'administration et assemblée générale) à voter en faveur des décisions relatives au processus de fusion entre GBH et SAIEMB Logement, et à autoriser la signature du protocole de fusion et du pacte d'actionnaires par la Présidente de la SAIEMB Logement, à l'issue des instances qui statueront sur ce point ;
- d'autoriser les élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration et à l'assemblée générale de SAIEMB Logement, à voter en faveur d'une augmentation de capital par Adestia, filiale de CDC Habitat, d'un montant d'environ 6 millions d'euros ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Mmes POISSENOT, THIEBAUT, ROCHDI, MM. FOUSSERET, BODIN, SCHAUSS, CURIE (2), ALLEMANN, VAN HELLE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 12

Ne prennent pas part au vote : 10

7. Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques

A l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions), le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la prise de participation de sedia à hauteur de 20 % dans la SAS Saint-Jacques,
- d'autoriser MM. BODIN et SCHAUSS, élus représentant la Ville de Besançon au conseil d'administration de sedia, à voter en faveur des décisions prises en ce sens dans les instances de sedia.

M. BODIN, M. SCHAUSS et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 40

Contre : 0

Abstentions : 7

Ne prennent pas part au vote : 3

GARANTIE D'EMPRUNT

8. **Projet d'achat et de rénovation de locaux rue de Picardie** - Garantie de la Ville de Besançon au Secours Populaire Français - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la demande de garantie d'emprunt du Secours Populaire Français - Fédération du Doubs selon les clauses modifiées du prêt,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt, y compris la convention de garantie à intervenir avec le Secours Populaire Français - Fédération du Doubs annexée au rapport.

M. FOUSSERET, M. BODIN, et M. LEUBA, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

9. **Maison du Peuple - Projet de rénovation de bâtiment** - Garantie par la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union - Modification de la délibération du 22 juin 2017

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la demande de modification de garantie d'emprunt (allongement de 24 mois de la durée initiale du prêt),
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

10. **Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Néolia et garantis par la Ville de Besançon**

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur la réitération par la Ville de Besançon de sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous documents utiles à la mise en œuvre du réaménagement.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

RESSOURCES HUMAINES

11. Personnel Communal - Renouvellement au poste de vétérinaire au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le renouvellement du contrat de vétérinaire au sein de la Direction Citadelle, à temps complet dans les conditions énumérées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

12. Personnel Communal - Organisation du concours de Gardien-Brigadier de Police Municipale - Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention proposée qui permettra de transférer la compétence d'organisation du concours de gardien-brigadier de Police Municipale au Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

13. Actualisation de la liste des emplois permanents - Evolution du calibrage de 5 emplois - Création de 2 emplois d'adjoints administratifs suite à la réorganisation de la Direction Relation aux Usagers

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- l'évolution d'un emploi de Rédacteur (poste de Chef de secteur Accueil et Ressources) en emploi d'Attaché (poste de Chef de service Accueil - Ressources),
- l'évolution d'un emploi d'Adjoint Administratif (poste de Référent Plateforme téléphonique) en emploi de Rédacteur (poste de Chef de secteur Accueil),
- l'évolution d'un emploi d'Adjoint Administratif (poste de gestion administrative Naissances) en emploi de Rédacteur (poste de Chef de secteur Naissances - Mariages - PaCS),
- l'évolution de deux emplois d'Adjoints Administratifs (poste d'Adjoint de gestion administrative - PaCS et Décès-Cimetières) en emplois de Rédacteurs (postes de Chargés de gestion - PaCS et Rectification de l'Etat civil),
- la création de deux emplois d'Adjoints Administratifs (postes de Gestionnaires de l'Etat Civil),
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

14. Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'adjoint technique travaux et d'un emploi de soigneur animalier médiateur auprès de la Direction Citadelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur :

- la création de deux emplois permanents d'adjoints techniques destinés à pourvoir un poste d'adjoint technique en charge des travaux pour l'un des soigneurs et de soigneur-médiateur pour l'autre ;
- la modification en conséquence de la Liste des Emplois Permanents afin de tenir compte de l'évolution des besoins.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

URBANISME - GRANDS TRAVAUX

15. Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019

Le Conseil Municipal prend acte de l'analyse du bilan des résultats du PLU de la Ville de Besançon.

16. Organisme de Foncier Solidaire - Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur :
 - o l'approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public pour la création d'un Organisme de Foncier Solidaire (OFS),
 - o la désignation des représentants aux instances de l'OFS que sont l'Assemblée générale et le Conseil d'Administration,

Membres titulaires	Membres suppléants
Nicolas BODIN	Anne VIGNOT
Karima ROCHDI	Dominique SCHAUSS
Danielle DARD	Sylvie WANLIN

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport ;
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

17. Projet Urbain des Prés de Vaux - Déconstruction de l'usine de la Rhodiacéta et aménagement du cœur de Parc - Actualisation du plan de financement - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de prendre connaissance du plan de financement prévisionnel actualisé,
- de prendre connaissance des financements notifiés à ce jour (Région Bourgogne-Franche-Comté, Département du Doubs, Etat),

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter la subvention auprès de l'Union Européenne, et tout complément de financement auprès de tous partenaires potentiels, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

18. Aide à l'accession à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants - Attribution de subvention à M. MILLOT Mathieu, Mme MOUDNIB Marine et M. SECKLER Florian

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à M. MILLOT Mathieu ;
- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à Mme MOUDNIB Marine et M. SECKLER Florian ;
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document à intervenir dans le cadre de ce dispositif.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

19. Déconstruction d'un immeuble sis Rues de Picardie, de Franche-Comté et de Champagne par Grand Besançon Habitat

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur la déconstruction de cet immeuble, conformément aux dispositions de l'article L. 443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Mme ROCHDI, Mme POISSENOT, M. ALLEMANN, M. VAN HELLE et M. CURIE (2), élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 6

20. Contrat de Ville - Acquisition d'un local commercial 17 Place Cassin à Mme LEVENEUR Marie-Annie

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

21. Contrat de Ville - Acquisition de lots de garages - Copropriété Le Molière, 5 Place de l'Europe

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les acquisitions,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à ces acquisitions.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

22. Acquisition aux Consorts AYMANNIN de terrains situés Chemin d'Avanne à Velotte et Chemin de Chamuse

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette acquisition,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer tout acte nécessaire à cette acquisition.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

23. Hauts du Chazal - Cession foncière au profit du C.H.U

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver cette cession au profit du CHU,
- d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'acte à intervenir.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, M. BONTEMPS, M. DELBENDE et Mme DALPHIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 46 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 5

RAPPORTS D'ACTIVITES

24. DSP Chauffage urbain - SEVE - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de chaleur urbain en 2018 par la société SEVE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

55 - 25 novembre 2019 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 918 € à l'association Solidarité Femmes, pour les événements organisés dans le cadre de la semaine du 25 novembre 2019 « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ».

Mme FAIVRE-PETITJEAN et M. POULIN, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

RAPPORTS D'ACTIVITES

25. DSP Casino - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Casino de Besançon par la Société Touristique et Thermale de la Mouillère, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

26. DSP Réseau câblé - Numéricable - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de télévision câblé par la société NUMERICABLE dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

27. DSP Structures et projets Enfance/Jeunesse Les Francas - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 relatif à la gestion et l'organisation de structures et projets d'animation en direction de l'enfance et de la jeunesse, présenté par les Francas du Doubs dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée à cette structure.

28. DSP Crématorium - OGF - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport relatif à la gestion et l'exploitation du Crématorium de Besançon en 2018 par le groupe OGF, dans le cadre de la Délégation de Service Public confiée par la Ville de Besançon à cette société.

29. Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du présent rapport de l'année 2018 de l'Etablissement public CCAS - Centre Communal d'Action Sociale.

30. EPCC ISBA - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle « Institut Supérieur des Beaux-Arts ».

31. Régie Autonome Personnalisée LA RODIA - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de la Régie Autonome Personnalisée « la RODIA ».

32. Etablissement Public de Coopération Culturelle Les 2 Scènes - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle Les Deux Scènes.

33. Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 du Syndicat Mixte « Orchestre Victor Hugo Franche-Comté ».

34. SAIEMB Logement - Rapport annuel des administrateurs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 de la SAIEMB Logement, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

35. Aktya - Rapport annuel des administrateurs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 d'aktya l'Immobilier d'Entreprises du Grand Besançon, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

36. SEDIA - Rapport annuel des administrateurs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 de Sedia, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

37. SPL Territoire 25 - Rapport annuel des administrateurs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 de la SPL Territoire 25, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

38. SEM Micropolis - Rapport annuel des administrateurs 2018

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le rapport annuel 2018 de la SEM Micropolis, présenté par les élus représentant la Ville au conseil d'administration.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

CCAS

39. Projet d'emprunts du CCAS - Avis du Conseil Municipal

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur le projet d'emprunts du CCAS de Besançon.

M. FOUSSERET, M. CURIE (2), M. DEVESA, Mme ANDRIANTAVY (2), Mme WANLIN (2) et Mme PESEUX, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 42 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 9

RELATIONS INTERNATIONALES

40. Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 000 € au Collectif de la Fête de la Diversité représenté par la Ligue des Droits de l'Homme
- 260 € à l'association Palestine-Amitié

- 150 € à l'association CEMEA
- 200 € à l'association MRAP
- 300 € à l'association Terre des Hommes
- 200 € à l'association La Cimade
- 400 € à l'association RéCiDev pour le Collectif Festisol bisontin
- 350 € à l'association RéCiDev pour ses actions.

Mmes ZEHAF et VIGNOT, élues intéressées, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

CULTURE - TOURISME

41. Direction Citadelle - Projet Citamix

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat avec l'Université de Franche Comté,
- d'autoriser le M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention,
- d'autoriser le dépôt de demandes de soutien financier auprès des différents partenaires,
- d'approuver le règlement destiné aux participants ainsi que le règlement dédié aux partenaires qui resteront les mêmes pour les futures éditions de l'événement à l'exception des dates et horaires.

MM. FOUSSERET, SCHAUSS, POULIN, POUJET et Mmes COMTE-DELEUZE et PESEUX, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

42. Acquisition de collections pour le Musée comtois avec le soutien du FRAM 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de la DRAC Bourgogne-Franche-Comté et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du FRAM (Fonds Régional d'Acquisition des Musées), la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis, dans le cadre de l'acquisition du fonds concerné.
- d'affecter les marionnettes et accessoires faisant l'objet de l'acquisition aux collections du Musée comtois.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

43. Cession de collections du Département de la Haute-Saône (collège Gérôme de Vesoul) et affectation des biens au Muséum d'histoire naturelle

Le Conseil Municipal prend acte de la décision d'acceptation de la cession à titre gracieux des collections scientifiques et techniques issues du Collège Gérôme à Vesoul et d'affectation de ces éléments à son Muséum d'histoire naturelle.

44. Convention-cadre avec le cercle Pâris, association des mécènes et partenaires des musées du Centre de Besançon

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

45. Musées du Centre - Conventions de mécénat

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer les conventions de mécénat avec la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, F3C énergies, l'association Crédit Social des Fonctionnaires, le groupe JMJ automobiles et les Domaines Skiabiles de France,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à encaisser les financements de la Banque Populaire Bourgogne-Franche-Comté, F3C énergies, l'association Crédit Social des Fonctionnaires, le groupe JMJ automobiles et les Domaines Skiabiles de France par appel de fonds auprès de l'association cercle Pâris.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

46. Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer la subvention 2019 d'un montant de 183 000 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention de financement correspondante.

M. BONTEMPS, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

47. Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Coupole Centre d'histoire et de mémoire du Nord Pas-de-Calais

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer une subvention de fonctionnement de 5 000 € à la Coupole Centre d'histoire et de mémoire du Nord Pas de Calais,
- d'approuver la convention de partenariat et d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à la signer.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

48. Signature de la convention triennale avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aide à l'investissement et la mise en réseau des muséums d'histoire naturelle

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention triennale.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

49. Emergences - Deuxième attribution 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les subventions à ces deux projets portés respectivement par l'association TRS (The Rising Sun) et l'association Le Bastion pour un montant total de 4 500 €,
- d'autoriser les versements à ces associations culturelles,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

50. Parcours culturels - Année scolaire 2019-2020 - Contributions et subventions aux organisateurs

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de procéder à un vote séparé,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- de se prononcer favorablement sur l'attribution de 19 subventions aux partenaires pour un montant total de 118 307 € :

- 97 315 € pour le CDN, Côté Cour, MJC Palente-Orchamps, Association Eco Ferme les Flonflons, Compagnie Pagnozoo, Jeunesses Musicales de France, CAEM, FRAC, Centre Image, Association Doubs Livre Elu, Compagnie TeraLuna, Croqu'livre, Ligue de l'Enseignement, Association Plantes, Poils, Plumes,

M. DEVESA, M. VAN HELLE, Mme LEMERCIER, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

- 3 250 € pour Les Deux Scènes,

M. BONTEMPS, M. CURIE, Mme MAILLOT, M. STHAL, M. MORTON, Mme POISSENOT, M. BONNET (2), Mme WERTHE (2), M. VAN HELLE, M. BODIN, Mme ANDRIANTAVY (2), M. POULIN, M. ALLEMANN, Mme LEMERCIER et M. CHALNOT, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 18

- 3 250 € pour La Rodia,

M. VAN HELLE, M. BONTEMPS, M. CHALNOT, Mme MAILLOT, Mme POISSENOT, M. STHAL, Mme ANDRIANTAVY (2), M. CURIE, Mme PRESSE, Mme LEMERCIER, Mme WERTHE (2) et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 14

- 2 700 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté,

M. FOUSSERET, Mme DARD, M. BONTEMPS, M. MORTON, Mme MAILLOT, M. CURIE, M. POULIN, M. BONNET (2), M. LOYAT (2), M. DEVESA, M. BIZE (2), Mme ZEHAF, Mme ROCHDI et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 17

- 1 592 € pour le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon,
M. FOUSSERET et M. ALAUZET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2

- 10 200 € pour l'Université de Franche-Comté.

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

- de se prononcer favorablement sur l'attribution des subventions aux coopératives des écoles concernées, pour un montant total de 23 811 €,

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Arènes	347 €	Mme MAILLOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bourgogne	331 €	Mme POISSENOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Bregille Plateau	731 €	Mme VIGNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Brossolette	934 €	-	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Butte	748 €	M. DAHOUI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Champagne	822 €	M. DAHOUI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Chaprais	806 €	Mme ANDRIANTAVY (2)	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
Ecole élémentaire Curie	1 020 €	-	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Dürer	1 164 €	M. DAHOUI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fanart	1 077 €	Mme PRESSE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Fontaine Ecu	606 €	M. GHEZALI (2)	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
Ecole élémentaire Fourier	2 922 €	Mme ZEHAF	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Granvelle	166 €	M. SCHAUSS	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

ECOLES	Montant subvention	Elu intéressé	Vote
Ecole élémentaire Grette	166 €	M. CHALNOT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Helvétie	333 €	Mme THIEBAUT	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Henri Fertet (Velotte)	570 €	M. BONTEMPS	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Herriot	1 086 €	M. LOYAT (2)	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 49 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 2
Ecole élémentaire Ile de France	1 317 €	-	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Jean Macé	1 320 €	M. BODIN	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Jules Ferry (Rosemont)	1 165 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Montboucons	796 €	M. DELBENDE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Paul Bert	620 €	M. CURIE	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Rivotte	406 €	Mme LEMERCIER	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Saint-Claude	1 283 €	-	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole élémentaire Tristan Bernard	161 €	M. DAHOUI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole élémentaire Viotte	833 €	M. DAHOUI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Boichard	385 €	-	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 51 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0
Ecole primaire Bruyères	564 €	M. POUJET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Jean Zay	624 €	M. SCHAUSS	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole primaire Les Sapins	255 €	Mme ROCHDI	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1
Ecole Primaire Vieilles Perrières	253 €	Mme CAULET	Proposition adoptée à l'unanimité Pour : 50 - Contre : 0 - Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions aux partenaires,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

51. Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution des deux subventions suivantes :

- 5 000 € pour Domaines Skiables de France / Services Nouveaux aux Téléphériques de France (SNTF)
- 1 500 € pour le Bastion.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

COMMERCE

52. Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement d'une subvention - Versement de subventions - Signature de conventions partenariales

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser l'encaissement de la subvention de l'Etat accordée par décision ministérielle n° 19-0011 du 16 mai 2019 d'un montant de 106 312 €, soit 50 % des 212 624 € accordés, versée à la signature de la convention-cadre. Le solde de la subvention sera versé sur présentation du bilan et des justificatifs (factures) la réalisation des actions étant prévue jusqu'au 19 mai 2020 inclus, comme mentionné dans la convention-cadre (article 9) de l'opération « revitalisation et animation des commerces ».
- de reverser aux partenaires 50 % des aides de l'Etat relatives aux actions qu'ils auront mis en œuvre, soit 46 412 € répartis comme suit :
 - Grand Besançon Métropole, 9 000 €,
 - Office de Commerce et de l'Artisanat, 20 850 €
 - UCB, 11 250 €
 - CCI du Doubs, 5 312 €
- de se prononcer favorablement sur l'attribution et le versement d'une subvention de 12 000 € pour Grand Besançon Métropole, de 4 800 € pour l'Office de commerce et de l'artisanat, et 3 678 € pour la CCI du Doubs, ces subventions correspondant aux co-financements de la Ville de Besançon sur ce plan d'actions,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions partenariales et tous les actes y afférents.

M. FOUSSERET, M. CHALNOT, M. MORTON et Mme COMTE-DELEUZE, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

53. Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € pour l'association Commerce et Artisanat aux Chaprais, 4 000 € pour Facteurs de Sens, 2 500 € pour l'Association des commerçants de Cassin Parc Europe, et 3 000 € pour Bienvenue à Saint-Claude,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes y afférents.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

54. Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce - Année 2020

A la majorité des suffrages exprimés (24 contre - 27 pour), le Conseil Municipal décide de donner un avis favorable sur les dérogations au repos dominical pour les salariés du commerce pour l'année 2020.

Rapport adopté à la majorité

Pour : 27 Contre : 24 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

MISSION LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

56 - Journées bisontines de la laïcité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 500 € au Café Charlie dans le cadre des événements organisés à Besançon pour l'édition 2019 des Journées bisontines de la laïcité.

M. DEVESA, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

57 - Le Refuge - Soutien à la création d'un accueil de jour

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 1 000 € à l'association « Le Refuge » pour l'aide à l'acquisition de son nouveau local et à son projet de développement de ses activités.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

HYGIENE-SANTE

58 - Financement du poste de chargé de mission - Contrat Local de Santé - Signature des conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec l'Agence Régionale de Santé

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de signer la convention annuelle d'objectifs et de moyens permettant de cofinancer le poste de chargé de mission à hauteur de 21 833 € pour l'année 2019 ;
- de signer tous les documents permettant le versement de cette participation (bilans annuels, état d'engagements, évaluations...).

M. VAN HELLE, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

59 - Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de soutenir ces associations en attribuant une subvention de :

- 2 000 € à l'ADDSEA CSAPA SOLEA, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
- 200 € à l'AFSEP, Association française des sclérosés en plaques
- 3 000 € à AIDES Bourgogne-Franche-Comté
- 650 € à Alcool Assistance - section de Besançon
- 7000 € à l'Association Nationale de Prévention en Addictologie (ANPAA) Comité de Besançon
- 750 € à l'APEDA Bourgogne-Franche-Comté
- 800 € à Bibliothèque sonore de Besançon et du Doubs de l'Association des Donneurs de Voix
- 2 000 € à Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité (CICS)
- 500 € à DIATONIC Association des Familles d'Enfants Diabétiques de Franche Comté
- 980 € à France Rein Franche Comté
- 800 € à LYM'PACT prévention des Maladies Vectorielles à Tiques
- 800 € à l'association Les Mutilés de la Voix
- 4 000 € à la MJC Palente-Orchamps
- 800 € à Vie Libre - section de Besançon
- 1 500 € à Vivre Comme Avant - antenne de Besançon

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer un avenant à la convention-cadre liant la Ville à la MJC Palente-Orchamps pour l'octroi de la subvention correspondante.

M. VAN HELLE et Mme DARD, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49 Contre : Abstention : Ne prennent pas part au vote : 2

60 - Evaluation d'Impact en Santé dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur le quartier de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à :

- signer la « convention type de soutien à des actions identifiées n° 4102AAO011T05 réalisées par une personne publique - fonctionnement » du Conseil Régional au titre de l'EIS,
- signer tous les documents relatifs au projet de l'EIS.

Mme COMTE-DELEUZE, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : Abstention : Ne prennent pas part au vote : 1

SPORTS

61 - Subventions à des associations sportives

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments présentés ci-dessus décide :

- de procéder à un vote séparé pour l'attribution des subventions suivantes :

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- 21 500 € au titre du programme « Manifestations sportives et subventions exceptionnelles »,

M. MOUGIN, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 1

- 47 400 € au titre du programme « Animations sportives »

M. FOUSSERET, M. SCHAUSS, Mme COMTE-DELEUZE, Mme PESEUX, M. POULIN et M. POUJET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 6

- 6 000 € au titre du programme « Aide aux locaux »,

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et avenants avec le Comité Régional Handisport et les différents clubs bénéficiant d'une aide à l'emploi.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

ÉDUCATION

62 - Règlement de financement des séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s))

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'adopter le nouveau règlement d'attribution des subventions pour les séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s)) des écoles publiques du premier degré.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

67 - Subvention ADDSEA - Service prévention spécialisée 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer une convention avec l'association ADDSEA pour 2019 et d'autoriser le versement à celle-ci de la subvention de fonctionnement de 45 547 € pour l'exercice 2019.

Mme DARD, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

ÉDUCATION

63 - Projet éducatif territorial de Besançon 2019-2022

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le Projet éducatif territorial de Besançon pour la période 2019-2022 et ses annexes ;
- d'autoriser M. le Maire à signer ce projet éducatif territorial ainsi que la convention relative aux modalités de mise en œuvre des activités périscolaires, annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

64 - Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Doubs - Prestation de service « accueils de loisirs périscolaires »

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention 2019/2022 de « Prestation de Service - Accueil de Loisirs périscolaires » avec la CAF du Doubs,
- d'autoriser M. le Maire à encaisser auprès de la CAF les montants notifiés de ces prestations sur la ligne 74 - 213 - 7478 - 21100.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

65 - Education et Politique de la Ville - Cité Educative de Planoise

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'approuver le dossier de cité éducative de Planoise.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

PETITE ENFANCE

66 - Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles (scolarisation à 2 ans) - Demande de subventions par l'Association Antenne Petite Enfance

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide de se prononcer favorablement sur l'attribution d'une subvention de 17 530 € à Antenne Petite Enfance pour la mise en œuvre des ateliers de parentalité dans les écoles maternelles.

Mme ZEHAFF, élue intéressée, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

PATRIMOINE COMMUNAL - BATIMENTS

68 - Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des dernières tranches de travaux - Restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques ROUSSEAU et de la fontaine (tranches optionnelles 3 et 4) - Demandes de subventions

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement des travaux des tranches optionnelles 3 et 4 portant sur la restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques ROUSSEAU et de la fontaine,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter le classement au titre des monuments historiques des caves de l'Hôtel de Ville,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions de l'Etat (DRAC), du Département du Doubs, de la Région Bourgogne-Franche-Comté ainsi que de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement, y compris sous la forme de mécénat, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

MAITRISE DE L'ENERGIE

69 - Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre la Ville de Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés gaz et d'électricité

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le passage au prélèvement automatique avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies et de services, et pour les comptes indiqués dans le rapport,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention tripartite avec les titulaires des marchés d'électricité et de gaz et la Trésorerie du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

70 - Convention entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition Energétique pour la mise en oeuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME)

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention pour la poursuite du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) sur le territoire de la Ville de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

ENVIRONNEMENT/DEVELOPPEMENT DURABLE

71 - Convention pluriannuelle d'objectif avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le principe de signer cette convention cadre pluriannuelle d'objectif,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

72. Expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec les sociétés retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 49

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

La séance est levée à 21 h 00.

Hôtel de Ville, le **21 NOV. 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

Affiché à Besançon, le **21 NOV. 2019**

Pour le Maire,
Par délégation,
La Cheffe du Service des Assemblées Ville,



Valérie LESOUEF.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 1

Désignation d'un(e) secrétaire de séance - Approbation du Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 septembre 2019

« **M. LE MAIRE** : En démarrant ce Conseil Municipal de ce soir, je veux rendre hommage au Professeur Jean-Charles DALPHIN qui est décédé le 17 octobre dernier à l'âge de 61 ans. Le professeur DALPHIN était un grand médecin, un chef du service de pneumologie qui était pleinement investi au sein du CHU de Besançon, et unanimement apprécié de ses collègues. C'était un homme bienveillant, dévoué à ses patients, et d'une grande qualité d'écoute. Il est aussi l'époux de notre collègue Marie-Laure DALPHIN à qui je veux redire toute notre sympathie et renouveler, au nom de ce Conseil, l'ensemble de nos condoléances pour la perte de votre époux.

Nous avons aussi appris, cet après-midi, le décès de Guy MARIE qui était l'ancien Maire de Pouilley-les-Vignes, mais qui était un membre éminent de notre Conseil des sages. Il venait d'être réélu au Conseil des sages, et qui est décédé à l'âge de 68 ans.

Ainsi que le décès de Françoise LACROIX, coordinatrice du Conseil des sages de Montrapon... CCH de Montrapon, très investie sur le quartier de Montrapon, entre autres dans le domaine du soutien scolaire. Donc ces trois personnes sont des personnalités de notre Ville qui viennent de disparaître. En renouvelant encore mes condoléances à Marie-Laure, je voulais vous demander qu'on observe une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

Je vous remercie.

Nous avons donc le quorum. J'ai annoncé les pouvoirs. Je vous rappelle que les élus potentiellement concernés par les questions de conflit d'intérêts doivent se signaler lors de l'examen des rapports pour ne pas prendre part au vote. Donc nous avons le quorum.

Le secrétaire de séance sera Thierry MORTON.

Est-ce qu'il y a des remarques concernant le dernier compte rendu de ce Conseil Municipal ? Je peux donc considérer qu'il est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 2

Délégation du Conseil Municipal accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 3

Renégociation de contrats d'assurances pour la Ville de Besançon, Grand Besançon Métropole, le CCAS, le SYBERT, l'EPCC les Deux Scènes, l'ISBA et la RODIA - Autorisation de signature des marchés

« **M. LE MAIRE** : Des questions ? Des abstentions ? Une abstention. C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 4

Evaluation définitive des transferts de charges - Compétences transférées le 1er janvier 2019

« **M. LE MAIRE** : Des abstentions ? Une abstention. Sinon, pour le reste, c'est donc adopté. Nous passons donc au point 5 ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 5

Transfert de charges lié à la compétence Voirie - Montants définitifs des dispositions spécifiques

« **M. LE MAIRE** : Abstentions ? Une, toujours. C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 6

SAIEMB Logement - GBH - Fusion des organismes de logement social

« **M. LE MAIRE** : Je ne vais pas vous présenter longuement ce rapport ce soir, pour deux raisons, parce que vous savez que d'un point de vue juridique, beaucoup d'entre nous sommes conseillers intéressés, et que c'est donc très compliqué. Toutes celles et ceux qui pourraient intervenir, puisqu'ils connaissent le rapport, sont des conseillers intéressés. Donc ce rapport a été présenté dans les détails, et de manière très précise la semaine dernière lors du Conseil du Grand Besançon. Pendant cette présentation, un certain nombre de questions ont été posées, des réponses ont été apportées. Donc moi, ce que je vous propose simplement, c'est que s'il y a des explications nouvelles que vous voulez demander, vous pouvez me les poser, et j'essaierai d'y répondre sans rentrer dans le débat, puisque je ne souhaite pas rentrer dans le débat. Donc la question a été longuement évoquée. Il y avait une question concernant effectivement la présence de censeurs représentant les syndicats. J'ai pris contact avec le Président de CDC Habitat qui n'y voit pas d'inconvénient. Donc ça serait une réponse positive. Est-ce qu'il y a d'autres questions à poser par rapport à ça ?

M. Jacques GROSPERRIN : Je ne veux pas refaire le débat, mais à partir du moment où il y avait quelques élus qui n'étaient pas là, et surtout, le fait qu'il n'y ait pas de retransmission des captations vidéos au sein de la Métropole, je pense que c'est important quand même que chacun sache, chacun puisse avoir quelques informations.

Alors je l'avais dit la semaine dernière, qu'il y a eu depuis trop longtemps, vraiment trop longtemps, des problèmes de gouvernance dans la relation entre les deux structures, donc la SAIEMB et GBH, y compris dans la période récente qui a constitué et qui a organisé la fusion, avec beaucoup de difficultés véritablement dans cette fusion. Alors cela a accru la difficulté aussi de mise en œuvre de la loi Élan. Moi, je le regrette, et je pense, et j'espère que tout cela sera derrière nous. Et je tenais à saluer aujourd'hui, vraiment, le travail de sauvetage réussi de la SAIEMB, opéré par sa Présidente, ses équipes. Je pense que c'est important de le dire.

On a pris acte, ça a été évoqué la semaine dernière, sur l'impossibilité d'un accord avec le département Habitat 25. Alors on partage tous la volonté d'une politique territoriale du logement de Métropole forte et ambitieuse, vous le savez fort bien, mais attention, les enjeux sont lourds, et nous allons travailler sous le regard attentif de l'État et de sa vigilance scrupuleuse. Donc la pression, dès lors, est du côté du nouvel organisme fusionné, et il lui incombe bien sûr de réussir. Les gages de cette réussite, plus exactement sur les quartiers NPNRU, est de tenir l'ensemble des objectifs qui lui seront assignés, tant au plan financier qu'au plan opérationnel.

Donc moi, je voulais surtout attirer votre attention, comme je l'ai fait la semaine dernière, sur un point important, c'est celui des personnels. On l'a dit, les problèmes statutaires, vous nous avez rassurés la semaine dernière en nous disant, et c'était dans le cadre du rapport, qu'ils sont en partie réglés. Réglés avec la Métropole, parce qu'ils seront mis à disposition de la Métropole, on en prend acte. J'avais dit la semaine dernière qu'il y avait des problèmes humains, il y avait des inquiétudes de la part des salariés en disant que s'il y avait des doublons, ils avaient peur de l'avenir de ces doublons. Vous nous avez répondu, mais je crois que c'est important de le rappeler.

M. LE MAIRE : En fait, c'est Gabriel BAULIEU qui a répondu.

M. Jacques GROSPERRIN : Tout à fait. Donc derrière, c'est ce que je disais, c'est qu'il y a des familles, des hommes, des femmes légitimement inquiets pour leur avenir. Je crois que c'est quelque chose qui est important, et c'est surtout une question sensible. C'est la loi Élan, en tant que parlementaires, et nous tous ici, en tant qu'élus, en tout cas, municipaux ou de la Métropole, je pense qu'on est enclin à respecter la loi. Notre vote sera positif, mais je tenais simplement à apporter ces précisions pour que les uns et les autres puissent être rassurés, surtout les salariés de ces deux organismes fusionnés, puissent à un moment donné voir l'avenir, à l'approche des fêtes de Noël, dans une quiétude plus sereine.

M. Thibaut BIZE : Même si comme l'a dit Jacques GROSPERRIN, l'idée, ce n'est pas de refaire le débat, mais je pense que le dossier est quand même suffisamment important pour que chacun puisse s'exprimer sur ces positions là-dessus. Je remets quand même un petit peu cette décision qu'on doit prendre dans le contexte d'une loi, de la loi Élan, dont personne ne l'apprendra aujourd'hui, nous ne

sommes pas ici, les Communistes en tout cas, des fans de cette loi, et tant sur la philosophie de cette loi que sur sa mise en œuvre qu'on est en train de voir aujourd'hui. Et tous les jours, des actes concrets comme celui-là nous confirment que nous sommes dans une idéologie face au logement qui n'est pas nouvelle, qui est apparue il y a une dizaine d'années – face au logement public –, libérale, qui affaiblit malheureusement ce formidable outil de lutte contre la pauvreté et de lutte contre les inégalités qu'est le logement public.

Comme ça a été dit, c'est aussi dans une contrainte particulière de la loi que nous sommes en train de travailler une fusion, on va dire plus contrainte que choisie, puisqu'il me semble déjà que par le passé, la possibilité de fusion avait déjà été évoquée, non pas contrainte par la loi, mais tout simplement pour des questions de gouvernance des élus locaux. Et un certain nombre de problèmes subsistent, et tout principalement la gouvernance de cet outil.

Je pense que nous pouvons quand même... dans le peu de possibilités que nous avons, nous avons quand même pu nous orienter vers le choix de fusion de deux éléments qui nous permettaient de continuer à avoir, je le pense en tout cas aujourd'hui, même avec des inquiétudes... que les élus locaux puissent continuer à avoir un poids dans les décisions de cet outil qui est extrêmement important dans une politique de logement sur une Ville. Même si nous avons toutefois des inquiétudes sur la gouvernance de cet outil, puisque sa structure est faite avec, on va dire, une place des élus, mais aussi une place principalement d'Adestia qui nous pose des questions, tant dans le rôle qui lui est donné à travers le pacte d'actionnaires et ses capacités en quelque sorte de veto sur certaines décisions stratégiques, alors que son capital au sein de la future SEM ne le donne pas majoritaire, loin de là. Et également sur le manque de visibilité qu'on a sur la stratégie -que je ne parle pas forcément localement, mais en tout cas nationalement-, d'Adestia qui en même temps qu'elle investit massivement dans les futures SEM qui se créent suite à la loi Élan, comme nous, nous sommes en train de le faire, continuent à se désinvestir d'autres SEM sur le logement public qui, hasard ou pas, sont pour beaucoup des SEM qui ont une action majoritairement agréée et avec très peu d'activité économique non agréée, donc capables de faire des bénéfiques. Donc là, il y a une réorientation des capitaux vers des structures qui leur permettent éventuellement de dégager davantage de dividendes.

L'autre inquiétude, non des moindres, ça va être également l'avenir, ça a été évoqué, des personnels. Il y a des inquiétudes, il y a eu des réponses qui ont été apportées. Je pense qu'elles sont allées dans le bon sens, même si je ne pense pas qu'elles soient parfaites. Nous nous réjouissons de savoir l'entrée de censeurs au sein du Conseil d'administration qui représentent les salariés. Nous nous réjouissons également que les salariés puissent être autorisés à signer leur nomination de poste avant leur détachement de GBM, ce qui leur permet de pouvoir savoir où ils vont atterrir.

Donc dans ce tumulte de fusion, d'un contexte de logement d'office HLM dans des conditions de financement qui se sont dégradées, je pense qu'on a quand même réussi à préserver une part de la gouvernance de l'outil, une part de la place et du rôle des associations de locataires et des représentants des salariés. Mais toutefois, nous estimons que globalement, ce qui nous a amené... les faits successifs qui nous ont amenés à prendre cette décision sont plutôt globalement quelque chose de négatif pour le sens du logement social. Donc nous saluons les avancées qui ont été faites dans le sens du personnel, et c'est pour ça que nous ne voterons pas contre. Par contre, nous ne voulons pas que ce soit en cohérence avec notre critique de la loi Élan, comme en cohérence avec les critiques que nous avons émises depuis le début de la gestion du dossier. Nous ne pourrions pas voter en faveur de cette fusion, et donc nous nous abstiendrons.

M. LE MAIRE : Je rappelle simplement que concernant la gouvernance et les capitaux, Gabriel BAULIEU a répondu la dernière fois. Concernant le personnel aussi, je vous ai apporté une réponse, donc j'enregistre votre abstention, mais je ne ferai pas d'autres commentaires.

Au passage, je redis quand même que ces nouvelles dispositions, pas de la loi Élan, mais disons globalement pour la conduite des opérations dans les Conseils Municipaux, on ne peut pas répondre. C'est très dur d'entendre un certain nombre de choses. Je viens d'entendre un certain nombre de choses qui ne sont pas justes, mais je ne peux pas répondre.

M. Michel LOYAT : Oui, il est important d'avoir un organisme de logement social puissant, un organisme rattaché à la collectivité territoriale. Important d'avoir un organisme pour porter la politique ambitieuse de logement social qui est la nôtre. Il y a d'ailleurs un rapport concernant le plan local d'urbanisme à ce Conseil, et notamment, il y a des mesures qui ont été prises pour développer le logement social sur la Commune de Besançon. Et il était nécessaire d'apporter les garanties au personnel de GBH, et on comprend tout à fait les inquiétudes qui ont pu être exprimées à plusieurs reprises, mais il y a eu aussi les garanties qui ont été apportées.

La venue de CDC Habitat, c'est à la fois un atout financier qui sera utile pour mener la politique du logement, c'est aussi, et ça, c'est moins positif, c'est un peu la contrepartie, c'est aussi sur les choix stratégiques en tout cas une limitation du pouvoir de la collectivité de Grand Besançon Métropole. Donc là, nous serons vigilants à ce que l'intervention de CDC Habitat n'aille pas à l'encontre de la politique qui est portée et qui doit être portée par la collectivité.

Alors je ne veux pas être long, on s'est déjà exprimé en Communauté d'Agglo, j'ai déjà exprimé ici même au Conseil Municipal, les critiques très fortes à l'égard de la politique gouvernementale dans le domaine du logement, d'ailleurs, politique qui est assez largement dénoncée. La ponction qui est faite avec la baisse des APL, la ponction donc sur les organismes de logements sociaux, je l'ai déjà dit, c'est finalement une philosophie assez voisine de celle qui a été à l'œuvre sous le quinquennat de M. SARKOZY, où il y avait également une ponction. Les modalités sont différentes, les conséquences sont assez similaires sur les capacités financières des organismes sociaux. Donc là, il ne s'agit pas d'un satisfecit en quelque sorte à la politique gouvernementale, ce n'est pas ce qui est demandé. Donc là, c'est par rapport à un projet précis. On considère que l'intégration à la fois de la SAIEMB et de GBH dans le même organisme, c'est le meilleur choix, et ça a été exprimé par rapport à d'autres choix possibles, notamment avec Néolia, donc ce n'était pas du tout le choix que nous souhaitions.

Donc nous apporterons, les Socialistes... Nicolas BODIN ne pouvant pas s'exprimer à ce Conseil, nous voterons favorablement pour ce rapport, et j'ai rappelé néanmoins la position que nous avons, et par rapport à la loi Élan, par rapport aux dispositifs gouvernementaux qui sont néfastes sur la politique du logement social.

M. LE MAIRE : On vote. Quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Les abstentions ? Je vais compter. 12 abstentions. Les autres sont favorables. Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 7

Sedia - Création d'une filiale commerciale dédiée au projet Saint-Jacques

« **M. Pascal BONNET** : Oui, M. le Maire, pour intervenir rapidement sur la question du projet Saint-Jacques, je pense qu'il serait intéressant, avant la fin du mandat, qu'on nous présente l'état du projet qui sera là pour les personnes qui seront amenées à gérer cette Ville à partir du mois de mars pour qu'on ait une idée de l'état des lieux, en particulier ce qui, sur le plan contractuel, engagera la Ville, et ce qui sera en mesure de rester comme marge de manœuvre pour l'équipe à venir. Et en particulier, je crois qu'il y a l'enjeu d'une salle de musique.

M. LE MAIRE : Une salle de concert.

M. Pascal BONNET : Une salle de concert, pardon, qui est largement attendue depuis longtemps. Moi, j'ai plaidé de longue date pour qu'elle soit envisagée. J'ai constaté qu'au sein de votre Majorité, les avis étaient partagés, par ce que j'ai pu lire dans la presse ou entendre de certains d'entre vous. Il y a eu une évolution de la part de vous-même, Monsieur le Maire, et d'autres de vos proches qui semblaient être favorables, alors qu'avant, la réponse était négative. Et par contre, il y a sans doute hostilité de la part d'autres membres de votre Majorité actuelle, pour des raisons de choix politiques ou budgétaires. Donc l'élection qui viendra choisira une équipe qui aura sa politique et son projet en la matière, mais il serait intéressant qu'à la fin de ce mandat, on sache ce qui sera possible, et ce qui est d'emblée écrit dans le marbre quant à ce projet.

M. LE MAIRE : Alors, il n'y a rien de gravé dans le marbre, parce que pour l'instant, vous savez que ça n'a pas été attribué d'une façon définitive. La signature de la promesse d'achat devrait se faire prochainement, d'ici la fin de l'année.

Ensuite, il est bien entendu qu'il faudra que nous fassions -ça a déjà été fait il y a un an, un an et demi- mais représenter effectivement le projet ici, c'est tout à fait normal, et nous le ferons, mais pour l'instant, c'est difficile, parce que c'est encore en cours de négociation.

Quant à la salle de concert, moi, je n'ai jamais été opposé, je dis simplement qu'il faut qu'on regarde la faisabilité technique. Il apparaît effectivement que de plus en plus, c'est une salle qui ne serait pas uniquement une salle de concert, ça serait plutôt une salle... Un palais des congrès de centre-ville, puisque notre Ville est une ville de congrès, pour un certain nombre de congrès de taille, je dirais moyenne, aux alentours de 400, 500, 600 participants. Il y a un intérêt, une grande appétence de la part des organisateurs de congrès pour que ça se passe dans les centres-villes, puisque les accompagnateurs peuvent ensuite irriguer la Ville, et d'ailleurs, c'est très bon pour l'activité commerciale.

Donc ça, c'est un sujet qui est à l'étude, et c'est effectivement les prochaines équipes qui devront décider si effectivement elles investissent ou pas de l'argent dans ce projet.

Je pense qu'avec le festival que nous avons ici à Besançon, une salle qui ne serait pas une salle dédiée, qui servirait... C'est ça que je disais auparavant. Ce n'est qu'une salle, un auditorium qui servirait une dizaine ou une quinzaine de fois par an, c'était très accessible en termes de coût pour la Ville, par contre, une salle de congrès avec une acoustique de qualité, parce que ce qui compte surtout, Pascal, vous en êtes d'accord, c'est la qualité de l'acoustique, donc avec une salle de concert, de congrès-concert avec une acoustique de qualité, c'est certainement quelque chose qui serait intéressant sur la Cité de l'Innovation, donc du Savoir et de l'Innovation qui aura lieu en centre-ville.

Voilà ce que je peux dire par rapport à ça, à cet instant, mais nous représenterons le dossier d'ici la fin de ce mandat, lorsque nous aurons un peu plus avancé.

M. Jacques GROSERRIN : Je crois que vous avez en partie répondu à mes questions, parce que c'est vrai que ce n'est pas l'heure du bilan, mais c'est vrai que M. SCHAUSS, depuis six ans, a pris le dossier en main, sous votre responsabilité, et qu'il y a eu un ensemble de retards, avec des délais qui s'allongeaient, des difficultés de mise en œuvre. On a bien compris.

M. LE MAIRE : Ça reste une opération compliquée.

M. Jacques GROSERRIN : Non, mais on a bien compris. Puis que le temps urbanistique n'est pas égal ou n'est pas semblable au temps politique. Il faut du temps, mais c'est vrai qu'à vous entendre, je sens que c'est compliqué, que le travail... qu'il y a beaucoup de travail par rapport à ça.

Alors ça serait trop incisif de vous dire que nous avons fait, en 2014, mais vous savez des fois, en politique, on dit souvent qu'on remplace un incompetent, et on est remplacé par des incapables. Moi, je crois qu'on n'en est pas là, et on a essayé de travailler avec vous...

M. LE MAIRE : Merci.

M. Jacques GROSERRIN : On a essayé de travailler avec vous, Monsieur le Maire. Bon, vous avez un petit peu fermé la porte à ce moment-là, c'était dommage, parce qu'on avait des idées à mon avis qui pouvaient être intéressantes, parce que d'ailleurs, la salle de concert, si vous vous en rappelez, je crois que c'était un de nos projets, mais on est ravi que vous l'adoubiez en quelque sorte. Je pense que ce n'est pas dans ce cas-là, mais c'est important de le faire.

Moi, je voudrais proposer aux candidats, aux futurs candidats qui sont ici de faire peut-être... on ne s'en offusquerait pas à ce qu'il y ait un copier-coller de ce qu'on proposait, parce que ça peut être intéressant. On allait même beaucoup plus loin vis-à-vis de certaines choses, avec des salles de coworking, avec une intelligence numérique, parce que je pense que c'est un dossier qui est fondamental. Parce que vous, qui êtes très engagé sur les actions cœur de Ville et la réhabilitation du commerce, parce que c'est important, Saint-Jacques, ce n'est pas simplement un poumon, mais c'est le cœur de la ville. Et si le cœur de la ville bat, je crois que c'est toute la Ville et la Métropole qui batront. Donc à mon avis, il y a quelque chose d'intéressant.

On voulait créer différents types d'espaces numériques, on voulait créer une intelligence, faire revenir pourquoi pas l'université, rappelez-vous. Je ne sais pas si vous avez lu notre programme, mais on voulait faire revenir une partie de l'université. Il y a quelques années, j'étais pour qu'il y ait un campus universitaire qui aille à la Bouloie. Je pense que c'est important de le garder en Ville, et il y a des locaux rue Mégevand parfois qui sont compliqués à utiliser, et le fait qu'il y ait justement cette Bibliothèque Universitaire qui soit juste en face, c'est un bon exemple, et un bon moyen de relations et de travail en commun.

Donc voilà, mais j'ai bien compris que c'était... Alors vous savez Althusser disait : « L'idéologie, c'est quand la réponse arrive avant la question ». Mais là, vous n'étiez pas dans ce cas-là, parce que vous n'aviez pas vu que je demandais la parole. Mais ma question, j'ai bien compris que vous alliez y répondre dans quelque temps, vous allez faire un bilan de Saint-Jacques dans les semaines, voire les mois qui vont venir.

M. LE MAIRE : Oui, j'entends bien que ce qui est bien, c'est vous qui avez tracé la piste, mais bon, c'est de bonne guerre, je dirais. C'est de bonne guerre.

Non, je crois qu'il y a un gros travail qui a été fait ici avec nos équipes. Dominique SCHAUSS effectivement a pris ce dossier en main il y a déjà quelque temps. Il avance. C'est compliqué, et c'est pour ça qu'on a mis peut-être du temps, mais je crois que cette Cité des Savoirs et de l'Innovation, on l'a construit pour des siècles. C'est donc effectivement pas facile d'aller trop vite. Il ne faut pas se tromper.

Il y a eu aussi un gros travail de fait avec l'université, pour la Bibliothèque Universitaire, parce que chacun ici est conscient qu'il est important de donner à notre université les moyens de se développer et d'être reconnue.

Puis nous sommes tous d'accord là-dessus, c'est aussi qu'il est important pour l'attractivité du centre-ville, pour le dynamisme du centre-ville, il est absolument important, il est voire même capital qu'effectivement, il revienne du monde, de la vie, de l'activité, de la culture, des sports, du loisir, du logement, de l'innovation, tout ce qui est compris dans le programme Saint-Jacques, qui est un élément fort, essentiel effectivement du programme « Action Cœur de Ville ».

Tout ça, bon, effectivement, on aura l'occasion de le repréciser, je pense, d'ici un mois, un mois et demi lors d'un Conseil, juste avant la fin de ce mandat.

M. Dominique SCHAUSS : Je voulais remercier M. GROSERRIN de rappeler que j'avais porté ce mandat... ce projet durant tout le mandat. Merci.

M. LE MAIRE : Je crois que je viens de le faire aussi.

Pascal BONNET.

M. Pascal BONNET : Je vais remercier aussi M. SCHAUSS, comme ça... Je voulais dire aussi notre satisfaction de voir en effet le projet de Grande Bibliothèque se préciser.

J'ai lu que certains élus, dans les communes de l'Agglomération, s'inquiétaient que l'Agglomération mette à Besançon un équipement d'envergure qui pourrait être au détriment des Communes. Moi, je plaide plutôt pour cet équipement, et j'explique à quel point les Communes et leurs habitants pourront largement en profiter, parce que c'est un équipement qui dépasse largement la Ville avec en plus l'université. Donc on n'est pas à l'Agglomération, mais je pense qu'il y aura une réflexion à mener si elle n'est pas déjà en cours, sur l'articulation entre notre Grande Bibliothèque et la lecture dans les communes de l'Agglomération.

D'autre part, je vous remercie de votre réponse. Bien entendu, comme l'a dit Jacques GROSPERRIN, quand on fait des propositions intéressantes, on est heureux que vous les repreniez, même si vous avez aussi vos idées. Vous avez passé quasiment tout le mandat à dire qu'on ne proposait rien. En fin de mandat, on a plaisir à voir que certaines de nos propositions n'étaient pas si mauvaises. On va finir le mandat en étant d'accord...

M. LE MAIRE : Ah ça, c'est autre chose.

M. Pascal BONNET : ... sur certains points.

M. LE MAIRE : C'est autre chose.

M. Pascal BONNET : Vous serez peut-être plus d'accord avec nous qu'avec certains de vos adjoints, mais je ne vais pas rentrer dans des débats politiques.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas vraiment le lieu ce soir de discuter de ça.

M. Pascal BONNET : Ce n'est pas mon genre en plus. Ça n'est pas du tout mon genre de faire de la politique politicienne. C'est bien connu.

Mais voilà, donc je vous remercie de votre réponse, et je pense que vous serez peut-être en mesure, en janvier, de nous présenter le projet tel qu'il sera. Donc pour l'instant, on va s'abstenir dans l'attente des précisions.

M. LE MAIRE : Faites un effort, votez pour.

M. Pascal BONNET : On fait un effort, on s'abstient.

M. Jacques GROSPERRIN : J'ai remercié Dominique SCHAUSS, il l'a remarqué, mais je veux aussi remercier l'Adjoint à l'urbanisme, parce que je pense que l'Adjoint à l'urbanisme a été un élément essentiel. Pardon ? Un élément essentiel effectivement dans la mise en place de ce programme. Vous savez, j'ai envie de dire, j'ai envie de remercier l'ensemble des services de la Mairie, l'ensemble des équipes. Quand on se lance dans une opération comme celle-ci, un projet qui va tourner aux alentours de plusieurs centaines de millions d'euros, je crois que c'est aussi l'ensemble de l'équipe, chacun dans le cadre de ses responsabilités, qui doit effectivement être remercié, ce que je fais donc volontiers.

M. LE MAIRE : Laurent CROIZIER, vous avez eu des idées aussi vous là-dessus, je pense, non ?

M. Laurent CROIZIER : Aller un petit peu dans le même sens que vous, et Monsieur GROSPERRIN évidemment. Le Pôle Saint-Jacques est un projet extrêmement important pour le centre-ville, c'est le futur poumon de la Boucle. C'est peut-être aussi l'opportunité d'identifier l'entrée de cette Boucle, puisqu'aujourd'hui, finalement, la Boucle, elle n'a pas d'entrée véritablement identifiée. On peut rentrer par le pont de la République, par le côté Chamars. Là, ça permettrait d'identifier clairement une entrée de la Boucle, ça me paraît extrêmement important.

Et puis, extrêmement important aussi de mixer à l'intérieur de ce projet, effectivement, vous l'avez dit, du culturel, de l'économique, de l'environnemental. Enfin je crois qu'il y a beaucoup de potentiel sur ce projet.

Je voulais juste saluer le travail de réflexion sur la Grande Bibliothèque qui se fait dans la Commission à l'Agglomération, et le souci de tenir à la fois les délais, et à la fois le budget.

M. LE MAIRE : Les deux, oui.

M. Laurent CROIZIER : Et ça, ça me paraît extrêmement important, et il y a un vrai souci de ce point de vue-là, en tout cas des services qui travaillent sur le dossier, et je tenais à le souligner.

M. LE MAIRE : Alors, concernant l'articulation avec les bibliothèques de la périphérie, c'est un travail qui est... je le redis, qui est en cours, puisque c'est un travail qui est essentiel, et qui va se mettre en place. Il y a des groupes de travail avec les équipes de l'Agglomération, et puis les équipes de la Ville, pour que tout ça, ça devienne une réalité.

Bien, alors donc on était au point 7. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Des oppositions ? Alors les abstentions, combien ? 7. C'est donc adopté.

Je ne comprends pas bien, parce que vous dites que c'est une de vos idées, et puis qu'à partir de là, vous votez... vous vous abstenez, j'avoue que je n'ai pas... Ah oui, oui, bon, d'accord. Bien, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 8

Projet d'achat et de rénovation de locaux rue de Picardie - Garantie de la Ville de Besançon au Secours Populaire Français - Modification de la délibération du Conseil Municipal du 16 mai 2019

« **M. LE MAIRE** : Il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 9

Maison du Peuple - Projet de rénovation de bâtiment - Garantie par la Ville de Besançon à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 270 000 € auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union - Modification de la délibération du 22 juin 2017

« **M. LE MAIRE** : Abstentions ? Oppositions ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 10

Réaménagement de prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par Néolia et garantis par la Ville de Besançon

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 11

Personnel Communal - Renouvellement au poste de vétérinaire au sein de la Direction Citadelle - Patrimoine mondial

« **M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? En tout cas, je n'en vois pas, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 12

Personnel Communal - Organisation du concours de Gardien-Brigadier de Police Municipale - Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin

« **M. LE MAIRE** : Opposition ? Abstention ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 13 Actualisation de la liste des emplois permanents - Evolution du calibrage de 5 emplois - Création de 2 emplois d'adjoints administratifs suite à la réorganisation de la Direction Relation aux Usagers

« **M. Philippe MOUGIN** : Alors, je m'abstiendrai sur ce rapport. Comme je l'ai déjà dit à de multiples reprises, les réformes de l'État sont à la charge des Communes. Alors on l'a vu encore pour les passeports, etc. Donc comme d'habitude, que ça soit la loi Élan -dont M. BIZE parlait tout à l'heure-, celle-ci, écoutez, c'est toujours les Communes qui trinquent, donc je m'abstiendrai sur ce sujet.

M. LE MAIRE : OK. Abstention ? Une. Opposition ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 14

Actualisation de la liste des emplois permanents - Création d'un emploi d'adjoint technique travaux et d'un emploi de soigneur animalier médiateur auprès de la Direction Citadelle

« **M. LE MAIRE** : Opposition ? Abstention ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 15

Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Analyse des résultats de l'application sur la période 2007-2019

«**M. LE MAIRE** : C'est un sujet très, très important que nous allons évoquer maintenant, un sujet sur lequel nous travaillons tous depuis très longtemps. Et je salue d'ailleurs le travail des services et les différents adjoints qui ont travaillé sur ce dossier, en l'occurrence sous la mandature de Michel LOYAT, et puis donc Nicolas BODIN.

Je resterai sur du général, et ensuite, Nicolas, lui, rentrera effectivement dans les détails.

Ce soir, nous allons donc tirer le bilan du PLU au Conseil Municipal. Ce PLU, vous le savez, a été approuvé le 5 juillet 2007, il y a donc 12 ans. Les objectifs, c'était de produire un projet urbain qui soit vertueux en matière de consommation d'espaces, et qu'il intègre une meilleure prise en compte des risques et de l'environnement, déjà.

En 2007 et en 2011, dates de sa première révision, nous avons donc en tête ces objectifs qui sont encore aujourd'hui présents, et même encore plus présents que par le passé, mais nous l'avons déjà dit en 2007 et en 2011.

Alors la question, c'est pourquoi tirer ensemble ce soir une analyse des effets du PLU ? Tout d'abord, parce que c'est le Code de l'urbanisme qui nous l'impose. Neuf ans ou plus après la délibération portant approbation du Plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce Plan, le Conseil Municipal procède à une analyse des résultats de l'application du Plan au regard des objectifs visés. Ça, c'est ce que disent les textes.

L'obligation de procéder à l'analyse des résultats de l'application du PLU est donc basée sur la date à la dernière révision, soit 2011 pour Besançon.

Toutefois, vous me direz 2011 plus 9, ça fait 2020, ça ne fait pas 2019. Toutefois, j'ai souhaité que ce bilan soit présenté non pas l'année prochaine, en 2020, mais cette année en 2019, car il y avait plus de sens à le présenter, ces effets du PLU, à une équipe qui en était à l'origine.

Je vous propose donc de vous présenter les résultats de l'application du PLU en quatre grands chapitres : l'environnement paysager patrimoine, l'habitat le logement, l'économie attractivité et rayonnement, et la mobilité.

Ces quatre thèmes, vous les connaissez parfaitement, l'évaluation et la présentation ont été réalisées par rapport aux quatre mêmes thèmes que nous avons retenus dans le PADD.

Je vais vous faire rapidement une présentation sommaire de ça, et ensuite, donc je le dis, c'est Nicolas qui rentrera dans le détail.

Alors tout d'abord, peut-être rétablir un certain nombre de choses par rapport à ce que l'on peut entendre. En matière de consommation foncière, la conservation du patrimoine naturel de Besançon fait partie des objectifs du PLU que nous avons adopté, donc, je le rappelle, en 2007. La richesse des paysages de la Ville offre une richesse faunistique et floristique rare dans une Agglomération urbaine.

Un mot pour dire que dans ce bilan, nous pouvons dire que la consommation spatiale a été parfaitement maîtrisée. Ce que nous avons pris la plupart du temps concerne de la zone U, par exemple, les Hauts du Chazal. Il n'y a pas de secteur qui était naturel ou agricole qui ont été déclassés. Non, il n'y en a pas. C'est même le contraire, puisqu'on a fermé plusieurs zones U et AU au profit des zones naturelles. Un exemple par exemple, la zone des Torcols.

En 2007... entre 2007 et 2019, les zones N, à savoir donc naturelles, ont été pérennisées dans le PLU. Elles ont même, j'insiste là-dessus, elles ont même augmenté entre 2007 et 2019, augmenté de 70 hectares. Donc on n'a pas supprimé des zones naturelles, on les a augmentées à hauteur de 70 hectares.

Entre 2007 et 2016, nous avons consommé 87 hectares d'espaces de la tache urbaine. Par ailleurs, le total des zones U a même diminué de 11 hectares.

Deuxième point, en matière de logement et d'habitat, là aussi, je vais redire un certain nombre de choses pour que ça soit bien clair. Pour faire face à l'étalement urbain, et répondre aux attentes de la population par une offre diversifiée, une offre de qualité de logement, voilà les objectifs du PLU de 2007. Ces objectifs constituent un véritable défi que la Ville de Besançon relève, avec le souci de la qualité urbaine, de mixité sociale, et d'économie d'espaces. Souvenez-vous, le SCOT et le PLH fixaient une production de logements à 730 logements par an. Nous avons donc reconsidéré ce chiffre avec des études qui ont été menées par le cabinet Taieb Consultant, notamment au vu des populations d'évolution de la population de l'INSEE. Si on veut simplement maintenir notre population, on sait que le point mort, le point central, est de produire au moins 500 logements par an. Aujourd'hui, notre production moyenne est de 580 par an, donc nous sommes donc un peu au-dessus du point mort.

Vous savez aussi qu'il faut construire, parce que construire moins serait condamner inéluctablement notre Ville à la décroissance. Ce n'est pas mon objectif. Ce n'était pas notre objectif de conduire la Ville à la décroissance, mais la conduire à une croissance maîtrisée pour faire en sorte qu'effectivement, cette Ville continue à se développer.

Je remarque d'ailleurs que ces résultats ont été mis en valeur par nos équipes de façon remarquable, vous l'avez vu dans le dernier classement où Besançon apparaît comme étant la Ville où il fait bon s'installer, et la ville la plus attractive de France, ce qui, j'en suis sûr, va réjouir toutes celles et ceux qui sont ici, et qui croient à cette Ville.

Ces besoins en logements doivent et ont pour objectif de répondre aux besoins des ménages et de leur mode de vie sans cesse en évolution. Aujourd'hui même, on ne vit plus en 2019 comme on vivait en 2000 ici à Besançon. Les choses ont changé, et je crois que c'est bien ainsi.

Il faut donc permettre à notre territoire d'être et de rester un territoire attractif. L'offre de logements est une condition *sine qua non* quant à l'implantation des nouveaux arrivants, mais aussi d'activités économiques. Lorsque des chefs d'entreprise viennent nous rencontrer, viennent nous voir, ils disent : « *C'est quoi effectivement l'offre de logements sur Besançon, c'est quoi les prix, c'est quoi les tarifs, quelle est l'offre de logements de qualité ?* » Ce qui ne veut pas dire qu'on ne doit pas, comme nous allons le faire par exemple en cœur de Ville, réhabiliter du logement donc ancien.

Le potentiel de logements d'ici 2030, comment va-t-on trouver ces espaces dans le PLU, puisqu'il faut trouver un certain nombre de logements dans le PLU ?

Tout d'abord, dans les secteurs aménagés pour l'essentiel, qui sont des secteurs en renouvellement urbain, comme Viotte, où on a reconstruit la Ville sur la Ville en détruisant, reconvertissant donc les hangars de la Sernam en reconvulsion urbaine comme les Vaîtes. Les opérations d'aménagement portées par la Ville permettront l'organisation et la production d'une offre de logements évaluée à 3 550 d'ici 2030. 3 550 divisés par 10 ans, ça fait donc 355 logements par an. Dans la zone U qui est une zone diffus, parallèlement, une offre de renouvellement urbain existe, portée par des opérateurs privés. C'est de l'ordre à peu près de 160 logements par an à Besançon. C'est des opérations qui sont faites de façon individuelle dans les quartiers.

Dans des opérations privées, nos zones AU ont démarré.

Dans nos réserves foncières, le territoire... vous avez la carte qui s'affiche, le territoire bénéficie, à partir d'une politique foncière menée de longue date, d'un potentiel de développement de l'offre à travers ces réserves, et qui, si elles étaient mobilisées pourraient produire 2 750 logements en 10 ans pour répondre à la diversité des besoins. On peut citer la Grette, les 408, Brulard, Polygone, Hauts du Chazal par exemple, mais il y en a d'autres.

D'ailleurs, pour répondre en quantité et en diversité aux besoins de logements, il sera nécessaire de mobiliser rapidement des réserves foncières qui nous apparaîtront comme étant les plus appropriées. Au total, on a un stock, une possibilité de 8 250 logements. Voilà les chiffres que nous avons donc communiqués, que les services nous ont communiqués.

Notre PLU est bien fait, est là pour répondre aux logements en prévision afin d'assurer la diversité des ménages, notamment avec cette priorité qui est essentielle pour nous, je le répète, réaliser du logement abordable, entre autres pour les familles modestes.

S'agissant du logement social, souvenez-vous aussi que la notion de rééquilibrage était déjà annoncée dans le PADD, et quand on regarde la carte de Besançon de manière générale, il y a un gain. Les obligations en matière de logement social sont appliquées depuis 2007, et maintenues jusqu'à aujourd'hui, ce qui a contribué au processus de rééquilibrage de l'offre d'habitat social attendue. On recense 3 330 logements sociaux supplémentaires - depuis 2007. Regardez-les plus, il y en a dans tous

les quartiers de la Ville, et contrairement à ce que j'ai pu entendre dire, en 2017, la part de logement social est de 28 % contre 23 % en 2007.

En matière d'économie et d'attractivité, l'impact du PLU dans le domaine de l'économie et de l'attractivité est toujours difficile à évaluer. Il est en effet difficile de dissocier les effets directement imputables aux documents d'urbanisme des éléments de contexte plus global qui touchent le territoire depuis 2007. Les indicateurs aussi sur cette période sont aujourd'hui peu disponibles, limitant ainsi un travail d'analyse qui serait pourtant nécessaire.

Toutefois, à travers son PADD, on sait que la Ville a pour objectif d'appuyer son dynamisme sur l'organisation des activités économiques en suivant donc un développement cohérent et équilibré à l'échelle de l'Agglomération. Car oui, je le répète et je l'affirme, un des objectifs du PLU, c'est bien un PLU métropolitain, c'est-à-dire tout ce qui a des fonctions supra territoriales. C'est ce que nous avons fait, nous avons développé avec réussite les deux Temis, Viotte, Pasteur, bientôt Saint-Jacques, les Prés-de-Vaux et les trois Facs campus, et enfin, les constructions métropolitaines, la Rodia, la Cité des Arts, le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, et aussi, pareillement, la salle d'escalade située avenue Léo Lagrange que nous inaugurerons dans quelques semaines, dans quelques jours. Et nous poursuivrons aussi le développement de ces Pôles d'excellence, et continuerons à soutenir l'Enseignement supérieur.

En matière de mobilité, qui est un sujet très important, je dirais même capital, il faut anticiper le développement des déplacements, améliorer le maillage d'infrastructures, et assurer la cohérence entre l'habitat et les activités, développer les transports en commun, et proposer des alternatives à la voiture, et mettre en place une politique de stationnement cohérent. Tout cela constitue les grands axes du document d'urbanisme pour contribuer à l'affirmation de l'armature urbaine, et améliorer les conditions d'accessibilité en Ville. C'est ce que nous avons fait à la mise en place du réseau de TCSP. La mise en service en août 2014 du tramway, qui est une véritable couture entre la Ville et l'Agglo, le dispositif fondamental de structuration de l'armature urbaine reliant l'ouest de l'Agglomération avec notamment le CHU, Planoise, les Hauts-du-Chazal à l'est, avec le quartier des Vaïtes, Palente-Orchamps et la zone des Marnières, en passant par le centre-ville avec une desserte de la gare Viotte. Vous pouvez le remarquer, que toutes nos zones de développement, on les retrouve tout le long du parcours du tram et de notre réseau de bus. Il ne faut pas faire comme nous le faisons par le passé, c'est-à-dire construire et amener les transports en commun, il faut au contraire, maintenant, construire là où il y a un réseau de transports en commun performant et attractif.

La mise en service en septembre 2017 de la nouvelle ligne de bus 3+ a permis quant à elle de relier le Pôle universitaire de la Bouloie et de Temis, à la gare et au centre-ville, sur un tracé de 4 kilomètres, dont deux en site propre. Et là, pour ceux qui se rappellent, c'était une promesse que nous avons faite effectivement de faire en sorte que les trois sites universitaires soient reliés par un transport en commun en site propre, ce qui est aujourd'hui le cas. Quand on sait que la voiture est une des raisons majeures de l'impact sur le climat, personne ne me démentira ici, sans parler des problèmes budgétaires, il vaut donc mieux inciter, et j'insiste là-dessus, inciter les familles à habiter les quartiers proches du centre-ville, bien desservis par les transports en commun. Tout cela s'est engagé depuis 2007, et ce n'est pas la réponse à une situation conjoncturelle en 2019, mais une volonté politique affirmée depuis déjà quelques années.

En conclusion, si on superpose toutes ces thématiques, les cartes, les diapos vous ont montré cette superposition. Ces objectifs, les projets majeurs, les opérations engagées, les Vaïtes, Viotte, Saint-Jacques, les Planches Relançons, les trois campus, tout ça sont des facteurs de rayonnement, et tout cela est cohérent avec le tramway et le réseau des TCSP.

Voilà, j'ai envie de dire, pour terminer, que gouverner, c'est prévoir, et que c'était prévu. Et nous devons... vous devrez donc continuer à préparer l'avenir.

J'ai été peut-être un petit peu long, me direz-vous, mais je crois que c'est important de tirer les résultats, l'analyse d'une opération qui a démarré en 2007, et qui est capitale pour le développement, l'intérêt et donc l'avenir de notre Ville.

Je passe maintenant la parole à Nicolas BODIN.

M. Nicolas BODIN : Oui, merci.

Pour ma part, je vais rentrer dans un certain nombre de points de manière un peu plus précise, notamment sur la prise en compte de l'environnement et de l'aménagement, et puis sur l'adéquation entre les besoins de territoires et les moyens du projet urbain.

Le premier objectif, donc c'était de contenir l'extension et d'opérer un renouvellement urbain. Donc différentes opérations ont été menées, donc des opérations de renouvellement urbain comme les opérations Pasteur ou Vauban, qui permettent de recomposer la Ville sur la Ville. Des opérations dans les quartiers politiques de la Ville, je pense à Planoise, aux Clairs-Soleils, aux 408, donc qui opèrent un réaménagement des espaces publics, une intervention ciblée sur le bâti. Des opérations de reconversion urbaine, c'est-à-dire un réaménagement et un changement d'usage sur des espaces déjà anthropisés et construits qui composent avec l'existant. Donc je pense à l'écoquartier des Vaïtes. La résorption de friche, avec l'aménagement métropolitain de Viotte, et le parc postindustriel de la Rhodiacéta. Puis le développement maîtrisé avec des grandes opérations d'aménagement en extension urbaine comme les Hauts-du-Chazal, qui est une décision finalement assez ancienne, puisqu'elle a été prise à l'époque par Robert SCHWINT en 1998. Donc le pari est que ces zones soient complémentaires entre elles, et non concurrentes.

Au final donc, nous avons contenu l'évolution urbaine dans son enveloppe, car plusieurs dents creuses ont été comblées. Je rappelle que les zones naturelles constituent 47 % du territoire en 2019. Il n'y a eu aucune ouverture de zones naturelles au profit de zones constructibles depuis 2017. Non, il n'y a pas eu d'ouverture de zones naturelles au profit de zones constructibles depuis 2017. Au contraire, les surfaces naturelles ont augmenté entre 2007 et 2019 de plus de 70 hectares. Ces zones naturelles, auxquelles on doit ajouter les zones agricoles qui n'ont absolument pas bougé, et l'ensemble doit être cohérent à l'intérieur du réseau de la trame verte et bleue du schéma régional de cohérence écologique.

Actuellement, une étude en lien avec les acteurs locaux de l'environnement, comme la maison de l'environnement (inaudible 1:08:07) est engagée en vue de détailler les contours et le contenu, ainsi que les enjeux en matière de biodiversité et de continuité écologique.

Retenons également que la Ville s'est pleinement investie, notamment dans les projets de zones d'aménagement. La puissance publique s'est exprimée, alors même qu'il aurait été beaucoup plus facile de laisser le privé faire. La volonté politique était de s'adresser au plus grand nombre, quels que soient leurs moyens, pas uniquement le tiers des moins aisés ou le tiers des plus aisés, mais ce troisième tiers dont les revenus ne permettent pas ou ne permettraient pas forcément d'accéder à la propriété dans une Ville comme la Ville de Besançon.

Donc le PLU, d'un point de vue plus technique, développe un certain nombre d'autres thématiques. Je pense aux risques naturels. Donc en matière de risques géologiques, les risques liés au karst ont nécessité des préconisations afin de ne pas exposer ni les personnes, ni les biens.

En termes de gestion des eaux pluviales, dans le contexte climatique actuel, et au vu des caractéristiques karstiques du milieu, il s'agit d'un enjeu véritablement majeur.

Depuis 2011, il y a des prescriptions en matière de gestion des eaux pluviales qui sont mises en place sur toutes les zones d'aménagement, et des principes de gestion des eaux pluviales très volontaristes dans ce qui concerne les différents écoquartiers actuellement labellisés.

En ce qui concerne la qualité environnementale et l'efficacité énergétique, il s'agit d'un levier important de lutte contre le réchauffement climatique et de limitation des gaz à effet de serre, deux enjeux également présents dans notre PADD dès 2007.

Des dispositifs prescriptifs ont été mis en place dans le PLU dès 2011. Imposition d'objectifs thermiques, 20 % plus exigeants que la norme en vigueur, c'est-à-dire RT2012-20 % sur toutes les opérations menées par la Ville, à la fois sur Vauban, sur les Vaïtes, sur Viotte, et puis une imposition d'un plancher minimal de 40 % d'énergies renouvelables. Et également des dispositifs incitatifs sur la bonification des droits à construire en cas de constructions énergétiquement vertueuses.

Deuxième objectif, l'habitat et le logement. L'objectif était vraiment de faire face à l'étalement urbain, et répondre aux besoins par une offre diversifiée en termes de prix, de typologie, de formes urbaines et d'environnement urbain et paysager, donc un ordonnancement des différentes opérations a été organisé.

Si l'on fait le bilan, on constate tout de même que près de 60 % des logements construits ces 10 dernières années dans l'ère urbaine l'ont été en périphérie de la ville centre. Donc il y en a 40 % sur la Ville de Besançon, 34 % sur la périphérie de la Ville centre et dans l'Agglomération, et 26 % hors de la Communauté d'Agglomération.

Autres bilans également, c'est celui de l'artificialisation. On considère que sur la Ville de Besançon, un hectare artificialisé permet la production de 50 logements, en revanche, un hectare artificialisé ne permet la production que de cinq logements hors Ville de Besançon. Cela signifie aussi qu'un projet

comme celui des Vaîtes est un projet éminemment politique, et cela veut dire aussi des débats à la fois au niveau du SRADDET. Je rappelle le débat qu'on a eu sur le zéro artificialisation lors du précédent Conseil d'Agglomération. Je rappelle également que le SCOT est également en cours de révision. Et je rappelle que le PLUI est en cours d'élaboration, et c'est à tous ces étages-là vraiment qu'il va falloir discuter, et puis revoir nos copies.

Rappelons que les surfaces artificialisées en France ont augmenté depuis 80 de 70 %, alors même que la population n'augmentait que de 19 %. Il faudra donc désormais, à l'heure du PLUI, avoir une vision d'Agglomération, et pas simplement une vision communale.

Quelle politique peut-on alors mener ? On doit prendre en compte différents facteurs, la diminution de la taille moyenne des ménages. Entre 2006 et 2016, Besançon a enregistré une augmentation de 2 085 ménages. La reconstitution des logements démolis et désaffectés, par exemple dans le cadre du renouvellement urbain. La prise en compte de la hausse du nombre de doubles résidences. Ça représente quand même plusieurs centaines de logements. Et la variation également du nombre de logements vacants.

Le PLU de 2007 proposait la production de 730 logements par an, production que nous avons revue à la baisse en fonction de la démographie de la Ville, pour une production estimée nécessaire à 500 logements par an.

À propos de la vacance, les sources disponibles pour mesurer le taux de vacance sont multiples, et surtout, plus ou moins fiables en termes de précision. Pour ma part, je l'estime à 8 % sur la Ville, ce qui est dans la moyenne nationale des grandes villes françaises.

Nous voulions une offre diversifiée en termes de typologie, de formes urbaines, d'environnement urbain et paysager. L'offre de logements doit répondre à tous les besoins, de l'étudiant au couple senior, du jeune couple à la famille avec enfants, et à tous les niveaux de revenus. En ce sens, la disparition du dispositif Pinel crée une iniquité territoriale, donc ça, c'est un véritable problème, mais on continue à se battre pour être de nouveau reclassé et bénéficier de ce dispositif. Mais ce dispositif a quand même permis d'enclencher un très grand nombre d'opérations. Les opérations, par exemple, Vauban ou les opérations Hauts-du-Chazal. Et il a permis également de répondre à une demande, notamment celle des logements étudiants à loyer plafonné aux Hauts-du-Chazal, par exemple.

Un effet pervers tout de même à noter, c'est une absence de diversification des logements construits, très souvent des T1, T2, et donc ça, c'est vraiment l'effet pervers de cette politique... de ce dispositif plutôt.

Donc le PLU dispose d'outils pour promouvoir la qualité de l'offre de logements à travers la diversité des différentes zones d'aménagement, à travers l'imposition d'une part de logements abordables, à travers l'imposition d'une part obligatoire de logements sociaux, y compris la reconstitution de l'offre, puis à travers le développement de nouveaux projets comme l'habitat participatif, avec deux projets à l'heure actuelle, aux Montarmots ou la Pernotte, avec la création d'un OFS -qui sera le rapport suivant- donc un organisme de foncier solidaire qui permettra de diversifier là aussi l'offre. Je rappelle quand même que 60 % de la population de l'Agglomération sera éligible potentiellement à l'OFS, et que 70 % de la population de la Ville de Besançon est éligible au logement dit public.

Dans les perspectives, très rapidement, les zones d'aménagement et réserves foncières disponibles permettent de répondre aux besoins théoriques du territoire. La mobilisation des réserves foncières est un travail prospectif à mener, sans remettre en cause l'ordonnancement des grands projets, tout comme au quotidien, un travail sur la qualité des projets urbains et mobiliers.

On reste donc totalement mobilisé, et je voudrais remercier également mon prédécesseur, Michel LOYAT qui, pendant deux mandats, a travaillé sur tous ces sujets-là, et donc ce bilan, c'est celui du Maire, c'est également celui de mon prédécesseur et des autres élus.

M. Pascal BONNET : Je voudrais déjà saluer le travail des services et des élus de longue date, et le dialogue qu'on a pu avoir, aussi bien avec Michel LOYAT auparavant qu'avec Nicolas BODIN, même si on n'est pas en accord sur certaines choses.

Les conditions de travail dans cette Ville sont quand même de qualité, quant aux possibilités d'échanger entre élus, malgré nos désaccords.

Alors déjà, je voulais dire qu'on a là l'occasion de faire un débat d'urbanisme encore plus et encore mieux que lors du débat d'urbanisme. C'est intéressant d'avoir cette analyse. Je rappelle que j'ai été des élus qui, en 2007, n'ont pas voté ce PLU, donc j'ai pu observer ça avec une certaine réserve. Et l'évolution qui s'est faite m'a encouragé rétroactivement dans ce vote.

Alors vous avez évoqué le tram, je ne pensais pas parler de transport, puisque c'est plus le PDU, mais les choses sont un peu liées. Vous l'avez présenté comme une couture entre l'Agglomération et la Ville. Alors je ne suis pas spécialisé en couture, mais je suis un peu surpris de voir que cette couture entre l'Agglomération et la Ville n'est pas dans l'Agglomération, ou alors, pour quelques centaines de mètres à Chalezeule. Pour bénéficier de la couture, enfin pas dans les Communes périphériques à la Ville. Pour bénéficier de la couture, les habitants des autres communes doivent quand même venir dans la Ville.

C'est un vieux débat, mais je voudrais quand même dire qu'on constate quand même les limites de ce choix du tout tram qui a été fait au départ, même si vous évoquez la volonté d'irradier au-delà du tram. Ce choix a quand même limité fortement les capacités d'engagement et d'investissement de l'Agglomération.

Vous évoquiez, à juste titre, le 3+, la ligne 3+ que nous avons soutenue, mais qui est confrontée à des limites de capacité, alors qu'au départ, le projet portait sur un réseau spécifique en site propre, et sur des équipements nouveaux, et les moyens de l'Agglomération n'ont pas permis d'équipements nouveaux. Donc aujourd'hui, on s'interroge, il faudra des équipements nouveaux ou tout au moins, il faudra plus de bus, puisqu'on n'est pas en mesure, avec la ligne telle qu'elle est, de répondre aux besoins.

Dans le même esprit, le reste de la Ville et l'Agglomération ne sont pas desservies à la hauteur de ce que le tram propose à certains. J'en veux pour preuve le manque de volonté politique qu'il y a eu sur l'utilisation du réseau ferroviaire nord/sud, et nous en avons parlé très régulièrement, les différentes Oppositions. Les choses évolueront sans doute quelle que soit l'équipe qui viendra au pouvoir à l'avenir. Mais c'est dommage, ça aurait dû être le cas plus tôt. Ce réseau nord/sud qui existe, cet axe ferroviaire qui existe, aussi bien depuis les Auxons que depuis Mamirolle, pourrait être beaucoup plus utilisé en partenariat avec la Région. Et au sein de ce réseau, il y a aussi l'Arlésienne de la halte et de la ZAC Portes de Vesoul, dont on a beaucoup parlé. On nous faisait des études il y a 20 ans, on fait toujours des études.

Puis autre Arlésienne en matière de transport ferroviaire, c'est la halte absolument indispensable et absolument absente, malgré des études là encore, mais dont... qu'on va voir venir un jour, du Pôle santé.

Donc voilà, c'étaient ces quelques remarques sur la dimension transport qui est quand même nettement liée aux choix d'urbanisme.

Après, pour revenir à votre analyse, en matière d'environnement, il y a une volonté politique, mais il y a aussi quelque chose qui gâche beaucoup en termes de communication, en termes d'image votre volonté politique, qui est le fiasco des Vaïtes sur le plan environnemental, tout au moins pour une partie des Vaïtes. Je ne vais pas revenir là-dessus, tout le monde est au courant de ce qu'il s'est passé. Je constate d'ailleurs qu'au sein de la majorité actuelle, beaucoup maintenant remettent largement en question le projet, parce qu'on est en campagne électorale ou parce qu'ils prennent conscience de certaines réalités. Je ne veux pas dire qu'on a souvent raison, mais il me semble qu'on s'est opposé au projet.

Ensuite, le PLH, là encore, je suis vraiment désolé, mais on a encore eu raison. Le PLH 2013/2020, vous dites vous-même, surdimensionné à plus de 700 logements par an. Aujourd'hui, vous en êtes à 500. Qui vous a dit à l'époque que c'était surdimensionné ? C'est l'Opposition encore ! On n'est pas mauvais quand même ! Je constate que ce choix qui a été fait à l'époque a amené quand même à privilégier du logement neuf au détriment d'une nécessité d'accompagner la réhabilitation du patrimoine en bâti ancien, qui est important à Besançon en termes patrimonial et en termes de capacité de logements. Là encore, à l'approche des élections, ce débat revient. Certains y pensent, d'après ce que j'ai pu lire, là aussi, on en avait parlé.

Pour terminer, je voudrais quand même m'étonner et m'inquiéter de constater -c'est vous-même qui l'écrivez- que les zones consacrées au développement économique, qui étaient de 5 % en 2007, sont aujourd'hui de 5 %. Alors développement économique, heureusement, on a les autres Communes pour y répondre, parce que manifestement, la Ville de Besançon, dans les faits, ne dispose pas de terrains ou ne met pas à disposition de terrains pour développer un peu plus son développement économique.

Voilà ce que je voulais dire. Et comme je ne veux pas réintervenir dans le point suivant en plus, je voudrais saluer le projet d'Office Foncier Solidaire que Nicolas BODIN vient d'évoquer, qui est abordé au point suivant, sur lequel on a déjà largement débattu en Commission, et qui est un outil intéressant pour ceux qui, comme nous, sont attachés à la capacité à accéder à la propriété dans des conditions satisfaisantes et moins dangereuses qu'une accession simple. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Concernant les zones de développement économique, je ne suis pas vraiment d'accord avec vous.

M. Pascal BONNET : C'est vous qui l'écrivez.

M. LE MAIRE : Oui, d'accord, non, mais je n'écris pas ça comme ça, vous avez mal compris.

M. Pascal BONNET : Ah oui, oui...

M. LE MAIRE : Non, mais écoutez Monsieur BONNET, je ne vous ai pas interrompu. Simplement, ce que je veux dire, c'est que les zones économiques, elles sont là, elles sont bien réelles. Temis, c'est des milliers d'emplois.

M. Pascal BONNET : Je n'en doute pas.

M. LE MAIRE : Temis Santé, ce sont des milliers d'emplois. La Fayette est pleine. Alors bien sûr, il y a un moment où effectivement, il faut voir, nous y réfléchissons, vous le savez, à l'Agglomération, à trouver d'autres zones. Mais les zones, je ne peux pas les inventer avec un claquement de doigts ici sur la Ville, puisqu'effectivement, nous n'avons plus de place disponible. Mais il y en a quand même un certain nombre... Il y a encore beaucoup d'hectares à mettre en place. Effectivement, nous sommes maintenant dans une Communauté Urbaine. Effectivement, il n'est pas insensé... regardez par exemple le développement de la zone de Chemaudin-Vaux, qui est une zone liée essentiellement à la logistique, et qui se développe très bien.

Michel répondra sur les problèmes de mobilité et les problèmes du tram. Ne dites pas que le tram, ça a empêché l'Agglomération de se développer.

Quant aux choix que nous avons faits, je veux bien qu'il va être de bonne guerre, tout le monde a fait ce qui était bien, et c'est le Maire qui a fait ce qui était moins bien. Peut-être pas, mais enfin un certain nombre d'entre vous le diront.

Ce que je veux dire, c'est que si nous avons fait ce choix de construire, tel que nous l'avons fait... Vous dites : « *C'est des erreurs* », mais si effectivement, nous sommes la Ville la plus attractive, on peut discuter, première, deuxième, troisième, peu importe, le principal, c'est de savoir où nous sommes placés. C'est effectivement parce que nous avons construit. Et qu'est-ce que nous avons construit ? Nous avons construit des logements, des logements à des prix abordables, qui répondent au canon de la beauté que les citoyens veulent retrouver : pas trop chers, bien placés, près des transports en commun.

Les Vaïtes, moi, ce n'est pas un fiasco. Alors je vais vous dire une chose, j'entends beaucoup de choses. Alors il est clair que la proximité de la période électorale y est certainement pour beaucoup. Moi, je vais vous dire une chose très clairement, ça, c'est mon avis, c'est que je pense effectivement que quand vous avez une zone comme les Vaïtes, écoutez bien Pascal BONNET...

M. Pascal BONNET : Ah ben j'écoute !

M. LE MAIRE : Quand vous avez une zone comme les Vaïtes qui est traversée par le tram, qui a été construit là pour cela, sans quoi nous aurions pu le faire passer ailleurs, quand on a une zone comme ça, est-ce qu'il faut aller habiter... Faire que les habitants aillent avec leur bagnole habiter en première ou en deuxième couronne, ou est-ce qu'il faut qu'ils habitent ici à Besançon, effectivement, dans un quartier avec une nouvelle école que nous allons construire, des transports en commun, à quelques mètres du centre-ville, quelques centaines de mètres du centre-ville. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Est-ce qu'il vaut mieux aller avec sa voiture à 10, 15, 20 kilomètres, et venir le matin, repartir l'après-midi, et produire des gaz à effet de serre ou être au cœur de la Ville ?

Et puis quand on dit que c'est un fiasco, je ne veux pas revenir sur cette opération des Vaïtes. Je veux dire simplement que sur 27 hectares, 27 hectares, c'est ça, Nicolas, je crois...

M. Nicolas BODIN : 32.

M. LE MAIRE : 32, même, 32 hectares, il y a 7 hectares de construits, c'est-à-dire 32 moins 7, ça fait 25. 25 hectares dans lesquels nous avons fait des études avec tout ce qu'il y a de possible, d'études en matière des ingénieurs, en urbanisme, en écologie, des spécialistes divers. Je rappelle d'ailleurs que ce Conseil Municipal ici, c'est pour ça que c'est intéressant de voir les positions des uns et des autres, peut-être pas vous, je vous l'accorde, mais a toujours voté les rapports sur les Vaïtes. Je veux bien maintenant que la proximité des élections fasse... Oui, mais je sais, et puis en plus, j'ai dit... je l'ai même vu dans la presse, et vous me l'aviez dit, et j'ai vu... j'ai dit aussi, vous l'avez effectivement constaté,

que moi non plus, je ne serai pas candidat. Donc... Non, mais moi, je veux qu'on dise la vérité. Est-ce que... ? Je vais vous donner un exemple, ça va peut-être énerver quelques-uns de mes amis qui étaient avec moi lorsque ça a été dit. Lorsque je suis allé à Fribourg-en-Brisgau, le Maire... le nouveau Maire de Fribourg-en-Brisgau, que m'a-t-il dit ? Il m'a dit : « *Nous, tu vois, Jean-Louis, ce qu'on va faire, c'est que les quartiers qui sont proches des Villes, on y met des gens, et puis les salades, les carottes, les petits pois, on les met plutôt à l'extérieur, parce qu'il vaut mieux faire voyager des paniers de salade le matin et le soir que de mettre des gens dans des bagnoles* ». Donc c'est exactement ce que nous avons fait là. Il vaut mieux effectivement que les habitants soient proches de la Ville, puissent bénéficier des collèges, des lycées, des transports en commun, de la proximité des services de santé, de la proximité de la gare que d'aller en deuxième périphérie. Mais cela, et il me semblait que c'était fait aux Vaïtes, c'est pour cela que ce projet avait été conduit d'une part par Michel LOYAT, et d'autre part ensuite par Nicolas, il a toujours, tel qu'il a été, voté par ma Majorité. Je veux bien que maintenant certains fassent autrement, je dis simplement, il ne faut pas... Il faut rester calme. Il faut rester calme. Moi, je pense que c'est bien que l'on habite près de la Ville... que l'on habite près de la Ville, effectivement, pour avoir les services de la Ville. Et qu'ensuite, lorsque c'est de la prairie, on peut la mettre ailleurs. Mais à une condition, et à une seule condition, c'est qu'effectivement, l'environnement ne soit pas sacrifié. Et j'ai le sentiment qu'aux Vaïtes, effectivement, l'environnement n'est pas sacrifié, avec 32 hectares moins 7, 25 hectares qui sont... qui restent des espaces verts. Il y a des coulées vertes, il y a une récupération de l'eau, peut-être peut-elle encore être améliorée. Peut-être pouvons-nous encore changer un certain nombre de choses. Mais vous voyez, moi, je pense qu'il faudra mieux habiter aux Vaïtes que d'habiter à 10 ou 15 kilomètres d'ici dans les années à venir, et qu'on produira moins de gaz à effet de serre le matin en venant au boulot, et le soir en repartant.

M. Jacques GROSPERRIN : Eh bien c'est dit !

M. LE MAIRE : Pourquoi c'est dit ?

M. Jacques GROSPERRIN : Non, non, je dis que c'est...

M. LE MAIRE : J'ai envie de dire les choses.

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez dit les choses avec passion.

M. LE MAIRE : Parce que quand... pendant des années, on était d'accord, et qu'après, on n'est plus d'accord, je me dis : « *Qu'est-ce qu'il se passe ?* ».

M. Jacques GROSPERRIN : Vous avez tout à fait raison.

Moi, je voulais, bien sûr, c'est le moment de parler, lorsqu'on parle de PLUI, de PLU, en tout cas là le PLUI en tout cas, c'est le moment de parler de certains types de symboles.

Vous aviez commencé tout à l'heure vos propos en disant que Besançon était une Ville, la première Ville de France où il fait bon vivre, où le logement n'est pas cher, et où les métiers sont surtout sous forme de CDI. Alors on peut voir les choses de deux manières. Moi, je veux voir... je veux la voir de la manière positive, dont vous avez pu en parler. C'est-à-dire que si Besançon maintenant est attractif au niveau des loyers, au niveau du logement, au niveau du mètre carré, je crois que c'est une bonne chose, il ne faut pas s'en plaindre. Il ne faut pas être dans un esprit chagrin dire : « *Parce que ce n'est pas cher, machin, etc.* » Je crois qu'il ne faut pas le faire, parce que ce n'est pas une bonne image qu'on donnera de notre Ville. C'est une Ville où il fait bon vivre, c'est une Ville que nous aimons, et puis c'est une Ville où il y a des potentialités très exceptionnelles.

Alors les CDI, c'est vrai qu'il y a... c'est une Ville de fonctionnaires, ça a peut-être dû changer peut-être aussi ce sondage-là. Mais écoutez, c'est ainsi. À nous et aux prochains de faire en sorte que d'autres personnes viennent habiter cette Ville sans être particulièrement fonctionnaires ou autres. Je pense par exemple aux étudiants. On a vu tristement ce qu'il s'est passé à Lyon d'un étudiant qui est en grande précarité, parce qu'il n'arrivait pas à se loger, parce qu'il n'arrivait pas à manger, parce qu'il n'arrivait pas à vivre, tout simplement. Je crois que... je ne veux pas faire de récupération politique, parce que je crois que c'est... Je me suis exprimé avec la ministre VIDAL à ce sujet-là. Mais ça veut dire que là, il y a un point très intéressant sur lequel on peut travailler, nous, de manière très efficace, c'est faire en sorte que Besançon devienne une Ville encore plus universitaire, parce que justement, on a tous les atouts, on a tous les moyens, on a tout ce qu'il se présente pour que ça fonctionne bien. Donc il faut en profiter. Vous voyez, je vois les choses du côté plutôt positif par rapport à ça.

Je ne vais pas refaire le débat en tout cas sur l'ensemble des positions qu'on a pris, que notre Opposition municipale a pris sur la problématique de l'urbanisme. Vos propos là témoignent, en tout cas, je reconnais votre passion et toute l'énergie que vous avez déployée par rapport à cela, et un certain

nombre de résultats que vous avez obtenus. Et je reconnais votre travail. Et il y a eu parfois des mots que j'utilisais, que je ne veux plus utiliser, parce que chacun peut les voir ou les comprendre dans son sens. Lorsque vous construisez, bon, j'avais un certain mot, je pouvais dire, etc. Bon, vous c'était construire, moi, je pensais que c'était un petit peu trop construire, donc il y avait un mot qui vous déplaît, et je ne le ferai pas aujourd'hui. Pas simplement pour vous être agréable, mais simplement parce qu'à un moment donné, être Maire, ce n'est pas simple. Mais je ne suis pas aussi, et accordez-moi-le, de ceux qui disent en *off* l'inverse de ce qu'ils ont officiellement voté ici pendant très longtemps. Vous pouvez me reprocher beaucoup de choses, vous pouvez nous reprocher beaucoup de choses, mais en tout cas, pas cela. Parce que sur l'urbanisme, acceptez quand même notre désaccord. Depuis le début, nous nous sommes toujours opposés à des rapports qui présentaient des projets de construction de logements, parce que pour nous, le logement va figer durablement des projets peut-être plus complémentaires. Lorsqu'on réfléchissait aux Prés de Vaux, je ne vous ferai pas le... comment dire ? Pas le défi, mais le fait de revenir sur ce qu'on vous avait proposé, mais à un moment donné, je crois qu'il y a des endroits qu'il faut garder tels que, parce qu'il faut avoir une vraie vision d'ensemble sur Besançon, et non pas avoir une vision... ce n'est pas spécialement la vôtre, mais je crois que c'est important de le faire, et je le répète par rapport à ça, il faut vraiment avoir une stratégie de long terme et avoir un regard sur l'avenir. Et notre regard à nous est différent.

Il a été question du dossier des Vaïtes. Vous nous dites : « *Oui, il y a le tram qui passe au milieu des Vaïtes* », oui, mais le tram, il aurait pu passer rue de Belfort. S'il passait rue de Belfort, il y avait beaucoup de populations, rue de Belfort. Je ne suis pas sûr que ça soit un argument. C'est-à-dire qu'il passait rue de Belfort, et on pouvait garder les Vaïtes. Moi, je suis de ceux, et j'en suis persuadé, dans quelques années, si nous réussissons à réinventer les Vaïtes, que ce sera un quartier où il fera bon vivre à Besançon, et tout le monde sera ici heureux de pouvoir y habiter. J'en suis persuadé. Mais vous savez, moi, j'avais l'habitude de fréquenter avec certains hommes politiques qui me disaient : « *Quand un projet commence mal, il finit souvent mal* ». Et là, j'ai aussi l'impression qu'il est mal... il a mal débuté, il est mal parti, donc il faut véritablement réfléchir là-dessus. J'en parle d'autant plus facilement que le dossier des Vaïtes, que tous ceux qui sont ici aujourd'hui et qui sont candidats, ont voté avec vous ce dossier-là. Donc Nicolas BODIN parlait tout à l'heure d'un dossier éminemment politique. On le sent ! Nous, on a défendu un projet, en tout cas une vision d'un projet urbain global, cohérent en matière de gouvernance, de la Cité en tout cas, mais surtout le développement durable. Et moi, je trouve qu'il est paradoxal que ce projet d'écoquartier puisse amener à supprimer quand même quelques terrains agricoles, vous avez dit 7 hectares sur 32 hectares, je l'entends. Des jardins ouvriers, des espaces naturels où vivent des espaces protégées. On parlait tout à l'heure de cœur de Ville, l'hôpital qui était le cœur qui battait, là, ça pouvait être nos poumons qui battent. Donc moi, je ne me résigne pas à ce que ce projet-là ne puisse pas évoluer.

Je pense qu'à un moment donné, il y a des zones humides, il y a des petits bois, il y a des haies, des murets. Vous allez me dire : « *Il s'est transformé en écolo* », mais je crois qu'on a tous compris, aujourd'hui, pas simplement pour Besançon, mais pour notre planète qu'il faut avoir cette réflexion-là, surtout à cette période où, comme le disait Pascal, on est confronté à ce réchauffement climatique.

Est-ce que vraiment il est obligatoire d'urbaniser une zone comme celle des Vaïtes plutôt que de la protéger ? Je pense qu'il y a un vrai défi par rapport à ça, et je pense qu'il y a un autre type d'urbanisation qu'on pourrait faire. Et à mon avis, moi, il faut réorienter ce projet avec une nouvelle méthode. Je crois qu'il faudra le faire surtout avec les habitants. Alors vous allez le dire, ça sera plus votre travail, vous avez fait votre travail, je le dis, plutôt bien d'ailleurs. Maintenant, ça sera celui des autres. Mais en tout cas, il faut faire un moratoire, et moi... nous, on l'avait présenté dernièrement. Le moratoire pour les Vaïtes, je crois qu'il faut que ça soit cohérent en matière de gouvernance, et puis surtout favoriser ce qu'on appelle cette nature en Ville. La nature en Ville, Besançon, on le dit souvent, vous le dites le premier, qu'on a la chance d'avoir une Ville verte. Maintenant, l'urbanisme d'une Ville du XXI^e siècle, c'est différent. Il faut fonctionner différemment.

Et pour terminer, je pense aussi sans décroissance et puis sans perte d'attractivité. C'est là où sera l'enjeu des prochaines municipales, et c'est là où sera l'enjeu du développement de notre Ville de Besançon. Merci.

M. LE MAIRE : Je pensais qu'il pouvait y avoir une croissance maîtrisée, et c'est ce que nous avons fait.

Je reviens encore sur ce résultat qui a ravi tout le monde, ça montre bien que nous avons fait les bons choix. Et où je ne suis pas d'accord avec vous, parce que quand vous dites : « un quartier où il fait bon vivre », mais attendez, le quartier des Vaïtes tel qu'il a été conçu, c'est un quartier où il fait bon vivre. Un quartier où sur 8 hectares de construction, il y aura 25 hectares... 27 hectares de surface de bois, de murets.

Et ce que vous dites, je ne suis pas opposé à ça, mais c'est totalement compatible avec le projet actuel. La rue de Belfort, bien sûr que la rue de Belfort, il y a du monde, mais il faut aussi pouvoir accueillir dans de bonnes conditions toutes celles et tous ceux, toutes les familles qui veulent venir ici à Besançon, qui veulent des logements agréables, bien orientés, avec des bonnes qualités énergétiques, qui veulent des espaces d'ébats pour leurs enfants. Les Vaîtes, c'est... on est à côté de la colline du Clos Bicquey, le chemin du Bicquey, tout ce secteur-là, le bois du Fort Benoit. C'est un secteur qui est un secteur magnifique. Et il faut trouver... c'est un problème d'équilibre. Il faut trouver un équilibre entre conserver effectivement ce côté poumon, et il me semble que sur 35 hectares... 32 hectares, quand vous en avez 25 qui restent, le côté poumon, il est quand même à mon avis assez prédominant. Quand même ! Et puis aussi faire en sorte que la Ville continue à se développer. Quand vous avez une famille... moi, je pense aux familles modestes, avec des gamins, famille type, papa, maman, et les deux enfants. C'est quand même mieux pour aller au Conservatoire, pour aller faire de la gym, pour aller participer à des activités culturelles, c'est quand même mieux d'être là au cœur de la Ville, de prendre les transports en commun que d'habiter à 10, 20 ou 30 kilomètres. C'est ça, et c'est pour ça que le dossier suivant, il est très important, parce qu'il va permettre en démembrant en fait le couple... construction du couple foncier, permettre à des familles modestes qui n'auront pas acheté le terrain puisqu'ils n'en seront pas propriétaires, de rester sur Besançon, et d'avoir une qualité de vie à Besançon. Et pour celles et ceux qui voudront aller habiter dans la première et deuxième couronne, ils pourront le faire. Parce que je pense que... moi, j'entends beaucoup de personnes qui me disent : « *On est partis* ». Pourquoi sont-ils partis à 20, 30 kilomètres ou 15 kilomètres ? Parce qu'ils n'ont pas trouvé ce qu'ils cherchaient sur Besançon, ou que s'ils le trouvaient, c'était trop cher. Il faut permettre aux familles modestes de rester sur Besançon, parce que quand vous avez des enfants, c'est pratique. Mais aussi, ce n'est pas du tout en opposition effectivement avec celles et ceux qui veulent, qui peuvent effectivement être dans la Périphérie. Là aussi, il y a un problème d'équilibre.

Donc ce que vous décrivez Monsieur GROSPERRIN n'est pas du tout incompatible avec ce qu'il y a... le projet qu'il y a actuellement, et qui, je le rappelle, avait été validé quand même par la quasi-totalité des membres de cette assemblée.

Pascal CURIE.

M. Pascal CURIE : Moi, je voudrais simplement rebondir un petit peu sur le volet logement social de ce PLU. Malheureusement, je n'ai pas eu le droit de parler tout à l'heure, donc je vais...

M. LE MAIRE : Tu ne m'en veux pas ?

M. Pascal CURIE : Non, non, pas du tout, mais je ne vais pas refaire le débat, mais simplement donner deux éléments.

Alors ce qui était intéressant, c'est de voir qu'en 2017 quand même, sur la Ville de Besançon, on a eu une progression du logement social, et nous avons également une augmentation du logement social sur les communes périphériques suite à un travail intéressant avec les Maires. Donc ça, je crois que c'est à souligner.

Ensuite, M. GROSPERRIN était inquiet, dans ce cadre de la fusion, pour savoir si ce nouvel organisme serait capable de répondre au PRU de Planoise, entre autres. Alors je dois dire que ce nouvel organisme, quand on a travaillé la fusion avec CDC Habitat, on a pris en compte bien entendu le PRU de Planoise, mais pas uniquement. C'est-à-dire qu'il ne faut pas travailler uniquement sur Planoise, mais aussi sur l'ensemble des autres quartiers de la Ville de Besançon. Grand Besançon Habitat, on va livrer prochainement donc, à la fin du mois, la réhabilitation complète de Palente, c'est à peu près 5 M€. Donc il ne faut pas uniquement parler du PRU, il faut aussi parler de l'ensemble. Et dans ce calcul avec CDC Habitat, nous avons pris l'ensemble PRU et tout ce qu'il y avait à réhabiliter, aussi bien à GBH qu'à SAIEMB Logement. Et c'est pour ça qu'à un moment donné, quand vous mettez l'ensemble des éléments et que vous faites vraiment un PSP, un Plan Stratégique de Patrimoine à long terme, il y avait besoin d'avoir des capitaux extérieurs pour financer l'ensemble de ces éléments-là. Mais tous ces éléments ont vraiment été pris en compte, et cet outil répondra, bien entendu, aux besoins de logements sociaux de la Communauté Urbaine et du PRU.

Et simplement, je ne vais pas m'étendre, parce que ce n'est pas le lieu, mais j'ai entendu beaucoup de choses sur la loi Élan. La loi Élan n'a pas que des aspects négatifs, il y avait un certain nombre, je pense, d'évolutions à faire dans le logement social, que je partage, et qu'un certain nombre de directeurs d'offices partagent également.

Et dire aussi que la loi Élan permet... il y a eu une ponction, c'est vrai, mais cette ponction permet aussi de faire une péréquation, et permet à des offices comme le nôtre, comme GBH, qui, lui, loge beaucoup

de gens avec des APL, d'avoir des fonds qui viennent d'organismes qui eux, sont beaucoup plus riches que nous. Donc il n'y a pas que des points négatifs sur la loi Élan.

M. LE MAIRE : Par exemple, je reviens sur... excusez-moi, vous allez dire que c'est ma marotte, mais je reviens aux Vaïtes. Construire du logement public, du logement social là-bas, de qualité, par ce nouvel organisme fusionné SAIEMB et Grand Besançon Habitat, c'est quand même quelque chose de chouette que de permettre à des familles modestes d'être là au cœur de la Ville, me semble-t-il.

M. Michel LOYAT : Quelques éléments de réponse à M. BONNET qui a abordé certains aspects importants en termes de mobilité.

Alors tout d'abord, et c'était le début de votre intervention, le tout tram, je reviens là-dessus, le choix n'est pas celui du tout tram. Et d'ailleurs, s'il avait été celui du tout tram, cela aurait été complètement contradictoire avec le projet d'aménagement et de développement qui avait été celui de Besançon à partir de 2004 et le PLU de 2007.

Le tram, je rappelle un peu quelques éléments en termes de stratégie urbaine, c'est des lignes structurantes entre l'est et l'ouest, ou l'ouest et l'est, c'est-à-dire des Hauts-du-Chazal aux Marnières, structurantes donc entre ces deux entrées de Ville ou entrée d'Agglomération, et y compris avec l'objectif de rééquilibrage de l'est par rapport à l'ouest. C'était un élément du projet d'aménagement et de développement durable. C'était également le renforcement du centre-ville, et dans le PADD, on parlait de centre-ville élargi. Renforcement du centre-ville et d'un centre-ville élargi avec un pôle stratégique qui est le Pôle Viotte, et il y a eu effectivement un projet important de transformation du Pôle multimodal Viotte, et le tram a boosté d'ailleurs ce projet. Puis vous avez de manière très visible la réhabilitation ou la rénovation de ce quartier, la transformation de friches maintenant en Pôles. Il y aura un Pôle administratif avec un millier d'emplois à peu près, et puis d'autres activités, cela a été présenté.

Et donc là, il y a bien une cohérence entre la structuration urbaine et les mobilités.

Puis le tram, c'est aussi... c'était le choix, toujours en matière de stratégies urbaines, si je me limite sur Besançon, c'était à la fois la desserte de quartiers sociaux, Planoise, bien évidemment, mais aussi Orchamps-Palente, et certains se sont interrogés : « Mais pourquoi le tracé du tram n'irait pas plus directement dans le vallon ? »

M. LE MAIRE : C'est ce qui était prévu à l'origine d'ailleurs.

M. Michel LOYAT : Et ça avait été d'ailleurs un peu le projet initial.

M. LE MAIRE : À l'origine, c'était ça, oui.

M. Michel LOYAT : Mais fort heureusement, même si c'est plus compliqué, il y a une desserte de Palente-Orchamps, donc des quartiers populaires importants, et puis en même temps, des grands projets, des grands secteurs avec des projets de développement, celle des Hauts-du-Chazal, Hauts-du-Chazal, Pôle santé, et puis autre projet de développement en tout cas qui était pointé dès le projet d'aménagement et de développement durable, à savoir les Vaïtes. Et là, il y a eu déjà pas mal d'éléments, je dirais concernant les Vaïtes.

En tout cas, le projet des Vaïtes a précédé le choix du tram. En revanche, en termes de réalisation, la réalisation du tram a précédé l'urbanisation effective des Vaïtes. Mais le choix des Vaïtes a précédé le choix du tram, mais il intégrait l'utilité et l'importance d'un TCSP. À l'époque, on parlait de TCSP, on n'avait pas encore le choix du tram à effectuer, Transports en Commun Site Propre, donc sur cet axe, sur ce fuseau entre l'ouest et l'est.

Le choix du tram, c'est aussi la réorganisation d'un réseau de transports en commun, mais avec un maillage des lignes fortes qu'on appelle les lianes, la ligne 3+, la ligne 4, la ligne 5, la ligne 6. C'est-à-dire que des différents quartiers de la Ville, des grands quartiers de la Ville, il est possible d'avoir des lignes fortes de soirée, de dimanche, et qui connaissent d'ailleurs une progression significative de la fréquentation, sans parler d'autres lignes secondaires par exemple qui desservent Velotte, qui desservent les Tilleroyes, qui desservent Bregille, etc., et qui permettent d'accéder au centre-ville.

Donc ça n'est pas le tout tram, et j'insiste là-dessus, parce qu'il y a un peu une musique qui est développée en disant : « On a fait le tram, et oubliant les transports en commun par les bus », ce qui est complètement faux. Le tram s'est substitué à des lignes fortes qui existaient, mais les lignes fortes des bus ont été renforcées. Les autres lignes fortes ont été renforcées. La fréquentation de ces lignes sont d'ailleurs en augmentation.

Et puis le choix du tram, c'est aussi en lien avec des Pôles d'échanges, Pôles d'échanges, donc là, c'est bien les coutures avec la périphérie, des parkings relais, alors même s'ils ne sont pas encore aussi pleins qu'on pourrait le souhaiter. Il y a des modifications, modifications dans les comportements qu'il faut encore amplifier.

Monsieur BONNET, vous avez abordé aussi la question ferroviaire, et à juste titre. C'est important en matière de mobilité, et ce sont des éléments qui ont été intégrés, me semble-t-il, dans le PLU à l'époque. Je pense notamment à ce que l'on a appelé la branche TCSP Nord. Branche TCSP Nord, c'est le lien ferroviaire entre la gare Franche-Comté TGV, et la gare Viotte. Alors aujourd'hui, il y a une desserte qui correspond à des correspondances entre TGV. Il n'y a pas une desserte suffisante pour que ce soit véritablement... que cela réponde complètement aux besoins, notamment à l'intérieur de l'Agglomération, mais en tout cas, cela existe, et à juste titre, vous rappelez que la halte des Portes de Vesoul n'existe pas encore, mais en tout cas, elle a été anticipée par rapport au développement de ce secteur. Mais en tout cas, comme halte manquante, j'aurais surtout envie de souligner qu'il y en a une qui est manquante, c'est la halte ouest aux droits du CHRU, et là, qui remplirait véritablement un besoin très important par rapport à la desserte de ce Pôle santé. Et vous savez que la Communauté Urbaine, et aussi d'autres Agglomérations, dans le cadre du Pôle métropolitain, a fait une contribution dans le cadre du SRADDET, une contribution à la Région pour insister sur l'intérêt stratégique de cette halte ouest aux droits du CHRU.

Donc voilà quelques éléments de réponse par rapport à ce que vous avez indiqué. Je crois qu'il y a vraiment une cohérence entre les choix qui ont été effectués par l'Agglomération, donc la réorganisation d'un réseau en 2014, et les choix stratégiques qui ont pu être ceux du PADD de 2004, et traduits ensuite dans le Plan Local d'Urbanisme. Alors effectivement, alors on me dira peut-être que je suis mal placé ou bien placé, je ne sais pas. Un grand regret en terminant ce mandat, et sans être candidat pour la suite, c'est bien sûr que l'urbanisation des Vaïtes soit bloquée.

Je rappellerai quand même, alors peut-être que ça avait mal démarré, etc. Bon, je rappellerai quand même que les oppositions les plus fortes, en tout cas pendant plusieurs années, et y compris d'un point de vue juridique, les recours ont porté d'abord sur la question foncière. Et que l'hostilité que cela a pu déclencher, au moins pendant plusieurs années, ça a été la question du prix du foncier. Alors je ne vais pas dire que le prix du foncier était... Est-ce que c'était exactement le bon niveau. En tout cas, j'ai une conviction, c'est qu'en matière d'urbanisme, il y a les projets ambitieux menés par la collectivité, et avec une certaine stratégie en matière foncière qui ne va pas dans le sens, effectivement, de la spéculation foncière. Qui va dans le sens, ça a été le cas sur Planoise, ça a été le cas sur d'autres grandes opérations menées à Besançon, effectivement, c'est une stratégie foncière, et pour les Vaïtes, eh bien, nous avons associé un projet ambitieux avec une stratégie foncière qui effectivement portait les intérêts qui sont peut-être légitimes d'ailleurs, des propriétaires. Mais je tiens à souligner que l'opposition première a été celle portant sur le foncier, et puis par ailleurs, et je peux le comprendre aussi, eh bien, on modifiait un cadre de vie, cadre de vie qui existait parce qu'il y avait, depuis une trentaine ou une quarantaine d'années...

M. LE MAIRE : Cinquante d'années.

M. Michel LOYAT : ... cinquante d'années, donc un projet ambitieux en matière d'urbanisation, mais qui était très différent, parce qu'il était marqué par celui, je dirais, des années 60.

M. LE MAIRE : On parlait d'une deux fois deux voies.

M. Michel LOYAT : Ça ne veut pas dire qu'il ne faille pas une évolution, ça n'est pas... En tout cas, je pense que les Vaïtes, c'est vraiment un projet... C'est vraiment un projet qui va dans le sens du développement durable, qui va dans le sens de développer les transports alternatifs à la voiture particulière, qui va dans le sens d'un habitat diversifié, et qui va au contraire dans... qui est en opposition avec une périurbanisation qui présente quand même de nombreux inconvénients.

M. LE MAIRE : Michel, je suis parfaitement d'accord avec ce que tu viens de dire. Tu as eu raison de rappeler que l'opposition, toute l'effervescence qu'il y a eue aux Vaïtes, ce n'était pas par rapport au projet en tant que tel. C'était lié surtout au prix des terrains. Ces terrains qui, je le rappelle, tu l'as dit aussi, étaient bloqués depuis 50 ans, donc c'était un sujet qui ne date pas d'hier, mais c'est le prix d'un terrain pour les raisons que l'on peut comprendre. Tu l'as dit aussi, quand on est propriétaire d'un terrain, on veut le vendre au meilleur coût. C'est bien normal.

M. Laurent CROIZIER : Je voulais tout d'abord revenir sur cette distinction que nous avons reçue d'être la Ville la plus attractive de France. Alors on en est... on en est tous ravis, on en est tous fiers, et on a eu droit à une belle campagne de communication gratuite nationale, et qui nous fait tant de bien. Mais elle a surpris beaucoup de monde quand les gens ont appris que cette distinction était décernée sur

deux critères, l'emploi, et puis le prix du logement. Parce qu'on ne peut pas dire qu'à Besançon, le prix du logement soit abordable. Une famille de classe moyenne est-elle en capacité d'acheter une villa sur Besançon ? Il faut avoir un certain moyen. Acheter un terrain d'une... de 7 ou 8 ares sur Besançon, il faut avoir les moyens.

Donc ça a surpris beaucoup de monde, il n'empêche qu'on a eu cette campagne de communication.

M. LE MAIRE : Il vaut mieux être premier que dernier.

M. Laurent CROIZIER : Tant mieux ! Tant mieux !

Par contre, ça m'amène à être en opposition avec une phrase de Monsieur BODIN qui réclame le retour du dispositif Pinel. Et le dispositif Pinel, certes les enquêtes le montrent, il peut dynamiser la construction de logements, certes, mais à quel prix, et ça ne va pas dans le sens... Et quand je dis « à quel prix », ça... avec plusieurs sens, puisqu'il ne va pas dans le sens d'un logement abordable. Dans les zones non tendues comme Besançon, la loi Pinel, elle tend à maintenir très haut le prix du neuf, et à dévaloriser très bas le prix de l'ancien. Peut-être qu'en moyenne, ça nous permet d'être premier à ce classement d'attractivité, mais en tout cas, dans les faits, ceux qui achètent un logement neuf Pinel le payent plus cher que si le dispositif Pinel ne l'avait pas eu, et ça crée une dévalorisation de ceux qui voudraient vendre leurs logements dans l'ancien. Donc par conséquent, on entretient l'inaccessibilité des logements neufs aux familles modestes, et d'autre part, on crée une bulle qui contraint le propriétaire qui désirerait revendre son logement en dessous du prix d'acquisition, parce que de fait, dès qu'il l'a acquis, son logement devient du logement ancien. Donc moi, je pense que c'est plutôt du bon sens de ne pas redemander la reconduction du dispositif Pinel dans une zone comme Besançon, pour justement avoir à nouveau des prix à la baisse, et avoir du logement abordable. Voilà mon point de vue et mon opposition avec le point de vue de Monsieur BODIN.

M. Dominique SCHAUSS : Oui, donc il y a un certain nombre de questions qui ont été évoquées autour du logement, des déplacements, du foncier. Tout dernièrement, là, à nouveau autour du logement. Moi, il y a un enjeu qui a été à peine effleuré, qui est l'enjeu universitaire qui a un impact énorme sur l'organisation de cette Ville actuelle et future. On a une véritable Ville campus avec trois sites, trois campus, qui ne sont pas que des campus avec des labos, des amphis et des logements étudiants, mais qui créent de véritables écosystèmes à partir de ce noyau, avec des entreprises, avec des services qui se développent. On a Bouloie/Temis qui est un couple solide sur lequel on investit beaucoup d'argent, et j'espère de façon durable, à tous les sens du terme. Là, on a vraiment un couple formation. Enfin c'est même plus qu'un couple, c'est un triptyque : formation, recherche, entreprise, donc économie.

On a la même chose sur les Hauts-du-Chazal avec la Fac de médecine, et puis tout un écosystème qui se développe autour de la santé, et puis le grand Besançon investit avec cette plate-forme d'innovation autour de la médecine du futur qui s'appelle Bio-Innovation. Donc là aussi, on a un couple, enfin un triptyque du même type que Bouloie/Temis.

Et puis au centre-ville, j'ai envie de dire, c'est pareil, et avec des projets qui sont en devenir. M. GROSERRIN parlait d'amener plus d'étudiants au centre-ville, il n'ignore pas qu'il y a un projet important qui est un projet de création d'une plate-forme d'innovation en pédagogie, en science de l'éducation, qui s'appelle la Maison universitaire de l'éducation. Il y avait encore un Comité de pilotage hier, j'y participais, qui pourrait atteindre une surface entre 15 et 17 000 m² à l'Arsenal.

Donc on a vraiment ces trois entités qui sont une structure pour le développement urbain de Besançon, sa vitalité économique et sociale.

Donc je pense qu'un projet urbain de Ville doit en tenir compte, et peut-être davantage qu'on ne l'a fait par le passé.

Et puis je voudrais revenir sur le centre-ville, on parle de Saint-Jacques, mais l'opération de Saint-Jacques ne résume pas une politique de centre-ville. C'est un élément important, c'est une brique majeure, mais il faut que cette brique majeure et d'autres briques qui l'entourent de façon intelligente, et bien organisées entre elles. Donc il faut sans doute élever un peu notre niveau de... j'allais dire d'ambition, de projets sur le centre-ville, pour qu'un centre-ville vive, pour que les commerces prospèrent, il faut qu'il y ait des habitants, et pour qu'il y ait des habitants, il faut qu'il y ait des logements adaptés, donc il y a tout un travail à conduire. Et je ne sais pas si Michel LOYAT l'évoquait dans son intervention, en tout cas, en aparté, on l'évoquait, l'opération Viotte, c'est une opération de centre-ville, c'est-à-dire que ça participe à élargir le centre-ville, tout comme l'opération de requalification, de restructuration à partir des anciennes casernes Vauban. Donc c'est vraiment un centre-ville élargi qu'il faut développer, construire, et développer un véritable projet urbain à l'échelle d'une ambition forte sur le centre-ville.

Mme Anne VIGNOT : Je voulais revenir sur un petit historique, mais vraiment très, très court, c'est que les... par exemple, les votes d'Europe Ecologie les Verts ont toujours été pour aller sur un quartier des Vaîtes, pour revenir sur les Vaîtes, puisqu'on voit qu'il y a une concentration aujourd'hui du débat sur ce quartier-là. Parce qu'au départ, il faut le rappeler, ce quartier-là, il s'opposait justement à la question de l'étalement urbain, à une pénétrante routière, qu'il s'opposait au fait qu'on aille construire à l'extérieur de la Ville de Besançon, etc., et qu'il avait aussi comme prétention, comme ambition, et comme volonté, de proposer un habitat qui soit performant au niveau énergétique et au niveau écologique. Pour autant, ce qu'il s'est passé dans tous... Et c'est comme ça que les votes ont été adoptés.

Aujourd'hui, et au fur et à mesure des années, le projet a évolué, et pas seulement le projet, mais aussi le contexte. On vit tous aujourd'hui une sécheresse de plus en plus forte, une biodiversité qui est de plus en plus mise à mal, et aussi, nous avons une problématique qui est celle de la performance énergétique des bâtiments qui avait été envisagée à l'époque sur l'idée d'un réseau de chaleur, qui a finalement été abandonné. Donc on voit que d'un projet qui, au départ, est ambitieux, qui est résilient, qui permet effectivement d'être très en avance, finalement, nous met dans une situation un peu intermédiaire, alors que les enjeux climatiques et de biodiversité n'ont jamais été aussi importants. C'est pour ça qu'aujourd'hui, nous reposons un certain nombre de questions, et nous proposons de revoir en particulier ce qui concerne les zones humides, la question des trams, etc. On ne remet pas en cause le fait d'un habitat dense sur la Ville de Besançon. On ne remet pas en cause le fait qu'effectivement, il y a un tram qui draine ce secteur-là et qu'il est nécessaire de le densifier lui aussi. On ne remet pas en cause le fait qu'il faut proposer un habitat qui permette des ouvertures sur les collines, parce que tout le monde n'a pas envie forcément d'avoir aussi des habitats qui sont avec une vue sur la façade du voisin, etc.

Nous voulons simplement que les enjeux qui nous préoccupent, qui sont ceux de la biodiversité, du climat, ceux de la ressource en eau soient pris en compte de façon plus importante, parce que les choses ont évolué. Ça ne veut pas dire que quand ils ont été pensés, les choses n'étaient pas évaluées de façon suffisante, c'est que la situation s'est aggravée. Et que du coup, l'effort est nécessaire à mettre de façon plus importante. C'est ça qu'il est important de redire.

Et je voudrais revenir aussi sur... Plus globalement, aujourd'hui, on ne peut plus se permettre d'envisager, de penser le PLU bien sûr que sur la Ville. À l'époque, il n'avait été pensé que sur la Ville. Aujourd'hui, on pense Territoire. Ce qui nous importe, c'est l'avenir de l'ensemble de ces territoires. Il y a des interactions bien trop importantes entre ce qu'il se passe dans les communes à côté de la nôtre pour qu'on puisse envisager les choses de façon séparée.

Donc évidemment, il faut repenser les choses globalement, et que le bilan qui a été proposé nous permet déjà une vision globale sur la commune, mais qu'il faut du coup désormais l'étendre.

Je voudrais juste dire, aujourd'hui, j'avais pensé à être présente au Comité national de la biodiversité, parce que j'y représente la Ville de Besançon, et France Urbaine à ce comité. Quel est l'ordre du jour de ce Comité national de la biodiversité ? L'ordre du jour, c'est zéro artificialisation nette. Je vous rappelle qu'ici, dans cette salle, la plupart ont accepté de voter à la Communauté Urbaine, de demander que la Région soit moins exigeante dans le cadre du SRADDET, sur le zéro artificialisation nette. Vous êtes en incohérence. Vous nous expliquez tous que vous êtes très en avance sur la question écologique, que vous avez compris les enjeux, etc., et vous reculez sur une exigence qui vient même du gouvernement, et qui participe... auquel vous participez. Donc là, il y a quelque chose qu'il faudra que vous m'expliquiez, parce que ce dont ont besoin les citoyens aujourd'hui, c'est de la cohérence des politiques qui sont menées, et nous prônerons en permanence cette exigence-là, et cette transparence-là.

Donc je me retourne vers vous, quelle est votre cohérence ?

Et pour ce que ce qui est de la Ville étudiante, puisqu'il est question de la Ville étudiante, aujourd'hui, le gouvernement annonce qu'en fait, il va réduire de 231 M€ les budgets pour l'Enseignement supérieur et la recherche. C'est la loi rectificative de finances. Aujourd'hui, tout le monde dit : « *L'Enseignement supérieur, c'est fondamental* ». Tout le monde dit : « *Les étudiants ont besoin de soutien* ». Tout le monde dit : « *C'est l'avenir, c'est notre jeunesse, etc.* ». Quel est le budget qui est aujourd'hui renié, c'est celui de l'université. Expliquez-moi la cohérence dans laquelle nous trouvons. Vous ici, députés, sénateurs, Maires, etc. expliquez-moi comment vous envisagez la politique sinon par morceau, mais on a besoin d'avoir une vision globale.

Donc voilà. Je tenais quand même à rappeler qu'il y a un certain nombre de choses qui troublent le discours des politiques et qui noient le citoyen, et j'espère bien que du coup, le devenir des Vaîtes va être effectivement discuté, remis en discussion avec les citoyens. Et quand je dis « les citoyens », c'est les citoyens, ce n'est pas seulement non plus les gens dans le quartier des Vaîtes. Évidemment, les

gens du quartier des Vaïtes, mais ceux de la Ville de Besançon, mais aussi ceux de la Ville de Thise, mais aussi de ceux de la ville environnante. Parce que ce que je vois, c'est qu'effectivement, si on abandonne un certain nombre de secteurs de la Ville de Besançon, considérant que finalement, on a besoin de les garder, parce qu'effectivement, on a des terres agricoles qui sont précieuses et qu'il faudra garder, on voit aussi que dans l'Agglomération, il y a aujourd'hui un étalement qui est trop important.

Je rappelle que globalement, la France est dans un étalement urbain plus important que la plupart des pays européens. Donc ça veut dire que nous avons une responsabilité collective à le penser.

Donc oui, le bilan du PLU que nous présentons aujourd'hui est effectivement extrêmement intéressant, parce qu'il pose les bases d'un questionnement global, et je salue le travail qui est fait, effectivement. Mais je pense qu'il a encore besoin d'aller plus loin sur l'importance d'éléments qui peuvent paraître être à une échelle extrêmement minime, comme par exemple parfois un arbre, un seul arbre peut porter tout un habitat. Donc c'est cette échelle-là aussi qu'il nous manque, et il faudra qu'on y travaille de façon extrêmement sérieuse, parce qu'ici, à Besançon, malgré la qualité du travail qui a été fait, et je le dis sincèrement, malgré ce travail, nous voyons se perdre le nombre d'espèces animales, végétales, et donc nous devons travailler encore plus lourdement, faire des choix encore plus importants pour assurer l'avenir de notre environnement.

M. LE MAIRE : Je voudrais te rappeler que les objectifs de départ que tu as rappelés, j'étais d'accord avec eux, je suis toujours d'accord. C'était effectivement les objectifs de départ sur lesquels il y avait un consensus. Mais le projet des Vaïtes, s'il a évolué, c'est pour effectivement tenir compte de la nécessité de voir les choses différemment, mais il n'est absolument pas en opposition avec ce projet de départ. C'est cela que je compare.

Alors tu nous rappelles... Tu dis : « *Est-ce que vous êtes cohérents ?* ». Oui, on est cohérent, et j'ai envie de te retourner le compliment, est-ce qu'il est cohérent dans une Ville où on veut éviter les déplacements, de faire en sorte que lorsqu'on a aux portes de la Ville, lorsque l'on a dans la Ville même, dans la Ville même... est-ce qu'il est cohérent de vouloir construire là un habitat dense, effectivement, qui permettra à des femmes, à des hommes ou des enfants de vivre et de vivre bien, sans effectivement provoquer des gaz à effet de serre pour leurs déplacements. Moi, je te pose la question. Je te pose la question. Oui, je pense qu'il faut mieux mettre... Nous avons des terres agricoles, mais nous en avons beaucoup. Nous avons une coopérative maraîchère donc à Thise, nous avons des terrains sur Prés-de-Vaux. Il y a beaucoup de place sur Besançon.

Et je voudrais rappeler, même si ça n'a pas été rappelé pour l'instant par Nicolas BODIN, mais il pourra le faire, que nous avons préservé ces zones en les classant en zone naturelle, pour que tout autour de la Ville on puisse effectivement, dans les années à venir, on puisse effectivement redévelopper les circuits courts et le maraîchage de proximité.

Oui, j'affirme qu'il vaut mieux mettre les gens proches de la ville, parce qu'ils y vivent mieux que de les éloigner.

Puis concernant effectivement les projets de développement, de biodiversité, écoutez, il faut qu'on arrête de faire croire que nous faisons n'importe quoi. Nous ne sommes pas, et l'ensemble des services, et entre autres le service d'Espaces verts n'y est pas pour rien, nous ne sommes pas pour la deuxième fois la capitale française de la biodiversité pour entendre dire que nous ne sommes pas attentifs à ça. Oui, nous sommes attentifs à ça, et depuis quelques années. Je ne sais plus de quand date le zéro phytosanitaire, mais ça date depuis pas loin d'une quinzaine d'années, il me semble, peut-être même plus que ça, peut-être des années 2000. Peut-être, oui. Si, si, il y a très longtemps où moi, j'allais à côté de chez moi, dans mon espace vert, on m'a expliqué comment il fallait mettre les larves de coccinelle pour qu'elles bouffent les pucerons.

Je pense que de ce côté-là, on a vraiment... On a fait le nécessaire.

Donc moi, je pense que le projet des Vaïtes, quand on parle de la biodiversité, excusez-moi, le sujet qui a tout bloqué, c'est une mare d'1,75 m², je crois. Attends, moi, je ne t'ai pas interrompu. C'est une mare de 1,75 m² qui a été reconstituée. Oui, il faut être attentif, oui, nous avons dit que même si ce n'était pas nécessaire, on referait les choses différemment. Mais j'estime que la biodiversité, c'est important pour notre Ville, c'est important pour son avenir, mais on ne veut pas tout bloquer par rapport à cela. Il faut reconstituer cette zone-là. Si ce n'est pas suffisant, refaisons-le, faisons-le plus grand, peut-être refaisons-le ailleurs. Faisons-le, mais ne bloquons pas tout. Ne bloquons pas tout, parce que ce projet-là, moi je le répète, il est indispensable. Si nous avons effectivement eu ce classement intéressant, même si je ne suis pas d'accord avec ce que dit Laurent CROIZIER, mais on pourra en discuter ailleurs sur le B1 ou pas le B1, ça veut dire qu'avec un salaire moyen, on peut acheter plus de mètres carrés ici à Besançon que par exemple dans une autre Ville de France, et c'est important pour nous.

Alors bon, les objectifs de départ, ils étaient bons, nous les avons votés tous. Vous, entre autres, vous les avez votés. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un point où effectivement, ils n'ont pas été sacrifiés. Non, je reprendrai le mot que n'a pas prononcé Jacques GROSPERRIN, mais il ne m'écoute pas. Le mot qu'il n'a pas prononcé, nous n'avons pas bétonné la Ville. Nous n'avons pas... C'est moi qui l'ai dit. Nous n'avons pas bétonné la Ville, nous avons fait le contraire, même si maintenant effectivement, on discute maintenant sur la hauteur des bâtiments en disant : « Est-ce qu'il ne faut pas un peu plus monter en nombre d'étages plutôt que de s'élargir au sol ? ». Et je pense qu'on est parfaitement... et on devrait pouvoir être d'accord là-dessus, on est parfaitement là dans la lignée de ce que nous avons dit il y a quelques mois. Quelques années, pas quelques mois.

M. Dominique SCHAUSS : Je n'ai pas l'habitude, dans ce Conseil, d'engager des débats, mais je ne peux pas laisser dire par Anne Vignot que le budget de l'Enseignement supérieur et de la recherche a baissé. Je viens de vérifier, il a augmenté de 500 M€ par rapport à 2019.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas rien.

M. Dominique SCHAUSS : Et de 1,7 Md€ depuis le début du quinquennat soit 7 %... je voudrais terminer, s'il vous plaît, soit 7 % d'augmentation. Voilà.

M. LE MAIRE : Donc ce n'est pas exactement la même chose.

Attends, je te repasserai la parole si tu la demandes.

Pour l'instant, c'est Pascal BONNET.

M. Pascal BONNET : Je voulais réagir à vos propos, Monsieur le Maire, ainsi qu'à ceux de Monsieur LOYAT, en réponse à ce que j'avais pu dire. En matière de transport déjà, vous ne pouvez pas nier quand même que sur le plan des ressources fiscales de l'Agglomération, à travers le versement transport, le tram a consommé largement, et a empêché nettement d'avoir d'autres perspectives à court terme.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas vrai.

M. Pascal BONNET : L'idée d'un TCSP est/ouest, sur le fond, on ne pouvait pas être en désaccord, et vous dites vous-même qu'il y a un moment donné, on est passé de TCSP à tram. Il fallait une politique de TCSP plus large qui couvre l'ensemble de l'Agglomération, et les moyens de l'Agglomération étaient tels qu'on ne pouvait pas faire du tram partout. Donc pourquoi fallait-il en faire à un endroit, au détriment d'autres endroits qui n'ont pas eu, en matière de desserte ce qu'ils auraient pu avoir, et on arrive quand même à un système totalement déséquilibré qui satisfait ceux qui bénéficient du tram, mais qui ne satisfait pas en dehors de ce tram. Donc je tenais déjà, sur les transports à préciser ça.

En matière de logement, Monsieur le Maire, vous dites, à juste titre, qu'il faut éviter que les gens soient obligés de circuler pour rentrer chez eux loin de Besançon. Bien entendu, et on ne s'oppose pas au fait d'avoir une politique de logement. Dans le rapport vous-même, vous constatez que vous aviez eu des perspectives excessives quand vous envisagiez 700 par an. Le fait de remettre en question les Vaîtes telles qu'elles sont envisagées ne remet pas en question l'ensemble des autres projets que vous avez, et que pour beaucoup, nous avons soutenu. Mais ce que je trouve contradictoire, c'est quand vous me dites qu'on doit, d'une certaine manière, se satisfaire de garder 5 % de zones occupées par l'économie à Besançon, parce qu'on est satisfait des résultats des zones actuelles, Temis, La Fayette, etc.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dit ça.

M. Pascal BONNET : Depuis 11 ans, il n'y a pas eu de réflexion pour qu'il y ait d'autres zones économiques sur la Ville.

M. LE MAIRE : Bien sûr que si !

M. Pascal BONNET : Vous me dites qu'on les trouverait plutôt en dehors, parce qu'on a du mal à les trouver sur la Ville, alors que vous trouvez des zones pour du logement. Donc va-t-on arriver à la contradiction que les gens qu'on logera à Besançon seront obligés de sortir pour aller travailler ailleurs ?

M. LE MAIRE : Non, non.

M. Pascal BONNET : Ce qui, en termes de transport, ne sera pas plus intéressant.

M. LE MAIRE : Non, il y a encore... Je dis simplement qu'on ne peut pas inventer des zones qui n'existeraient pas. Je dis simplement que sur Besançon, nous avons encore de la place pour construire, entre autres sur Temis ou sur Temis santé. Il y a encore des zones qui sont urbanisables d'un point de

vue économique dans les années à venir. Nous avons des zones, mais effectivement, il faut... il y a des zones qui ont été développées, et nous réfléchissons à ça, entre autres la zone de Chemaudin et Vaux, et demain... et la zone aussi de Marchaux-Chaufontaine qui reste effectivement accessible. Et puis il y a les Portes de Vesoul. Même si effectivement, vous avez raison de le dire, ça n'avance pas pour l'instant, mais c'est parce qu'on ne peut pas être partout en même temps. Mais effectivement, cette zone-là, elle avance.

Et puis vous savez, je vais vous dire, en matière de logement, il y a un juge de paix. Moi, ce que je constate actuellement, c'est que les logements neufs, pas trop chers, bien éclairés, bien orientés, peu consommateurs d'énergie, donc peu générateurs de charges, il n'y en a pratiquement pas à louer sur Besançon. Ils sont tout de suite pris, parce qu'effectivement, la population, elle cherche... Les familles, elles recherchent ce type de logement où l'on est bien en famille, avec des charges maîtrisées. Vous savez bien que dans certains cas, les charges sont quelquefois plus élevées sur le loyer. C'est pour ça d'ailleurs au passage que je dis qu'il faut que nous fassions des gros efforts en matière d'habitat public, d'habitat social, pour effectivement isoler les bâtiments qui sont pour beaucoup des vraies passoires thermiques. Il n'y a pas de vacance de ce côté-là, demandez-le aux opérateurs bisontins, il n'y a pas de vacance, parce qu'il y a une véritable demande. Et c'est pour ça que la loi Denormandie, elle est très intéressante, ça leur permet, dans le centre de la Ville, de reconfigurer des logements, pour en faire des logements plus grands, et de les rénover pour qu'on y habite. Parce qu'actuellement, vous n'envoyez pas une famille vivre dans un habitat où le chauffage, c'est des radiateurs qui sont des grille-pain, qui datent des années 80. Voilà, donc ça, il faut un logement qui soit un logement adapté, et c'est ce que nous voulons faire.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur...

M. LE MAIRE : Excusez-moi une seconde, vous poserez la question aussi aux femmes et aux hommes qui veulent acheter des logements, qui veulent aller vivre, où est-ce qu'ils préfèrent vivre. Près de la Ville, près d'une école, près d'un gymnase, près d'activités sociales et culturelles ou aller vivre à 10 ou 20 kilomètres. Posez-leur la question quand même, voir ce qu'ils veulent, et moi, je connais la réponse.

Philippe MOUGIN, excusez-moi.

M. Philippe MOUGIN : Merci Monsieur le Maire.

Alors mettez-vous à la place des Bisontins et des Bisontines. Qu'est-ce qu'ils comprennent dans certains messages ?

M. LE MAIRE : Moi, j'essaie d'être clair.

M. Philippe MOUGIN : Que l'on soit d'accord ou non sur les Vaïtes, j'ai entendu, on parle de cohérence. Et pour expliquer un changement radical diamétralement opposé au premier, au premier avis, on parle d'évolution.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas moi qui dis ça.

M. Philippe MOUGIN : Non, non, mais je sais que ce n'est pas vous, Monsieur le Maire, mais vous voyez, ça me rappelle la position d'une personnalité politique quand il y a eu la fusion des Régions. Pour expliquer son changement radical d'opinion du non au oui, elle m'avait répondu, vous étiez présent : « Vous savez Monsieur, on évolue dans la vie ». Alors je pense... Évidemment, c'est une réponse, mais quelle réponse ! Donc il y a un moment donné, comment voulez-vous que les gens comprennent les messages des politiques ? On parle de cohérence. Vous vous rendez compte ! Celui qui... celle qui parle de cohérence est incohérente présentement. Enfin moi, je ne sais pas, je vous écoute avec grand intérêt. Pour les Vaïtes, moi je me suis abstenu personnellement. Ne connaissant pas les dossiers avec certitude, j'étais un petit peu comme mes voisins de gauche, j'ai très hésité.

C'est vrai que vos propos, Monsieur le Maire, sont intéressants, et je suis un petit peu en accord avec vous. Il faut concentrer les gens sur une position au lieu de les expédier à droite ou à gauche, et bétonner l'environnement. On est tout à fait d'accord. Donc je ne vois pas le revirement de bord de certains élus sur le sujet.

M. LE MAIRE : Parce qu'en plus, quand on va construire à l'extérieur, on consomme des terres agricoles quand même.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, on est d'accord. Et pour conclure, je vais reprendre vos propres paroles, on sent qu'il y a des élections qui arrivent, et j'ajouterai, avec son lot de démagogie. Merci.

Mme Anne VIGNOT : Oui, je voulais juste répondre. Quand on dit que les écologistes ont voté au départ sur un projet, et que ce projet-là, il a évolué, ce n'est pas les écologistes qui ont évolué, c'est le projet qui a évolué. Donc à partir du moment où il a évolué, les prises de position évoluent. Jusque-là, je crois que c'est cohérent et normal.

Deuxièmement, Monsieur SCHAUSS, quand vous dites que ce n'est pas vrai, je vais juste vous donner les détails, mais je vais vous donner les détails, parce que j'aime bien qu'on se dise les choses. C'est bien... En fait, ce qu'il s'est passé, c'est qu'il y a eu une annulation de crédits non consommés qui aurait dû être mise sur un budget d'urgence précarité étudiante au lieu d'être purement et simplement supprimé du budget. C'est l'inverse qui s'est d'ailleurs passé, parce que les députés de droite comme de gauche ont relevé des annulations records de crédits non consommés en fin de gestion, sur l'aide au développement, les outre-mers, la justice, ou encore l'enseignement supérieur. Cette dernière coupe de 322 M€ a suscité un moment de tension entre le ministre et la cheffe de file des députés PS, Valérie RABAULT qui l'a jugée incompréhensible et inacceptable après l'immolation d'un étudiant à Lyon. Voilà, c'est ça qu'on est en train de vous dire. C'est qu'en ce moment, il y a de l'argent qui est raboté, alors qu'en fait, on pourrait le mettre là où on voit une urgence, et une urgence qui est criante. Et on a besoin pour nos étudiants, parce qu'en plus de ça, en Franche-Comté, on sait combien nous avons plus particulièrement des étudiants en précarité. Nous avons besoin de moyens pour les accompagner. Et je souligne d'ailleurs que la Ville de Besançon, avec l'ensemble des partenaires, l'Agglomération et l'Université, le CROUS, etc., et je le souligne, il y a eu un travail fait depuis maintenant deux ans, justement pour essayer de lever les difficultés auxquelles les étudiants sont confrontés, et en particulier l'accès au logement, l'accès à la santé, l'accès même à l'habillement, etc., etc. La Région a vu combien nous étions en phase et en devoir d'accompagner des étudiants en précarité. Mais ces 322 M€, nous en avons besoin.

M. LE MAIRE : En tout cas, ce que je sais, c'est que lorsque j'ai rencontré la Directrice nationale ou Présidente nationale du CROUS, elle s'est félicitée effectivement de ce qui était fait sur Besançon en matière de Vie étudiante, et je pense que même si ça n'est pas notre compétence, je pense que les prochaines équipes, elles devront se poser la question et trouver des moyens pour répondre. Je dis bien, en dehors de nos compétences effectivement, la grande précarité et la misère d'étudiants qui vivent ici sur notre territoire. Donc ce n'est pas vraiment une compétence. Il y a déjà eu des choses de faites. Ça passe entre autres effectivement par le logement, par le soutien qu'on apporte au CROUS, et dans d'autres dispositifs, mais on devra se poser... enfin vous devrez vous poser la question dans les mois à venir, parce que ce qu'il s'est passé à Lyon, c'est effectivement un véritable drame, et c'est effectivement quelque chose qui n'est pas acceptable dans notre société aujourd'hui.

M. Nicolas BODIN : Je vais essayer de répondre à différentes questions ou propos.

Première question, par rapport à l'interrogation qu'avait Jacques GROSPERRIN sur les Prés-de-Vaux, il s'agit d'une réserve foncière. Potentiellement, c'est une zone qui est constructible. Moi, à titre personnel, je pense qu'il ne faut pas la construire, mais après, c'est un choix que devront faire les futures équipes municipales.

Sur le tramway, vous posiez la question, Monsieur GROSPERRIN, du passage par la rue de Belfort. Imaginez un tramway qui serait passé à la fois par la rue de Belfort et par la rue de Dole. Mais c'était l'embolisation finale de la Ville de Besançon, et heureusement que différentes études ont démontré que globalement, il fallait absolument éviter de passer par la rue de Belfort et la rue de Dole. Et justement, on l'a fait passer par le quartier de Palente-Orchamps, ce qui initialement n'était pas le tracé, parce qu'on savait qu'on allait développer à cet endroit-là un nouveau quartier qui était celui des Vaîtes.

Sur le dispositif Pinel, ce dispositif, comme je l'ai dit tout à l'heure, il a beaucoup d'intérêt, notamment parce qu'il a permis de débiter certaines opérations comme les Hauts-du-Chazal et Vauban.

Par contre, c'est un produit, Monsieur CROIZIER, de défiscalisation. C'est-à-dire que les gens qui achètent grâce au Pinel sont des gens qui ne sont même pas des Bisontins, ils habitent à l'autre bout de la France. Et donc ça veut dire qu'ils défiscalisent, c'est un produit financier comme un autre qui existait, et on avait parfois, sur certaines opérations... Moi, je refusais de la part de certains promoteurs qui me proposaient 100 % de T1 ou de T2, c'est-à-dire qui proposaient globalement que je ne loge que des étudiants sur la seule Ville de Besançon.

M. LE MAIRE : On a même fait refaire des projets.

M. Nicolas BODIN : Absolument, et donc il faut négocier pas à pas, de manière à avoir une production équilibrée en termes de logement. Alors l'absence du Pinel sur la Ville de Besançon, il pose un problème, c'est que maintenant, il y a une inégalité territoriale justement par rapport à ces investisseurs,

par rapport à des villes comme Nancy, comme Mulhouse, comme Dijon, comme Lyon ou comme Strasbourg.

M. LE MAIRE : Ou Metz.

M. Nicolas BODIN : Ou Metz. Mais ce qu'il faut espérer, c'est que dans quelques années... et visiblement, ça avait déjà été esquissé dans certains programmes présidentiels, c'est la suppression de tous les dispositifs de défiscalisation, ce qui va obliger tout le monde à réinventer un nouvel outil ou une manière de produire du logement en France. Et ça sera un changement assez révolutionnaire. Donc nous, on s'attelle déjà à ce problème-là, mais c'est vrai que pour l'instant, ça pose un problème d'inégalité, d'iniquité territoriale.

Sur la Ville universitaire, je redis ce que j'avais dit à M. GROSPELLIN la semaine dernière, les effectifs de l'Université de Franche-Comté, pour cette année, c'est + 1,4 %. Moi, je suis très content, en tant qu'adjoint à l'urbanisme, d'avoir initié le projet European, concours d'architectes européens. Je suis content que la Métropole et je suis content que la Région viennent finalement sur ce sujet-là, et que le campus de la Bouloie qui est le plus grand campus universitaire sur cette Ville soit enfin revalorisé et soit développé. Et je pense qu'il y en avait besoin. Et c'est également une capacité d'attractivité supplémentaire pour notre Ville étudiante. Je rappelle quand même que la population étudiante, c'est quand même 23 000 étudiants, et c'est, avec le CLA, 30 000 apprenants sur la seule Ville de Besançon, et l'avenir de cette Ville passera justement par son développement universitaire.

Non, parce que les trois campus universitaires sont tous desservis, et le centre-ville et les Hauts-du-Chazal, et la Bouloie, par des transports en commun de très grande qualité, notamment avec la ligne 3+ qui existe depuis un an.

Enfin, le débat sur les Vaîtes. Donc actuellement, le débat, il est situé au niveau du Conseil d'État, et le Conseil d'État doit se prononcer sur la notion très récente, dans le Code de l'Environnement, d'intérêts publics majeurs. C'est une question fondamentale, parce que ça va bien au-delà du seul quartier des Vaîtes. C'est-à-dire que cette décision-là pourrait bloquer le développement d'à peu près 50 % des projets d'urbanisme en France, donc c'est une décision fondamentale. Est-ce qu'on peut considérer qu'au nom de la biodiversité, on peut arrêter un projet, par rapport au fait de loger certaines personnes ? C'est un débat presque philosophique auquel vont être confrontés les juges du Conseil d'État.

M. LE MAIRE : Mais on peut faire les deux, Nicolas, on peut préserver la biodiversité tout en se développant. C'est ça l'objectif.

M. Nicolas BODIN : Oui, mais c'est ce que nous disons, mais sauf que là, c'est le Conseil d'État qui doit se prononcer.

Et dans ce que j'ai dit tout à l'heure, je vous ai dit, entre 1980 et en résumé 2020, sur la France, on a artificialisé 70 % de surfaces supplémentaires. Deuxième point, on nous dit, en 2050, on doit totalement arrêter d'artificialiser. Et donc là, il y a quand même un problème, c'est-à-dire que même dans ce que je vous ai présenté, qui est quand même plutôt extrêmement vertueux sur la Ville de Besançon entre 2007 et 2017, on a tout de même consommé 87 hectares. C'est-à-dire que notre modèle de développement, même si je pense qu'il était extrêmement vertueux, il est déjà dépassé par rapport aux exigences futures qui vont s'appliquer à nous dans un futur extrêmement proche. Et donc notre copie, on doit la revoir. Donc sur les Vaîtes, j'entends ceux qui disent : « *Il faut l'abandonner* ». J'entends ceux qui disent : « *Il faut faire un moratoire* ». J'entends ceux qui disent : « *Il faut faire une consultation citoyenne* », mais à aucun moment ces personnes-là n'évoquent les autres possibilités qui leur sont offertes. Si on ne construit pas aux Vaîtes ou si on revoit le projet, il sera forcément revu, parce que tous les projets d'urbanisme sont toujours des projets longs, sont toujours soumis à des aléas, et ils évoluent forcément. Mais si vous ne construisez pas aux Vaîtes, vous allez construire où ? Et j'espère que les Bisontins, lors de la campagne électorale, vous poseront la question. Vous allez construire à la Malcombe ? Aux Vallières ? Dans la forêt de Chailluz ? Vous allez laisser les gens aller habiter, je ne sais pas moi, à Fraisans ou à Rioz ? Et c'est cette question-là qu'on doit se poser globalement, et avoir un bilan d'un point de vue environnemental, global –global- pas uniquement sur la Ville de Besançon, parce que ça serait beaucoup trop facile, mais sur l'ensemble du Territoire, c'est-à-dire que ça va même au-delà de notre seul Département du Doubs, pour que ça soit d'un point de vue environnemental le plus économe possible. Donc c'est cette question-là qui vous sera posée. Et donc notre objectif, nous, c'est de réussir à allier d'une part le zéro artificialisation, et le fait que tout un chacun puisse se loger sur la Ville de Besançon dans des conditions décentes.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord sur cette conclusion.

Bien. Monsieur CROIZIER. Vous n'êtes pas intervenu deux fois déjà ? Bon, alors allez-y.

M. Laurent CROIZIER : Non, c'était juste pour être vigilant, et alerter les Bisontins de vérifier toutes les informations que peut propager Mme VIGNOT qui sont, pour la plupart incomplètes, puisque le budget des Universités a augmenté en deux ans de plus d'1 Md€. On ne peut donc pas dire que les budgets de l'Université ont baissé, c'est complètement faux. Si on écoute Mme VIGNOT, on croit qu'il y a des pesticides dans toute la Ville de Besançon. Si on écoute Mme VIGNOT, on croit que le projet des Vaîtes est un projet où on va artificialiser l'ensemble des Vaîtes. Donc moi, j'invite les Bisontins à vérifier chacune des informations que peut donner Mme VIGNOT.

M. LE MAIRE : On ne va peut-être pas lancer le débat là.

Moi, il y a deux visions... oui, oui... il y a deux visions pour l'écologie, il y a l'écologie qui protège et l'écologie qui punit. Moi, je suis pour l'écologie qui protège. Je n'ai pas dit que c'était toi. Est-ce que... ? Je n'ai cité personne. Si tu t'es reconnue, je ne sais pas, mais en tout cas, moi, non... Voilà, moi, je suis pour l'écologie qui protège, retenez ça.

M. Jacques GROSPERRIN : On ne va pas refaire le débat du tram, il est là, il est ainsi, les Bisontins en sont satisfaits. On ne va pas revenir dessus. Il permet de distribuer, ou en tout cas de permettre à certaines personnes, même si c'est compliqué avec les bus, certains regrettent encore cela, il aurait pu passer par la Bouloie, ça n'aurait pas été idiot. La preuve, c'est que vous avez fait un transport en site propre. Je pense qu'à un moment donné, ce n'est pas l'objet.

Moi, je conseillerais...

M. LE MAIRE : Mais soyez court, parce que je suis en train de m'apercevoir que c'est votre troisième intervention.

M. Jacques GROSPERRIN : Non, deuxième, mais moi, je conseillerais à... Je ne vais pas citer la personne qui vient de parler à l'instant, vous l'aurez bien compris, mais il faut que chacun révise ses chiffres aussi. Moi, j'étais rapporteur du budget de l'Enseignement supérieur, et je dirai à Monsieur CROIZIER, lorsqu'on dit ce genre de choses, il faut être sûr de ce que l'on dit. Donc à un moment donné, je souhaiterais, Monsieur le Maire, que le Conseil Municipal ne soit pas un moment pour les uns ou pour les autres de faire la campagne municipale.

M. LE MAIRE : C'est ce que je dis régulièrement, vous le savez. Ah, je ne l'ai peut-être pas dit ce soir, oui, effectivement.

Non, attendez, attendez, attendez, on va arrêter, je crois que chacun s'est exprimé là-dessus. Je ne souhaite pas effectivement que ce Conseil... Monsieur GROSPERRIN, vous n'avez plus la parole, vous l'avez déjà eu trois fois, me semble-t-il. Bon, je ne souhaite pas, vous avez raison, je le dis à chaque fois, je ne l'ai peut-être pas dit ce soir, j'ai eu tort, que ce Conseil devienne une tribune. Ce n'est pas ça le rôle du Conseil Municipal. Parce qu'en plus, quand certains proposent des choses, j'aimerais bien qu'ils proposent aussi ce qu'ils feront à la place.

Monsieur POULIN, oui, il n'est pas intervenu, donc je lui passe la parole, assez court. Enfin, si c'était possible...

M. Anthony POULIN : En tout cas, je prends la parole dans ce Conseil Municipal, comme j'ai le droit de prendre la parole.

M. LE MAIRE : Mais bien sûr.

M. Anthony POULIN : Non, mais il y a des mots forts qui sont dits sur notamment la vision des uns ou des autres qui opposeraient certaines écologies à d'autres. Je pense qu'il y a l'écologie, et il y a ce qui n'est pas de l'écologie. Et à un moment donné, lorsqu'on fait de l'écologie, il faut être dans la cohérence, et il n'y a pas ici des gens qui auraient la vérité et d'autres qui ne l'auraient pas. Il y a des gens qui travaillent leurs dossiers, et qui ont l'ensemble des informations.

Juste pour revenir sur l'Enseignement supérieur, ce qu'il s'est passé à Lyon, c'est un acte politique fort d'un étudiant qui, dans une grande précarité, est prêt à s'immoler devant une institution qu'est le CROUS pour dénoncer les conditions de vie d'un certain nombre d'étudiants. Dans notre Ville également, malgré tous les efforts que nous menons ensemble, nous sommes face à une grande précarité de la jeunesse et des étudiants. Et face à cela, vous savez, il y a le budget qui est voté initialement au début du mandat, et au cours de l'exercice du mandat, il y a des budgets rectificatifs, on les vote ici. Eh bien, à l'Assemblée nationale et au Sénat, ça s'appelle des projets de loi de finances rectificatives où on fait des choix, et on ajuste les choix. Il y a une précarité étudiante qui s'exprime, des jeunes qui se mobilisent sur ces questions-là. À ce moment-là, le gouvernement fait le choix de sortir ces sommes-là du budget de l'Enseignement supérieur plutôt que de les affecter sur -300 M€ qu'il aurait pu mettre sur la précarité

étudiante-... plutôt que de les... il les sort du budget plutôt que de les affecter sur la précarité étudiante. C'est un choix politique, les uns, les autres doivent l'assumer. Je n'aurais pas fait ce choix, nous sommes plusieurs et nombreux ici à ne pas avoir fait ce choix, ceux qui soutiennent ces choix-là doivent les assumer. C'était le propos.

Ensuite, au-delà, il y a aussi une vraie question sur la question des étudiants et des choix politiques faits par ce gouvernement, c'est la contribution de Vie étudiante, Vie de campus, qui pourrait être un formidable levier pour cofinancer tous ensemble des opérations sur le territoire. En gros, la contribution Vie étudiante, Vie de campus, c'est un impôt qui a été mis aux étudiants, de l'ordre de 90 €, payé par tous les étudiants sur notre territoire. Je vous laisse faire une multiplication, 23 000 étudiants fois 90 €, la somme qui est allouée sur le territoire. Il y a une incertitude aujourd'hui de savoir si cette somme va servir à combler la dette de l'État ou non. En gros, que cet impôt payé par les étudiants reviendrait ou non à des opérations pour les étudiants, alors qu'il y a des étudiants qui ne se soignent plus, alors qu'il y a des étudiants qui sont dans une grande précarité. Là aussi, à l'heure des choix politiques, nous regarderons. En tout cas, on peut tous regarder... on peut tous se regarder les uns les autres, nous sommes dans une cohérence, et nous serons pleinement dans une cohérence. Nous demanderons à tout le monde de l'être autant que nous, puisque visiblement, nous sommes dans le centre du viseur d'un certain nombre de personnes, l'écologie que nous menons est de la véritable écologie.

M. LE MAIRE : Il me semblait que l'on ne devait plus faire de propos politiques. J'ai dû mal m'exprimer par rapport à cela.

Bien, voilà, donc maintenant, vous savez qu'il n'y a pas de vote, vous devez constater que vous avez été informés. Est-ce que tout le monde est d'accord pour dire qu'il a été informé ? Voilà, ça va, on fait comme ça ?

Bien, alors maintenant, on va continuer.

Enfin merci pour ce débat qui a été quand même riche et intéressant ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 16

Organisme de Foncier Solidaire - Création d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

« **M. LE MAIRE** : Bien. L'Organisme Foncier Solidaire, vous savez, en fait c'est... pour le dire en un mot, c'est la partie terrain... c'est l'Organisme Foncier Solidaire – OFS – qui l'achète, on n'en est pas propriétaire. Donc ce n'est pas un système qui a été inventé en France, en Grande-Bretagne, ils le font depuis très longtemps, mais ça a été beaucoup redémarré dans la région de Lille, je crois que Martine AUBRY l'a mis en place. Donc c'est un système où effectivement, on ne paye pas... il y a un démembrement de la propriété. D'une part, il y a le foncier, d'autre part, il y a la construction des murs. Effectivement, on ne paye que la construction des murs, à condition de satisfaire un certain nombre de conditions de ressources. C'est-à-dire que lorsqu'on veut revendre cela quelques années après, il faut... il y a des clauses anti-spéculatives qui font qu'on ne peut pas le revendre à n'importe quel prix. Et c'est dans le cadre d'un héritage, les héritiers doivent pouvoir répondre aussi aux clauses s'ils veulent bénéficier du bien de l'héritage, sans quoi ils doivent le remettre dans le système. Voilà globalement ce que l'on peut dire par rapport à ça.

Bien sûr, l'OFS vérifiera toujours que les nouveaux preneurs respectent bien les critères de revenus PSLA. Et puis le prix du bien issu de l'évolution effectivement du coût de la vie, mais ça ne permet pas la spéculation.

Je pense, moi... je pense qu'il y a beaucoup de... on peut fonder beaucoup d'espoir sur ce dispositif, quand il va permettre à des personnes... Vous savez, c'est toujours... quand on achète un appartement, c'est souvent les dernières dizaines de milliers d'euros qui coûtent, qu'on n'arrive pas à réunir. Et là, en supprimant, en retirant du prix de l'achat le foncier, effectivement, donc on sait que ça va permettre à beaucoup d'accéder à la propriété.

Nicolas BODIN, tu veux ajouter quelque chose ?

M. Nicolas BODIN : Oui, parce qu'il y avait un PowerPoint. Globalement, c'est le même que la semaine dernière, celui que je vous ai présenté au Conseil d'Agglomération, donc moi, je veux bien vous le représenter.

M. LE MAIRE : Non, mais peut-être je pense que... laisse peut-être ça, cette vue-là, si tu veux.

M. Nicolas BODIN : Juste quelques mots.

L'objectif, c'est vraiment de produire du logement abordable. L'OFS doit permettre aux collectivités de consacrer moins d'argent public aux opérations d'aménagement, et donc de fait, d'investir par ailleurs dans d'autres opérations.

Nationalement, on pense que 15 % de la clientèle potentielle du marché du neuf pourrait accéder à ce type de produit, donc c'est vraiment un produit anti-spéculatif, puisqu'en fait, il y a une dissociation, et c'est ça qui est assez révolutionnaire, entre la propriété du foncier qui demeure propriété de l'OFS, et la propriété du bâti qui est propriété du futur acquéreur.

Donc là, il y a un schéma qui résume très rapidement tout ça. Donc l'étape 1, l'OFS, l'Office Foncier Solidaire acquiert un terrain et le conserve dans la durée, donc de manière extrêmement durable. Deux, sur le terrain de l'OFS, des programmes immobiliers résidentiels abordables sont développés pour des ménages à faible revenu, donc c'est une certaine catégorie de population, mais ça représente, sur une Ville comme Besançon, à peu près 70 % de la Ville, enfin 70 % des habitants. Trois, les ménages achètent la propriété, mais l'OFS demeure propriété du foncier. Les ménages payent un loyer foncier, c'est de l'ordre de 0,20 € par m² par mois, qui vient s'ajouter aux charges d'entretien et taxes locales. Cinq, les ménages revendent leur propriété, et c'est là que c'est assez nouveau, avec une plus-value qui est limitée par rapport à l'évolution du coût du BTP. Donc 6, du logement est de nouveau disponible pour de nouveaux ménages, à un prix abordable.

Donc il y a deux fondateurs pour cette première version de l'OFS, donc Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon. Le Président en sera Robert STEPOURJINE, et moi, j'en serai le vice-président. Donc vous avez la liste des différents délégués, et donc les futures équipes municipales auront à cœur,

j'espère, de mettre en œuvre les premières opérations de l'Office Foncier Solidaire qui est un organisme à but non lucratif, et qui est la personnalité morale, et qui garantit la perpétuité de la détention foncière.

M. LE MAIRE : Puis cela permet aussi, comme il y a un démembrement du foncier, s'il y a une aide des collectivités sur l'achat du foncier, ça évite le fait que le premier preneur serait seul bénéficiaire. C'est-à-dire que ce bénéfice, on le retrouve d'année en année, de propriétaire en propriétaire. Rien n'interdit d'ailleurs à des collectivités... le fait qu'elles peuvent mettre gratuitement des terrains à disposition de l'Office Foncier et Solidaire, ce qui permet de construire encore à meilleur prix. Je pense même qu'au vu de cela, un certain nombre d'opérations, je m'adresse surtout en regardant Grand Besançon Habitat et puis la SAIEMB, peut-être même y a-t-il sur Besançon des opérations qui pourraient... voilà, on en reparlera entre nous avant de vous le proposer, des opérations qui pourraient d'ores et déjà bénéficier de ce dispositif qui me paraît particulièrement intéressant.

Est-ce qu'il y a des oppositions par rapport à ça ? Des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 17

Projet Urbain des Prés de Vaux - Déconstruction de l'usine de la Rhodiacéta et aménagement du cœur de Parc - Actualisation du plan de financement - Demandes de subventions

« **M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 18

**Aide à l'accèsion à la propriété de logements neufs pour les ménages primo-accédants -
Attribution de subvention à M. MILLOT Mathieu, Mme MOUDNIB Marine et M. SECKLER Florian**

« **M. LE MAIRE** : Il y a deux dossiers. Pas d'opposition ? Donc c'est accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 19

Déconstruction d'un immeuble sis Rues de Picardie, de Franche-Comté et de Champagne par Grand Besançon Habitat

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Une abstention. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 20

**Contrat de Ville - Acquisition d'un local commercial 17 Place Cassin à
Mme LEVENEUR Marie-Annie**

« **M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Une abstention. D'accord ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 21

**Contrat de Ville - Acquisition de lots de garages - Copropriété Le Molière,
5 Place de l'Europe**

« **M. LE MAIRE** : Une abstention. Pas d'oppositions ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 22

Acquisition aux Consorts AYMONNIN de terrains situés Chemin d'Avanne à Velotte et Chemin de Chamuse

« **M. LE MAIRE** : Oppositions ? Abstentions ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 23

Hauts du Chazal - Cession foncière au profit du CHU

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des remarques ? Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 24

DSP Chauffage urbain - SEVE - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : DSP chauffage urbain, c'est un rapport annuel, je pense que ça ne pose pas de problème majeur à qui que ce soit. Pas d'intervention, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 25

DSP Casino - Société Touristique et Thermale de la Mouillère - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? C'est donc accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 26

DSP Réseau câblé - Numéricable - Rapport annuel 2018

« **M. Philippe MOUGIN** : Oui, je vais me répéter, comme la dernière fois. Je pense qu'il a été très regrettable de ne pas avoir eu les chiffres locaux sur Numéricable, qui visiblement n'était pas très coopératif, donnait des chiffres uniquement nationaux. Je crois qu'il faudra être vigilant à l'avenir si on réitère de tels contrats, demander aux opérateurs, le cas échéant, ou pour d'autres, de bien vouloir donner les chiffres, et dans la négative, rompre le contrat.

Voilà, c'est ce que je voulais dire ce soir, il faudra être vigilant à l'avenir pour les futurs élus. Merci.

M. LE MAIRE : Nous l'avons été, enfin mes prédécesseurs étaient déjà très vigilants, mais c'était très compliqué. Il faut savoir qu'entre le plan câble qui date de déjà quelques années, et aujourd'hui, les choses ont beaucoup évolué, et que les services juridiques, les services de la DSI ont beaucoup travaillé avec Numericable pour s'en sortir le mieux possible. Parce qu'effectivement, les objectifs qui étaient prévus n'ont pas été atteints, mais c'était très compliqué, parce que là aussi la donne avait considérablement changé.

Donc pas d'oppositions pour ce rapport sur Numericable. Il y a quelques chiffres dedans quand même.

Donc vous avez pris acte de ce rapport ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 27

DSP Structures et projets Enfance/Jeunesse Les Francas - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? On peut donc l'adopter. Pas d'abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 28

DSP Crématorium - OGF - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Sur le crématorium, pas de questions à poser à Carine MICHEL, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 29

Centre Communal d'Action Sociale - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Le bilan social du CCAS a déjà été présenté.

Pas de remarques, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 30

EPCC ISBA - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 31

Régie Autonome Personnalisée LA RODIA - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : La Rodia, franc succès, pas seulement auprès des jeunes, auprès de toutes les couches de population.

Pas de remarque ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 32

Etablissement Public de Coopération Culturelle Les 2 Scènes - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 33

Syndicat Mixte Orchestre Victor Hugo Franche-Comté - Rapport annuel 2018

« **M. LE MAIRE** : Il vient de sortir un nouveau disque, un nouveau DVD qui vient de sortir... on essaiera peut-être d'en avoir pour un prochain Conseil.

Pas de remarques ? Pas d'abstentions ? C'est adopté.

Bel orchestre, excellent chef ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 34

SAIEMB Logement - Rapport annuel des administrateurs 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 35

Aktya - Rapport annuel des administrateurs 2018

« **M. LE MAIRE** : Bon, pas de remarques, c'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 36

SEDIA - Rapport annuel des administrateurs 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 37

SPL Territoire 25 - Rapport annuel des administrateurs 2018

« **M. LE MAIRE** : C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 38

SEM Micropolis - Rapport annuel des administrateurs 2018

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 39

Projet d'emprunts du CCAS - Avis du Conseil Municipal

« **M. LE MAIRE** : Il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 40

Festival des Solidarités (Festisol) - Attribution de subventions

« **M. LE MAIRE** : C'est adopté ? Pas d'oppositions ? C'est adopté.

M. Pascal BONNET : Oui, non, je voulais juste dire, question de terminologie. On parle d'éducation à la solidarité, je préférerais la notion de sensibilisation. Notion d'éducation à la solidarité, ça a un côté un peu infantilisant.

M. LE MAIRE : Ouais, c'est vrai.

M. Pascal BONNET : Je préférerais qu'on soit responsabilisant. Ça témoigne de plus de respect envers ceux qu'on veut sensibiliser.

M. LE MAIRE : D'accord. Je suis d'accord avec vous. Vous voyez, j'écoute. Quand vos propositions sont bonnes, je les écoute. Bon, on prend note pour ça. D'accord ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 41

Direction Citadelle - Projet Citamix

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 42

**Acquisition de collections pour le Musée comtois avec le soutien du
FRAM 2019**

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 43

Cession de collections du Département de la Haute-Saône (collège Gérôme de Vesoul) et affectation des biens au Muséum d'histoire naturelle

« **M. LE MAIRE** : Le collège Gérôme de Vesoul nous donne des collections pour le Muséum d'histoire naturelle.

Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 44

Convention-cadre avec le cercle Pâris, association des mécènes et partenaires des musées du Centre de Besançon

« **M. LE MAIRE** : La convention n'est pas tout à fait au point. C'est retiré de l'ordre du jour ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 45

Musées du Centre - Conventions de mécénat

« **M. LE MAIRE** : C'est adopté.

Je voudrais quand même insister une seconde sur l'exposition « La Chine de Boucher », sur le Rococo, qui est une exposition absolument extraordinaire. Je le dis, je mesure le sens de mes mots, c'est extraordinaire. Il y a là des œuvres qui n'ont jamais été réunies, il y a entre autres un mur avec trois œuvres de Boucher dont « Le déjeuner de Boucher », qui est une pièce extraordinaire qui n'avait jamais quitté le Louvre, un tableau qui vient de Madrid, et un autre qui vient d'un collectionneur aux États-Unis. On m'a même dit que la conservatrice, lorsqu'elle a eu les trois tableaux qui n'avaient jamais été réunis, en a même eu les larmes aux yeux. Elle en a pleuré, mais de bonheur, de joie. Donc je vous incite à aller au Musée. Il y a le carton, il y a la tapisserie. C'est fantastique.

Je rappelle quand même que cette exposition, elle est classée d'intérêt national, et que c'est une grande exposition, et que vraiment, on peut être très fier de ce qui s'est fait dans notre Musée. Bien, on avait quand même aussi à l'inauguration le Directeur du Musée du Louvre, et Pierre ROSENBERG qui est l'ancien Directeur du Musée du Louvre, et qui est simplement donc académicien ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 46

Festival International de Musique de Besançon Franche-Comté - Convention financière 2019

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 47

Convention de partenariat entre la Ville de Besançon et la Coupole Centre d'histoire et de mémoire du Nord Pas-de-Calais

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 48

Signature de la convention triennale avec la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aide à l'investissement et la mise en réseau des muséums d'histoire naturelle

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 49

Emergences - Deuxième attribution 2019

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 50

Parcours culturels - Année scolaire 2019-2020 - Contributions et subventions aux organisateurs

« **M. LE MAIRE** : Alors le rapport 50, il y a des votes séparés qui ont été demandés.

Donc le rapport 50, c'est le parcours culturels, donc on sait pourquoi vous voulez intervenir.

Donc le rapport 50, on va le mettre au vote, mais par vote séparé. C'est ce que vous aviez demandé, je crois. Alors attendez, je tourne les pages. Voilà, un vote séparé. Se prononcer sur l'attribution de 19 subventions aux partenaires pour un montant de 118 307, à 97 315 pour le CDN. Côté Cour, vous avez la liste là. Est-ce qu'il y en a qui sont opposés à ces subventions-là ? Qui s'abstiennent ? Je n'en vois pas.

Le rapport 3 250 €, pour « Les Deux Scènes ». Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

3 150 € pour la Rodia. Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

2 700 € pour l'Orchestre Victor Hugo Franche-Comté. Oppositions ? Abstentions ? Je n'en vois pas.

Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon, 1 592 €. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? C'est donc adopté.

10 200 € pour l'Université de Franche-Comté. Pas d'oppositions ? C'est adopté.

Concernant les écoles de Besançon, abstentions ? Pas d'abstentions, pas d'oppositions. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 51

Congrès - Attribution de subventions - 5^{ème} répartition au titre de l'année 2019

« **M. Thierry MORTON** : Oui, juste signaler qu'il y a une modification dans les deux sommes, parce qu'on a appris que deux colloques universitaires étaient décalés pour des questions de logistique, organisation, et pour ne pas perdre les 1 500 € que nous avons fléchés, nous proposons de mettre 5 000 € pour le domaine skiable qui a été une manifestation très importante dernièrement, et puis pour le Bastion, de passer à 1 500, afin d'éviter de repasser ça, enfin de perdre les crédits. Si le Conseil en est d'accord, de modifier cette délibération en mettant 5 000 pour le domaine skiable, et 1 500 pour le Bastion.

M. LE MAIRE : OK. Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Modification a été prise. On note. Adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 52

Plan d'urgence « Revitalisation et animation des commerces » - Encaissement d'une subvention - Versement de subventions - Signature de conventions partenariales

« **Mme Christine WERTHE** : Monsieur le Maire, je souhaiterais intervenir sur le centre-ville, et plus particulièrement la problématique de revitalisation de ce dernier. Comme de nombreuses Villes françaises, Besançon et son centre-ville ne sont pas épargnés par la baisse de fréquentation des commerces, par la vacance des locaux commerciaux, par la concurrence des centres commerciaux périphériques ou bien encore par la concurrence des commerces en ligne.

Face aux problématiques constatées, vous avez, avec le concours de la CCI, mis en place un plan d'urgence afin de réveiller le centre-ville. Nous ne pouvons que nous féliciter d'une telle initiative. Il était temps. Temps de prendre soin de notre centre-ville, de nos commerçants qui méritent, et des consommateurs qui font vivre ce bel ensemble. Néanmoins, ne pourrions-nous pas aller plus loin et agir une bonne fois pour toutes contre ces locaux vides qui renvoient une image triste, morose, terne.

Je prendrai ici l'exemple de Nancy. La Ville, en effet, choisit de passer à l'offensive en se dotant d'un outil d'intervention immobilier, à savoir une société d'économie mixte. À travers cette SEM dotée d'un capital de 5 M€, la Ville pourra investir dans l'acquisition de commerces ou de logements en vue de les réhabiliter. Cette SEM ne remplacera pas l'initiative privée, mais au contraire, un travail commun aura lieu avec les propriétaires, les mandataires, les gestionnaires de locaux commerciaux sur des projets pour faire évoluer les murs. Le but de la SEM est de mettre en avant le centre-ville, et de stopper les blocages.

Dans un deuxième temps, la Ville appliquera, dès le 1^{er} janvier 2021, une taxation des friches commerciales. Cette mesure fiscale sera destinée aux locaux inexploités depuis au moins deux ans. L'ambition reste la même, la dynamisation de l'offre commerciale en centre-ville en motivant les propriétaires à cesser l'immobilisme, et en favorisant ainsi la remise en activité ou sur le marché du bien concerné. Le Maire de Nancy avance ainsi un argument très intéressant à ce sujet, cette pression de taxation doit permettre d'éviter ce sentiment que ça ne coûtera rien de laisser vide.

Ainsi, au regard de telles initiatives dotées avant tout de bon sens, ne pourrions-nous pas envisager de nous en inspirer ? Je crois sincèrement que nous partageons le même objectif, à savoir ramener de la consommation, du service, des habitants pour que les gens reviennent et investissent à nouveau le centre-ville, et développent ainsi le chiffre d'affaires des commerçants. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci.

Alors on présentera prochainement une opération dans le cadre de NPRU, une opération cœur de Ville à hauteur de 900 000 € qui permettront effectivement donc d'aller dans ce sens.

Alors la société que vous évoquez, c'est une très bonne idée, mais elle existe, elle s'appelle Aktya. Je suis même le Président. Et donc je vais vous donner un exemple, par exemple Aktya est intervenue pour le maintien du centre... une grosse opération du centre commercial Cassin avec Intermarché. C'est Aktya qui a racheté ces locaux-là avec d'ailleurs la Caisse des Dépôts et de Consignation, et donc nous avons acheté... nous avons un certain nombre de commerces que nous avons achetés, nous avons des boulangeries, une blanchisserie, des épiceries. Lorsqu'il y a des commerces qui deviennent vacants... À Battant aussi, Aktya a racheté des bâtiments, et donc nous l'avons déjà depuis quelques années, et nous intervenons dans ce domaine-là. La plus grosse opération significative, c'est quand même celle qui a permis de maintenir Intermarché place Cassin, qui était en grande difficulté.

Monsieur GROSPERRIN, et ensuite, Thierry MORTON répondra globalement.

M. Jacques GROSPERRIN : Merci Monsieur FOUSSERET.

Ma grande difficulté justement, je voudrais vous faire part d'un commerce qui s'appelle le restaurant du marché, le jardin d'Eden qui a des grandes difficultés à ce jour, et puis qui vous a sollicité, en tout cas qui a sollicité vos services. Alors je sais que c'est une situation un peu difficile, et il n'est pas de mon habitude d'intervenir sur des cas précis, mais à partir du moment où il y a une responsabilité qui a été

prise vis-à-vis de la mairie, tant pour une terrasse qu'elle n'a pas pu utiliser ou pour son commerce qu'elle a dû décaler dans le temps, elle se trouve en situation vraiment très difficile, et elle est prête à fermer. Alors il y a eu des discussions, je crois que M. MORTON a dû la rencontrer. Il y a des discussions qui ont eu lieu pour l'aider. Et moi, je me demande justement, lorsqu'à l'instar d'autres Villes qui font parfois ce genre de choses, qui louent des espaces, des locaux professionnels à des faibles prix pour permettre à chacun de pouvoir s'installer, et puis après, à revenir à un prix un peu plus normal, je crois qu'il y a quelque chose à faire avec cette personne, parce qu'elle ne touche pas de salaire, elle a vendu son appartement, elle est dans une situation très difficile. Et la Mairie a... Ce n'est pas qu'elle ne décide pas, mais c'est qu'elle pourrait peut-être envisager de lisser les loyers qu'elle peut... qu'elle doit... qu'elle peut... qu'elle doit en tout cas à la mairie. Je crois qu'il y a quelque chose à faire.

Vous savez, lorsqu'il y a des médecins... Lorsqu'il y a des communes qui n'ont pas de médecin, souvent, on essaie de mettre à disposition des maisons médicales. Alors ils mettent à disposition des fois des terrains. Alors en plus, vous imaginez, pour des médecins, on pourrait penser qu'ils n'ont pas besoin de ça, etc.

Je crois que si on veut consolider ce qu'il se passe sur le marché couvert... je dis ça d'autant plus que c'est quelqu'un que je ne connais pas du tout. Je pense qu'il y a peut-être une vraie réflexion à avoir, peut-être pour elle au départ, peut-être pour d'autres par la suite, pour faire en sorte qu'il y ait une revitalisation de ce marché couvert. Et j'ai le sentiment qu'elle est un petit peu au bout du bout, et il serait à mon avis intéressant de la rencontrer, et puis d'aller un petit peu plus loin dans une aide potentielle, en gardant bien sûr le principe d'égalité avec les autres commerces.

M. LE MAIRE : Voilà, c'est ça, il faut... vous l'avez dit, c'est un principe d'égalité.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, non, mais c'est ce que je disais. Avec le principe d'égalité, bien sûr, mais vous savez que lorsqu'il y a des jeunes commerçants qui se mettent en place, il y a certaines villes qui peuvent les aider d'une certaine manière.

M. LE MAIRE : Oui, oui, je sais.

M. Jacques GROSPERRIN : Donc voilà, je voulais simplement vous alerter par rapport à ça, voir s'il n'y a pas une possibilité de lisser les choses et de faire en sorte que ce commerce reste sur le marché.

M. LE MAIRE : Monsieur MORTON va vous répondre. Je crois savoir que le loyer là-bas n'est pas très haut déjà. Il est même plutôt bas. Thierry.

M. Thierry MORTON : Oui, alors sur la première intervention de Mme WERTHE, vous dire qu'effectivement, on est dans cette logique-là, c'est-à-dire qu'effectivement, ce que vous proposez est tout à fait réaliste et opportun dans le contexte actuel et les difficultés du commerce de centre-ville, mais je dirais que ce n'est qu'un levier d'un ensemble d'autres leviers qu'il faut... qu'il faut... Comment ? Mobiliser.

Sur la question des locaux, ce n'est pas simple, parce qu'effectivement, des villes se sont engagées dans la préemption importante, et la Ville ou la collectivité n'a pas forcément l'expertise pour re-commercialiser. C'est tout un métier, toute une connaissance de l'immobilier, des foncières, et ainsi de suite. Et effectivement, s'appuyer sur des SEM, c'est le mieux, c'est ce qu'on fait avec Aktya, et je crois aussi qu'il faut le doubler d'un gros travail de pédagogie auprès des propriétaires. Il y a, de la part de... et vous l'avez signalé d'ailleurs, de la part des propriétaires, je dirais, une... enfin une inconstance à comprendre qu'en ne louant pas leurs biens à un prix accessible, ils se mettent eux-mêmes une balle dans le pied, et qu'ils sont disons extrêmement nuisibles pour l'attractivité et le rayonnement d'une ville, puisque dès que vous avez deux cellules ou trois cellules, il est prouvé que les cellules qui sont à côté perdent quasiment immédiatement 20 à 30 % de leur chiffre d'affaires. Et ce dont il faut lutter, c'est effectivement ses dents creuses qui irriguent, enfin qui s'installent dans les centres-villes.

Maintenant, je ne voudrais pas qu'on ait un discours quand même trop pessimiste. Si on fait la balance aujourd'hui des fermetures et des ouvertures, nous sommes en positif, très clairement. Donc nous avons maintenu, je le redis et le répéterai chaque fois, parce que je ne veux pas que ça devienne un enjeu et une surenchère dans ces périodes-là. Le centre-ville mérite d'être respecté, il mérite surtout d'être soutenu, et de ne pas en faire une question d'enjeu électoral, mais vous ne l'avez pas fait. Vous ne l'avez pas fait, je vous en remercie.

Pour autant, donc il y a plusieurs leviers. Il y a effectivement d'avoir un centre-ville accessible, bien irrigué, d'avoir des animations régulières, d'avoir des offres importantes sur les transports en commun. Ce n'est pas qu'un problème de cellules, c'est vraiment, et ça a été signalé tout à l'heure dans le cadre

du PLUI, c'est un problème global. Il faut empoigner de front un centre-ville, c'est un centre-ville qui est habité, voilà. Si vous avez un centre-ville qui n'est pas habité, petit à petit, les commerces fermeront.

Il y a un autre souci aussi, c'est qu'il faut aussi que les commerces, je le redis, mais s'adaptent. On a aujourd'hui des commerces qui s'ouvrent, Concept Store, des choses comme ça, qui fonctionnent bien, parce qu'elles correspondent à l'air du temps, elles correspondent à la clientèle de centre-ville.

Donc il y a tout ce travail de fond, et vous le savez, puisque vous participez au Comité de pilotage avec M. BONNET. C'est toutes ces questions de front qu'il faut aborder avec les Chambres consulaires, avec tous ceux qui ont cet engagement pour faire vivre notre cœur de Ville.

Mais je veux le dire, la préemption, c'est très compliqué, il faut assumer derrière. Et par ailleurs, je pense que certaines villes qui ont mis en place une taxe sur les propriétaires qui ne mettaient pas leurs biens sur le marché, juridiquement, c'est long, et c'est très lourd financièrement pour les collectivités. Donc usons un maximum de pédagogie, faisons... utilisons le manager de centre-ville qui rencontre les propriétaires, qui leur donne des chiffres de comparaison, qui leur propose des prospects. Et si l'équipe commerce n'est pas là ce soir, c'est qu'elle est d'ailleurs au MAPIC à Cannes aujourd'hui, enfin hier et aujourd'hui, pour essayer de trouver justement des prospects, discuter avec les foncières immobilières pour qu'elles viennent s'installer à Besançon. Et je vous assure qu'on a... on a des propositions. Oui, c'est très long. Ce qu'il faut comprendre dans la vacance aujourd'hui, c'est que la commercialisation est beaucoup plus longue qu'à une époque. Vous aviez des commerces qui tournaient au bout de deux, trois mois. Aujourd'hui, c'est... oui, c'est deux ans. Vous voyez Camponovo, vous voyez Interprix, voilà. Donc... Mais j'entends bien que le travail est long et important.

Sur la question du marché Beaux-Arts, Monsieur GROSPERRIN, j'ai reçu donc cette personne à plusieurs reprises avec les services de la Ville qui gèrent... qui ont en gestion... voilà, je voudrais rappeler qu'on est quand même dans un ensemble de bâtiments sur lesquels il y a un règlement, une organisation collective, et qu'on ne peut pas, au gré des situations, faire des remises, je le dis quand même, ce que nous avons fait. Une remise déjà importante sur des loyers pour soutenir l'activité de cette personne. Il y a un moment, si vous voulez, sur cette question-là, c'est le modèle économique. Est-ce qu'il est tenable ou pas en l'état ? Là, il y a des difficultés, nous avons bien pris en compte cette question de terrasse qui a effectivement fait perdre une partie du chiffre d'affaires de cette personne. Nous lui avons mis deux cellules supplémentaires vacantes pour qu'elle puisse agrandir son restaurant. Maintenant, il y a un... il y a une limite sur laquelle nous ne pouvons pas aller, qui risque après d'entraîner de la part des autres commerçants une incompréhension voire une forme de revendication en disant... Ben pourquoi... voilà.

Donc je vous assure qu'on empoigne ce problème de façon très raisonnée, équilibrée, et avec toute l'attention nécessaire. Nous avons déjà reçu cette personne deux fois. Nous allons encore la recevoir, parce que nous avons encore des choses à voir avec elle, mais il y a un moment donné, nous ne pourrions pas aller au-delà. Si le modèle ne tient pas, nous ne pouvons pas, si vous voulez, en même temps effacer... c'est aussi de... qu'on connaît bien, une règle collective qui est mise dans cette halle, et voilà, il y a un moment... il y a un moment, on ne peut pas aller au-delà du raisonnable. Voilà. Et là, je pense qu'on est à cette limite-là.

M. Jacques GROSPERRIN : Oui, je vous en remercie, Monsieur MORTON, mais... je n'ai pas voulu développer plus que ça, parce qu'il était tard, mais c'est vrai qu'il y a des responsabilités de la Mairie, dans la mesure où la terrasse, elle n'a pu l'utiliser pendant tout l'été. Tout l'été, et deux fois de suite, deux étés suivants. Donc c'est vrai que ça a été compliqué pour elle, parce qu'il y avait des travaux à l'intérieur du marché des Beaux-Arts. Donc c'est quelque chose qui n'était pas inhérent à elle, et qui fait un manque à gagner.

Et la deuxième chose, et je termine là-dessus, c'est aussi le fait que les cellules qu'elle a obtenues, qu'elle a eues, étaient prévues dans un temps plus tôt, plus précoce qu'il n'a été, et elle a commencé son activité tard.

Moi, je suis d'accord avec M. le Maire, je ne suis pas là pour faire en sorte de surseoir ou d'être dans ce principe de subsidiarité avec des commerçants, mais là, il y a une responsabilité de la Mairie, parce qu'il y avait des travaux, elle n'a pas pu utiliser sa terrasse. Donc c'est simplement que je vous demande d'avoir une attention particulière sur une situation qui la met en difficulté.

M. LE MAIRE : Alors la terrasse, elle ne l'a pas utilisée de notre faute ou pas ?

M. Thierry MORTON : Oui, non, mais je redis qu'il y a une décote très claire qui a été faite.

M. LE MAIRE : Ah bon, ça a été décoté, la terrasse.

M. Thierry MORTON : Et il y a un certain nombre de loyers qui ont été remis... qui ont été effacés. Donc voilà, on n'a pas rien fait, mais il y a un moment donné, on se rend bien compte qu'au-delà de ça... Voilà. Mais on suit ça de très près.

M. LE MAIRE : Non, mais est-ce qu'il y a eu une décote sur la terrasse ? Oui, déjà ?

M. Thierry MORTON : Oui, mais largement, mais bien sûr. La décote plus le loyer de la cellule. Donc c'est là où je dis il y a peut-être un souci avec le modèle économique, et on va revoir ça. Je rappelle qu'on a un manager de centre-ville pour accompagner.

M. LE MAIRE : Bon, tu revois ça.

M. Thierry MORTON : Donc on regarde ça. Nous ne laisserons pas cette dame au bord de la route. Il n'y a pas de souci.

M. LE MAIRE : Voilà, bien, parce que c'était, me dit-on, c'était lorsqu'on a changé le système de rafraîchissement de la...

M. Thierry MORTON : C'était pour le confort de l'ensemble des commerçants.

M. LE MAIRE : Voilà. Bien le... donc le rapport... bon Thierry, tu regarderas ça, essaye de trouver une solution.

Le 52, donc des oppositions ? Des abstentions ? C'est accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 53

Animations commerciales et artisanales - Attribution de subventions aux associations

« **M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 54

Avis sur les dérogations au repos dominical des salariés du commerce - Année 2020

« **Mme Elsa MAILLOT** : Notre relation au travail reflète notre société, notamment par la manière dont sont considérés les travailleurs et travailleuses. Cela vaut historiquement pour les périodes de barbarie ou de sauvagerie où se pratiquaient l'esclavage, l'exploitation par le travail des femmes et des enfants. Ou encore, dans la lutte pour la journée de travail de 8 heures qui se termina par le massacre de High Market Square le 4 mai 1888 à Chicago, suite à une manifestation qui a mal tourné, et dont des anarchistes ont été pendus pour l'exemple. Ce tragique événement est d'ailleurs à l'origine de la fête du Travail du 1^{er} mai. Plus récemment, en 2016, on peut évoquer le mouvement de « Nuit debout » qui avait débuté par une vague de contestations sur les conditions de travail avec : « On vaut mieux que ça ». En paraphrasant cette revendication, nos dimanches valent mieux que ça, que d'être obligé de travailler ou d'aller faire des courses ou du shopping.

Incontestablement, les volontaires pour travailler le dimanche le sont sous la contrainte. Bas salaires, emplois précaires, voire même peur de la hiérarchie. Et ce sont surtout des femmes, puisqu'elles sont majoritaires parmi les vendeuses, les caissières, les agents d'entretien, etc.

Ana AZARIA, Présidente de « Femmes Égalité », dénonce les retombées sur la santé de ces femmes, sur leur vie de famille et de couple, sur le suivi scolaire des enfants en évoquant des études démontrant le lien direct entre l'échec scolaire et le manque de disponibilité des parents.

Économiquement, nous pouvons penser que l'ouverture dominicale peut être inflationniste. La consommation sera la même, puisque le pouvoir d'achat n'augmente pas. Alors les commerces ont répercuté cette extension d'ouverture sur leurs produits. Cela n'amène donc aucun pouvoir d'achat supplémentaire, aucun développement économique, et donc aucun emploi.

Concernant la loi Macron, la mission d'information et d'évaluation avait rendu un rapport prenant nettement le contre-pied du projet gouvernemental, en s'opposant à une extension massive du travail du dimanche.

Outre les enjeux économiques et sur les conditions de travail, et au-delà de la notion de repos, j'en viendrais à la notion de temps libre. Ce temps hors du travail et des obligations, ce temps fait pour le vivre ensemble, les loisirs, la culture, le lien social, la famille ou les amis, le sport, l'errance, et même l'ennui.

Le fait que ce temps libre soit un moment... le même moment pour tous permet à chacun de pouvoir en profiter comme il le souhaite, de s'émanciper ou autres.

Comme le précise le Code du travail, dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche. De dérogation en dérogation, nous assistons à la construction d'une société consumériste que nous ne voulons pas. C'est pourquoi nous voterons contre.

M. Thibaut BIZE : Dans la continuité de ce que vient de dire Elsa MAILLOT, je vais vous faire passer, si vous me permettez de faire un petit peu de politique-fiction, je vais vous faire passer une délibération. Tiens, Yannick, s'il te plaît, tu pourrais faire passer devant toi ? Délibération qu'on sera peut-être à voter... amené à voter dans les années qui viennent. Là, on a mis 2024, on ne sait pas. Avec l'évolution de la déréglementation du travail, y compris... et particulièrement parce que ça a été d'actualité cette semaine dans le commerce, peut-être que nous ne serons plus qu'amenés à nous exprimer, nous élus, sur des dérogations pour empêcher le travail les jours fériés. Voilà l'évolution à laquelle nous serons certainement contraints dans les années qui viennent, et je pense qu'il faut dire stop à cette logique. Le pied dans la porte a été mis, il faut maintenant la refermer, et stopper cette dérive inflationniste. Demain, les commerces ouvriront peut-être les dimanches supplémentaires. Peut-être qu'ils ouvriront également le soir, c'est déjà le cas sur certains commerces à Besançon, je crois que vous en avez déjà parlé récemment. Donc aujourd'hui, voilà, nous vous mettons en garde, par cette délibération-là. Gardez-la. J'espère que nous nous tromperons, et que le 14 novembre, je crois que c'est ça la date, 2024, vous pourrez nous dire que nous nous étions trompés. Malheureusement, je ne serai pas heureux ce jour-là si nous devons nous dire que nous ne nous étions pas trompés. Voilà, et puis il y avait quelques petites références dans les noms, et un historique, qui vous feront peut-être sourire.

M. LE MAIRE : Moi, quand on appelle la loi Macron, non, ça ne me fait pas sourire moi. Non, moi, j'ai un minimum de respect quand même pour le Président de la République ou les Ministres. Donc c'est un minimum. Gardons quand même un minimum de choses. Après, on est d'accord ou pas d'accord...

M. Philippe MOUGIN : Écoutez Mme MAILLOT, m'a damé le pion, l'a exprimé durement, soit, mais... c'est vrai, mais elle est dans le juste, et je voterai également contre. Je me suis expliqué déjà à GBM. Je pense que le travail nocturne, qui ne sera pas rémunéré... j'ai vu un article sur *Les Echos* et sur *L'Est républicain* qui date d'hier, pas plus tard, il y a du souci à se faire justement pour les emplois qui deviendront, je pense, plus précaires.

Et pour rebondir sur un rapport précédent, je ne pense pas que cette situation aille dans le bon sens en ce qui concerne économiquement le commerce du centre-ville. C'est-à-dire que les gens achèteront le soir à l'extérieur, et le lendemain, ils ne viendront pas au centre-ville. Donc c'est, je pense, une incohérence. Je voterai contre.

M. LE MAIRE : Oui, moi, vous savez, je ne suis pas... je l'ai dit à l'Agglo, je ne suis pas un fanatique de ça, mais dans l'hypothèse où il y a un vote contre dans ce Conseil Municipal, ça veut dire que Géant Casino qui est sur Besançon ne pourrait pas ouvrir, et que les surfaces de la périphérie pourraient ouvrir. Donc j'attire quand même votre attention sur le déséquilibre qu'il pourrait y avoir. Après, chacun fait ce qu'il veut. Moi, je ne suis pas, je vous dis, attaché à ça. Je pense qu'au fond, mais ça quelqu'un l'a dit, il n'y a pas plus de pouvoir d'achat que... parce qu'on ouvre un dimanche en plus ou en moins. J'attire votre attention que... n'allons pas mettre en difficulté les commerces de Besançon qui ont déjà du mal à lutter contre la périphérie. Donc chacun fait comme il veut, mais peut-être qu'une abstention peut montrer une opposition, sans mettre en péril des commerces. Moi après, vous faites... moi, en tout cas, je redis mon vote, je ne suis pas acharné avec ça, mais on ne peut pas... Je crois que le sujet doit être vu au niveau national, pas au niveau local, parce que sans quoi vous avez ici des commerces qui ouvriraient un certain nombre de dimanches, d'autres pas. Ça va poser de grosses difficultés à Besançon si on le... après, chacun est responsable de ça, sera responsable de son vote, mais je vous aurai alerté auparavant. Il me semble que l'abstention serait presque préférable.

M. Pascal BONNET : Oui, je voudrais juste, suite à ce que nous ont déposé nos collègues Communistes, constater que le marxisme est une religion, puisqu'apparemment, Marx va « faire ressusciter son gendre » qui nous présente une délibération.

M. Philippe GONON : Moi, je suis assez séduit par le discours de nos collègues Communistes, mais je le trouve même un peu timoré. Parce que j'irai franchement jusqu'au bout de la logique, et j'interdirais le travail le dimanche notamment, le samedi, le dimanche, le week-end au... à la restauration. Ce sont des salariés du secteur privé qui bossent jusqu'à 23 heures, minuit, une heure du matin, dans des conditions pas faciles non plus. Et puis pourquoi nous n'irions pas plus loin en disant par exemple : « Les urgences, les hôpitaux, les EHPAD, fermons-les le week-end. Et puis même police, pompiers, fermons ! Plus sérieusement, pourquoi limiter aux seuls salariés cette obligation de ne pas travailler ? Moi, je me ferai le défenseur de ces petits patrons, de ces petits employés, de ces petits commerçants qui bossent 70 - 80 heures par semaine, qui sont obligés d'ouvrir plus longtemps que les 32 heures que l'on veut leur imposer par moment pour survivre, pour payer leurs charges, pour se payer, pour vivre.

Il me semble que ce débat est un débat beaucoup plus complexe, et beaucoup plus ouvert que le simple problème de ces sept dimanches pour un certain nombre de salariés qui souvent d'ailleurs sont volontaires et sont bien rémunérés, et que ça soit pour les salariés comme pour les employeurs, ces dimanches, ces week-ends sont fort utiles. Ils sont fort utiles également pour l'attractivité de notre Ville. Pas que pour les salariés, pas que pour leur portefeuille, pas que pour les employeurs, c'est aussi pour l'attractivité, et notamment de notre centre-ville comme on l'a rappelé.

Alors moi, je voudrais simplement, en conclusion, vous dire : Pourquoi interdire à ceux qui sont volontaires le travail le week-end ? Ne soyons pas une fois de plus dans l'interdiction, mais plutôt au nom de ce grand principe qu'est la liberté de travailler, de les laisser vivre et de laisser faire leur choix.

M. Laurent CROIZIER : Alors je vais reprendre un petit peu les termes que j'avais utilisés à l'Agglomération. Je ne suis pas un grand défenseur du travail du dimanche, loin de là, et je considère que le travail du dimanche, il doit rester sur la base du volontariat et être rémunéré à la hauteur des sacrifices, notamment sur la vie de famille. Et ça, c'est très important, en tout cas me concernant.

Je ne fais pas le rapprochement entre l'ouverture de ces dimanches exceptionnels et l'ouverture généralisée tous les dimanches. Je pense que ce n'est pas tout à fait le même sujet. Mais ne soyons pas dans le dogmatisme, restons pragmatiques, où irait le chiffre d'affaires de ces boutiques qui ouvriront à Besançon ces dimanches exceptionnels ? Ils iront soit sur d'autres zones, à Dijon par exemple, ou soit dans le commerce électronique qui, je le rappelle, n'a ni horaire, ni dimanche, ni jours

fériés. Tout cela conduirait à effectivement moins de chiffre d'affaires, donc moins d'emplois, donc moins de pouvoir d'achat pour les salariés.

Donc moi, je vous invite à être pragmatique, même si je peux reprendre une partie des éléments du discours sans les parallèles un petit peu déplacés que j'ai pu entendre en début d'intervention. Et je vous invite à voter ces dimanches exceptionnels.

M. Nicolas BODIN : Oui, tout d'abord, sur cette délibération-là, c'est simplement un avis, puisque c'est la Communauté Urbaine qui, au final décidera, et elle s'est déjà exprimée la semaine dernière. Donc là, en évolution...

M. LE MAIRE : C'est donc plus une information là.

M. Nicolas BODIN : ... très importante des modes de consommation avec notamment l'émergence du numérique. On a globalement une population égale, un pouvoir d'achat au mieux constant. Quelles sont les solutions ? Est-ce qu'il faut multiplier les mètres carrés ? Je rappellerai quand même que la France est quand même championne d'Europe des mètres carrés, puisqu'on a quand même 20 % de mètres carrés de surface commerciale en plus par rapport à la moyenne européenne, et cette surface commerciale... ces surfaces commerciales ont évolué d'à peu près 1 % par an sur les 10 dernières années, donc ça continue à augmenter.

Est-ce qu'il faut augmenter les horaires d'ouverture ? Très souvent sont concernées des femmes, du temps fractionné. Monsieur CROIZIER nous parle du volontariat, oui, sauf que le volontariat, ce n'est pas à 100 %, et certaines personnes seront contraintes de le faire. Et ce qui m'ennuie plus par exemple, c'est le projet de loi qu'a déposé hier le gouvernement. Il a déposé un projet de loi assouplissant les règles en vigueur dans le Code du travail concernant le travail de nuit dans les commerces alimentaires. Et ça autoriserait ces derniers à ouvrir jusqu'à minuit, tout en rémunérant les salariés en tarif de jour. Eh bien, ce projet de loi-là qui est en discussion *a priori* pendant six mois avec les différents partenaires, notamment le MEDEF, et qui pourrait être validé par ordonnance et pas par le Parlement, moi, il m'interroge, et ça doit nous interroger sur le sens de la société que nous voulons avoir. Donc pour notre part, les Socialistes voteront contre cette ouverture, même si c'est un débat qui est avant tout national.

M. LE MAIRE : Alors ne précise quand même que le vote est obligatoire, que ce n'est pas... on doit... ce n'est pas qu'un avis, le vote est obligatoire.

M. Philippe MOUGIN : Je pense qu'en l'occurrence, M. CROIZIER et M. GONON sont bien naïfs. Pensez-vous que les employés auront le choix ? Il ne faut pas confondre les services d'urgence et les petits artisans, les petits commerçants. On parle là des grands commerces, type d'un grand commerce qui est à Saint-Ferjeux, et qui ouvre le soir jusqu'à minuit, sans caissière, sans rien.

M. LE MAIRE : Vous savez, la meilleure réponse à ça, il ne faut pas y aller.

M. Philippe MOUGIN : Non, mais exact, c'est ce que je vous ai dit.

M. LE MAIRE : Moi, je n'y vais pas.

M. Philippe MOUGIN : C'est ce que je vous ai dit l'autre jour à GBM... L'autre jour, je vous ai parlé... moi, je ne vais jamais le dimanche ou les jours fériés, justement, parce qu'inversement, à ce moment-là, on va demander aux gens du Département, aux secrétaires de travailler le samedi et le dimanche maintenant. Pourquoi pas ! Elles feront leurs courses quand ? Oui, non, mais vous peut-être, mais il y en a peut-être qui ont des enfants, qui aiment voir leurs enfants et leurs familles. Donc voilà.

Et pour corroborer les dires de M. BODIN, hier, le 13, voilà, c'est un article des *Echos*, le projet de loi portant diverses mesures d'ordre social examinées ce mercredi en Conseil des ministres prévoyait de reporter à minuit le déclenchement des heures de travail de nuit...

M. LE MAIRE : Ça n'a pas été retiré ça ?

M. Philippe MOUGIN : ... dans les commerces alimentaires. La disposition a été revue, et le sujet va être renvoyé à une ordonnance. Alors après, c'est un article des *Echos*.

M. LE MAIRE : Il me semblait, oui. Bien. En tout cas, moi je dis quand même, avant de passer la parole à Anne VIGNOT, que si on n'est pas d'accord, vous n'êtes pas obligés d'y aller. Moi, vous ne me verrez pas le soir aller dans la grande surface de Saint-Ferjeux acheter quelque chose.

M. Philippe MOUGIN : Tout à fait.

M. LE MAIRE : Je crois que... quand il y a des caisses dans un magasin, des caisses sans caissière, n'y allez pas. Moi, je ne vais jamais à une caisse sans caissière. Je veux qu'il y ait une caisse, parce que c'est un emploi. C'est aussi... On peut avoir un geste citoyen qui ne coûte rien. Ça ne coûte rien de faire ça. Mais simplement, si on voit que ces dispositifs ne servent à rien, eh bien on ne le fait pas. Voilà. Moi, je déteste ces magasins où il n'y a pas de présence humaine.

Mme Anne VIGNOT : Non, mais juste, du coup, ce qui est dramatique dans ça, dans ce qui est en train de se dire, c'est qu'une décision comme celle-ci, c'est de prolonger jusqu'à minuit avec une rémunération qui est quand même juste insupportable, parce qu'encore une fois, quand ce sont des femmes, elles ont des nounous, enfin il y a quand même quelque chose qui est extrêmement lourd, grave qui est en train de se faire. Et on est en train de nous dire que finalement, comme le débat, il allait être profondément... comment dire... il va aller s'ancrer sur la démarche non sociale du gouvernement, on va aller sur une ordonnance. Ça veut dire qu'on va fuir devant le débat sur une question comme celle-ci. Moi franchement, je pense que là aujourd'hui, il faut s'élever de façon extrêmement violente contre une telle volonté d'un gouvernement, à appauvrir les salariés, à les mettre en grande précarité, et les amener à travailler dans des heures absolument impossibles. Encore une fois, une caissière, et c'est souvent des femmes, elles sont toutes plus vulnérables les unes les autres. À ce moment-là, les transports en commun, on n'en parle même plus. C'est quand même incroyable. On parle d'aménagement du territoire, on a vu les gilets jaunes dénoncer ce genre de dérives comme quoi ça les mettait dans des situations insupportables, et on va sur une ordonnance pour décider ça sans débat. C'est scandaleux.

M. LE MAIRE : Bien.

Quels sont ceux qui votent contre ? 24.

Quels sont ceux qui votent... ? Qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui votent pour ? 27. Bien ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 55

25 novembre 2019 - Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

« **M. LE MAIRE** : On a décalé ce rapport-là pour que tu puisses le présenter, parce que tu dois partir.

Mme Ilva SUGNY : Voilà, c'est ça.

M. LE MAIRE : Donc on a voté le rapport 24, le SEVE, on l'a voté. Maintenant, on n'est pas au 25, on est au 55, mais qui parle de 25 novembre, c'est pour ça qu'il y a une confusion, sur la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Mme Ilva SUGNY : Donc sur ce 25 novembre, j'aimerais poser la question suivante : Qui a le droit ? Qui a le droit de vie aujourd'hui en France, de vie et de mort sur les femmes ? La France reste en tête du peloton en matière de violences conjugales en Europe.

Comment dire ? Comment expliquer qu'elles n'étaient pas prédestinées à être tuées ? Certaines étaient en couple, certaines étaient parties, elles avaient tous les âges, venaient de toutes régions. Une seule chose les rapproche, elles ont été tuées par un homme, ils avaient tous les âges, ils venaient de toutes les régions.

Et puis il y a ces enfants qui étaient présents au moment du crime, certains s'enfuient. Le fils d'Isabelle, six ans, a vu son père abattre sa mère au fusil de chasse. Il a passé la nuit au milieu du cadavre avec sa petite sœur de huit mois.

Je voudrais ici aussi évoquer les échecs, les avancées et les souhaits. Les échecs, le nombre toujours croissant de femmes assassinées. Avec ce qu'il s'est passé à Strasbourg en début de semaine, nous avons dépassé aujourd'hui le nombre de femmes tuées en 2018, et il reste encore deux mois avant la fin de l'année ! Il n'y a pas de fatalité, il faut voir les signaux, et entendre les alertes.

Les avancées, ici à Besançon. Aujourd'hui, avec le Grenelle des violences conjugales lancé par le gouvernement, et relayé par les Préfets, les choses bougent : sur Besançon, une baisse significative des violences faites aux femmes en 2019 par rapport à 2018. Et ce sont les chiffres de la Police nationale.

Sur Besançon, au niveau des dispositifs mis en place, on peut notamment citer les intervenants sociaux dans les postes de police et de gendarmerie, la formation des policiers afin de mieux apprécier le niveau de dangerosité et de proposer des solutions adaptées. Et puis surtout, il y a le Téléphone Grave Danger. Il y en a peu sur le département, au point que même quelquefois le procureur en retire un à une femme en grand danger pour le donner à une autre en grand danger. C'était le message que souhaitait faire passer hier le Préfet, M. MATHURIN auprès des financeurs.

Et puis les souhaits. « *I have a dream* », comme disait Martin Luther King. « *We have a dream* », pourquoi pas ! Tout au long de l'année, on entend 25^e, 57^e, 89^e, 131^e féminicide. Que ce long décompte qui est insoutenable disparaisse. Que tous ces prénoms féminins qui s'égrènent dans les discours officiels ne fassent plus la une. Puis surtout, que cette phrase prononcée par un Procureur de la République ne soit plus jamais prononcée. En fin de compte, c'est une séparation qui a mal tourné. C'est un souhait, c'est un vœu, c'est un rêve. Est-ce que cela arrivera un jour ? Inch'Allah.

M. LE MAIRE : Merci Ilva.

Je crois que par rapport à cela, c'est effectivement des choses qui sont inacceptables.

Moi, je veux aussi saluer à cet instant les travailleurs sociaux, les policiers, tu l'as dit, mais aussi les associations qui font un énorme travail de prévention, d'accompagnement. Il y a eu hier matin, dans le cadre du Grenelle, une réunion en Préfecture, à laquelle vous assistiez Karima et toi. Bien sûr que Besançon prendra sa place dans ce tour de table qui est fait au niveau départemental, aux côtés d'autres villes, une place significative, car nous devons tout faire pour effectivement que cela ne se produise pas.

J'ai entendu aussi... on m'a expliqué aussi quelles étaient les difficultés avec le Téléphone Grave Danger, et moi quelque part, ça me fait mal quand j'entends qu'on retire le téléphone à quelqu'un pour le donner à un autre. Je pense que la Ville n'est pas très riche, mais que peut-être on devrait voir si on ne peut pas acquérir, je crois que c'est de l'ordre de 2 500 €, quelque chose comme ça, un ou deux téléphones de grand danger pour les mettre à disposition de celles et ceux qui en ont besoin, parce que Dieu sait si une vie, ça vaut beaucoup plus qu'un téléphone grand danger. Donc je demande aux services de regarder ça, et puis on sera donc dans le cadre du tour de table, présents.

Et je remercie aussi, pour son action, tout ce que fait le CCAS. La première adjointe m'a demandé de l'excuser ce soir, parce qu'elle est, dans ce cadre-là d'ailleurs, à des réunions à Neuchâtel et à Lausanne. Voilà, donc c'est pour ça qu'elle n'est pas là ce soir.

Bien, donc par rapport à ça, nous devons continuer à aider celles et ceux qui se mobilisent, pour dire que dans la période actuelle, ce n'est pas acceptable, c'est de l'horreur. C'est de l'horreur pure.

Il y a cette subvention de 918 €, mais ça ira donc au-delà par rapport aux demandes formulées hier après-midi ou hier matin plutôt par M. le Préfet du Doubs.

Tout le monde est d'accord, j'imagine qu'il n'y a pas d'oppositions par rapport à ça. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 56

Journées bisontines de la laïcité

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des questions à poser ? Je n'en vois pas. C'est le 9 décembre. Allez-y nombreux. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 57

Le Refuge - Soutien à la création d'un accueil de jour

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 58

**Financement du poste de chargé de mission - Contrat Local de Santé -
Signature des conventions annuelles d'objectifs et de moyens avec l'Agence
Régionale de Santé**

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? Accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 59

Subventions aux associations à caractère médico-social - Attribution 2019

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarque ? Pas d'opposition ? C'est accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 60

Evaluation d'Impact en Santé dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sur le quartier de Planoise

« **M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions ? C'est accepté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 61

Subventions à des associations sportives

« **M. LE MAIRE** : On me demande un vote séparé.

Programme 1, manifestations sportives et subventions exceptionnelles. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le programme 2, animations sportives. Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas.

Le vote 3, aide aux locaux. Abstentions ? Oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 62

Règlement de financement des séjours scolaires (sorties scolaires avec nuitée(s))

«**M. LE MAIRE** : Monsieur MOUGIN, allez-y, et Monsieur DAHOUI vous répondra.

M. Philippe MOUGIN : Oui, merci. J'ai eu l'occasion...

M. LE MAIRE : Attendez. Attendez Monsieur MOUGIN, Monsieur DAHOUI veut préciser quelque chose.

M. Yves-Michel DAHOUI : On peut peut-être commencer par là, parce que...

M. LE MAIRE : Non, vas-y, vas-y, vas-y.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je voudrais dire quelques mots. Vu l'heure avancée, je ne vais pas être trop long, je vous rassure, mais ça fait l'objet d'un débat ici, c'est pour ça que je souhaitais quand même donner quelques éclaircissements.

Rappeler rapidement ce que sont les classes transplantées, c'est... avec nuitées. Ça permet de dispenser des enseignements hors du cadre *stricto sensu* de l'école, dans un environnement qui est différent. Ça permet aussi une sociabilisation entre les enfants, sachant que ce projet doit être évidemment en cohérence avec le projet de l'école.

Alors j'ai bien écouté les remarques de l'opposition qui avaient été faites dans cette enceinte même, sur les inégalités qui existaient entre les enfants, par rapport au fait qu'on privilégie, entre guillemets, les quartiers prioritaires par rapport aux autres quartiers. J'ai même entendu. Sauf qu'après avoir consulté les enseignants, on s'aperçoit qu'il fallait revoir totalement le système. C'est d'ailleurs l'intuition qu'on avait, et pas simplement l'intuition. La conviction qu'on avait, c'est que le système devenait obsolète, et qu'il fallait totalement le réformer, en dehors même des suggestions qui avaient été faites par une partie de la minorité qui pouvait d'ailleurs tout à fait s'entendre.

On a donc fait d'abord un diagnostic commun avec les enseignants. D'abord, on a fait, parmi les constats, celui que les sorties étaient de moins en moins nombreuses. On n'épuisait même pas d'ailleurs le budget disponible au cours d'un exercice, et au fil des années, c'était un peu toujours les mêmes qui sortaient avec les mêmes thématiques. Donc ça trouvait là un peu ses limites. Le financement des sorties scolaires de courte durée n'était par ailleurs pas prévu. C'est ce qui est remonté là essentiellement des enseignants, alors qu'elles sembleraient plus adaptées... je parle bien des courtes durées, c'est-à-dire une nuitée par rapport... dans certaines écoles notamment.

L'étalement de l'instruction des demandes, l'ensemble des passages récurrents devant le Conseil Municipal, vous savez qu'on a souvent égrené ces questions au Conseil Municipal, et on votait souvent... parfois, sauf qu'il y avait quand même un petit débat de fond, mais de manière un peu mécanique. Et tout ça ne permettait pas aux écoles d'avoir une visibilité suffisante, et ça ne rendait pas aussi de la même manière lisible le soutien financier qui était apporté par la Ville de Besançon. Donc c'est à partir de ces différents constats, et voyant que le système s'épuisait un peu, qu'en lien, encore une fois j'insiste, avec les directeurs d'école, tout ça s'est fait dans la concertation avec notre partenaire qui est la DSDEN, l'inspection d'académie. On vous propose de nouvelles modalités d'attribution qui, je pense, ne répondront pas tout à fait de la même manière ou de la manière souhaitée à la préoccupation qui s'était exprimée encore une fois par une partie de la minorité.

D'abord, on prévoit de financer des projets d'une durée comprise entre deux et cinq jours, c'est-à-dire qu'on a ramené à une nuitée, c'était, je crois, une forte demande, et c'est ce qui permet de sortir avec des coûts inférieurs.

On a prévu aussi un financement au projet, c'est-à-dire un financement forfaitaire, c'est ce qui vous est proposé, par classe, à hauteur de 250 €, limité évidemment à 125 € pour les classes qui sont des classes dédoublées. Le doublement de l'aide dans les classes des écoles à géographie prioritaire, parce qu'on demeure... on demeure vigilant par rapport à ces quartiers dont vous connaissez la sociologie, et aussi les difficultés, du fait notamment de la difficulté des coopératives scolaires à réunir les financements suffisants.

Une petite parenthèse là-dessus, c'est que si je ne veux pas caricaturer la position de la minorité d'une partie à l'époque, dans nos débats, c'était de dire : Mais vous devriez doubler pour tout le monde, en fait, pas uniquement les quartiers prioritaires, l'aide qui était apportée, c'est-à-dire 9 € multipliés par deux, etc. Sauf que suivant les moyens qu'ont les foyers, ça ne permettait pas à ces enfants de sortir. Si vous donnez 18 € à un enfant, et qu'on lui demande 350 €, il n'a toujours pas la possibilité de partir. Donc on s'est aperçu que de toute façon, ça ne pouvait pas être la solution, et qu'elle ne pouvait pas être efficace, y compris si on avait la volonté de faire en sorte que tout le monde puisse participer à ces sorties.

L'instruction des demandes se fera aussi par une Commission qui est composée de représentants de la Ville et de l'Éducation nationale, qui se réunira deux fois par an. Une Commission qui pourra d'ailleurs être amenée à donner une priorité dans les projets, pour que d'abord le budget annuel soit évidemment respecté. Elle pourra aussi émettre un avis défavorable si le projet ne correspond pas aux orientations qui ont été définies, s'il n'est pas cohérent avec le projet de l'école, et si surtout il ne permet pas à tout le monde de pouvoir sortir. Parce qu'en fait, la finalité, c'est bien celle-là.

Donc la Commission favorisera surtout les projets qui sont portés par les écoles qui partent rarement, et des projets qui comportent un reste à charge acceptable pour les familles. C'est bien l'objet d'ailleurs de cette réforme essentiellement.

Ensuite, évidemment, quand on aura un avis favorable de la Commission, ça passera toujours, puisque c'est l'autorité souveraine en la matière, au Conseil Municipal.

M. LE MAIRE : Merci.

M. Yves-Michel DAHOUI : Voilà donc quelques éléments de présentation et je suis prêt, évidemment, à répondre à votre question.

M. LE MAIRE : Merci Yves-Michel.

Monsieur MOUGIN, je vous redonne donc la parole.

M. Philippe MOUGIN : C'est la première fois pour ce sujet. Vous comprendrez que je voterai contre, comme la dernière fois. Monsieur DAHOUI m'a expliqué les améliorations qu'il y a eues... qui ont été apportées à ce dossier, ceci dit, il ne m'a pas convaincu complètement. M. DAHOUI m'a dit qu'il n'y avait aucune incidence, oui, possible, c'est vrai, il connaît mieux les dossiers que moi. Mais par contre, il y a quand même là... Le point numéro 3, page 2 du rapport 62 qui m'interpelle, qui parle de doublement de l'aide dans les classes des écoles à géographie prioritaire. Alors je rappelle quand même que c'est un règlement, que ce n'est pas une loi. J'en veux pour preuve la loi... c'est-à-dire l'article 1 de la Constitution qui dit que tout le monde est égal, et sur ce plan-là, je ne pense pas que tout le monde soit égal. Même si sur le terrain, ça peut être différent, il y a des aspects que... comme a expliqué M. DAHOUI, je ne crois pas que ça soit tout à fait légal d'avoir un tel article dans le règlement. Donc j'attire votre attention sur ce fait-là, et ça pourrait être refoulé au niveau pénal. Voilà.

Après, pour le reste, je pense toujours que c'est une inégalité de doubler pour certains. Alors évidemment, je vous avais dit doubler, mais je vous avais dit aussi lisser. On pourrait avoir la faculté de lisser. Je pense que c'était une autre solution également. Je ne vois pas pourquoi certains seraient nantis par rapport à d'autres. Alors vous allez me dire : « *Oui, dans les autres quartiers, dans les autres écoles, les familles sont peut-être moins en besoin* ». Vous avez certainement raison, mais moi, je pense à l'égalité. Vous êtes... Comme M. le Maire, vous êtes respectueux de la loi, vous l'avez déjà dit plusieurs fois, et moi également, et je ne voudrais pas qu'on fasse un faux pas à cause de ça. C'est pour ça que je voterai contre.

M. Laurent CROIZIER : En Commission, j'avais souligné tout d'abord le fait que le nouveau dispositif avait été co-construit avec les enseignants et les services de l'Éducation nationale, donc c'est... je vais réitérer cela ce soir.

Deuxième élément, c'est un système qui me paraît plus souple effectivement que le précédent. Par contre, ma remarque, c'est qu'effectivement, il n'y a pas une prise en compte d'une véritable difficulté sociale pour une famille qui serait contrainte à ne pas pouvoir participer aux classes de découverte. Et j'avais fait la proposition de créer un fonds social qui... alors il m'avait été répondu que ça ne relevait pas forcément du service Éducation, mais peut-être de l'aide sociale de la Ville, ou du CCAS ou je ne sais pas, mais je trouve... je trouve dommage que finalement, pour des familles... je trouve dommage qu'un enfant ne puisse pas participer à une classe de découverte pour des raisons financières. Mon raisonnement se tient finalement à cela. Merci.

Mme Myriam LEMERCIER : Oui, juste une information, le Département peut donner des aides à ces familles.

M. LE MAIRE : Bien, donc je vais mettre ce rapport au...

M. Yves-Michel DAHOUI : Je réponds peut-être non ?

M. LE MAIRE : Oui, si tu veux.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je réponds, parce que c'est des choses qui ont été dites. Alors, je ne veux pas me prononcer sur la constitutionnalité ou pas des textes. C'est un débat d'un niveau qui n'est pas vraiment le mien. Je fais confiance à nos services pour border les choses.

Ce que je voudrais dire simplement, ça a été dit par Myriam LEMERCIER. D'abord, on n'est pas... je réponds aux deux en même temps, on n'est pas dans le cadre d'une aide individualisée. Ça ne ressort pas de la compétence de la Ville, et ça a été rappelé, c'est vraiment de la compétence du Département.

Il s'agit donc en plus d'une aide au projet. C'est-à-dire qu'en fait, je ne vois pas ce qui pourrait nous empêcher, par le biais des subventions, d'aider davantage des classes des quartiers qui sont des quartiers prioritaires, et si on le faisait, c'est tout simplement parce que les caisses du foyer en question, de ces écoles, ne sont pas remplies, ou moins remplies que d'autres. Donc en réalité, ça nous permet précisément, et contrairement à ce qui a été indiqué de... grâce à ce levier, de compenser les inégalités qui existent sur le territoire.

Voilà, donc je pense que c'est un dispositif, comme tout dispositif, qui méritera sans doute d'être évalué après quelques années, mais je pense qu'effectivement, il y a une nette avancée, que ça permet en tout cas l'égalité. Et surtout, je pense que, toujours un peu de pragmatisme, c'est que la finalité, c'est quand même de permettre au plus grand nombre de pouvoir profiter de ces sorties, et aujourd'hui, ça n'était pas le cas. Voilà, et ça a été aussi rappelé par Laurent CROIZIER. Ce n'est pas parce que c'est consensuel que c'est obligatoirement bon, mais enfin il est bien de rappeler que ça, c'était vraiment une coconstruction faite en lien étroit, et avec l'assentiment des enseignants.

M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 63

Projet éducatif territorial de Besançon 2019-2022

« **M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est donc adopté.

M. Laurent CROIZIER : Je pensais qu'il y aurait une présentation du projet éducatif territorial, donc j'étais surpris. Enfin ça me paraissait tellement... ça me paraissait important.

M. LE MAIRE : Alors attendez... moi, je ne sais pas, ça n'est pas marqué, écoutez... l'Adjoint... Je n'ai pas vu qu'il levait la main pour parler, donc je lui donne volontiers la parole. Allez-y.

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui, je comprends la remarque de Laurent CROIZIER. C'est vrai que ce n'est pas complètement anecdotique, ça va nous engager quand même pour trois ans. C'est un... quand même un projet assez structurant que celui du projet éducatif de territoire.

Alors quelques mots. Brièvement, je ne vais pas m'étendre dans les détails, ce n'est pas une énumération à la Prévert, encore une fois, ça sera aussi ce que je vous dirai pour la Cité éducative tout à l'heure.

On a d'abord dégagé un bilan, parce que je pense que si on veut être à peu près clair pour l'avenir, et avoir des idées pour l'avenir, c'était bien aussi de faire un bilan qui est un bilan, je crois objectif, honnête, avec les points de faiblesse et les points de force de l'ensemble des activités périscolaires. Je parle bien des bilans dans le cadre du PEDT des activités périscolaires, parce que c'est ce qui a structuré essentiellement le projet éducatif.

Donc parmi les points de force, je l'ai déjà dit ici, donc je ne le rappellerai pas, trop longtemps, en tout cas. Il y a évidemment la structuration de l'offre périscolaire, avec le recrutement de 21 DAL, c'est-à-dire les directeurs d'accueil de loisirs multisites, qui sont des statutaires, 67 référents, c'est-à-dire un par école, un peu plus de 350 animateurs. L'implication progressive également de partenaires, qu'ils soient associatifs ou institutionnels. Un taux d'encadrement qui a été respecté, et progressivement là encore, une nette amélioration du contenu des actions proposées. Il suffit d'ailleurs, sans vouloir faire une situation de glorification, mais il suffit de voir d'ailleurs l'évolution dans les conseils d'école et les retours que nous avons pour constater cette amélioration qui est très sensible.

Par contre, on a aussi remarqué des difficultés : des locaux éloignés des uns, des autres qui parfois entraînaient des déplacements un peu longs, les escaliers, enfin entre chaque séquence. C'est une complication. Quand j'énumère, ça ne veut pas dire qu'on a des solutions miracles, ça veut dire que ce sont des pistes de réflexion et des améliorations possibles pour l'avenir. Des temps collectifs plus nombreux, trop peut-être pour certains enfants, notamment pour les maternelles inscrits aux trois temps, ce qui entraîne des adaptations difficiles pendant la journée. Les enfants aussi rencontrent différents adultes au cours de la journée, ils ont des fois peu de temps pour s'adapter aux différentes personnes et aux différentes pratiques. Des manques d'espaces aussi dans certaines écoles, pas mal d'écoles, pour favoriser les temps calmes, ce qui est aussi une nécessité, notamment pour les plus petits, et sans doute aussi avec l'expérience, une formation qui est à compléter pour certains animateurs, notamment pour accroître la bienveillance auprès des enfants, et aussi, savoir respecter leur rythme.

Enfin, je crois qu'il faut aussi constater, mais je ne veux pas relancer le débat, il a été tranché, qu'en raccourcissant le temps d'accueil l'après-midi, le retour à quatre jours a eu aussi comme effet d'accentuer ce problème de rythme.

Donc voilà, on vous propose des pistes d'amélioration, c'est-à-dire rationaliser l'occupation des locaux, développer aussi des activités de détente avec des pratiques comme l'auto-massage, le temps calme, le yoga. Sensibiliser également les parents pour éviter les excès du collectif. Une fois qu'on a dit ça, ce n'est pas si c'est évident pour certains parents de pouvoir se dégager de leurs contraintes pour ne pas laisser trop longtemps dans le périscolaire leurs enfants. Il y en a qui passent du matin le plus tôt possible jusqu'au soir le plus tard possible. Donc là aussi, c'est un point de vigilance qu'il faut avoir, et former aussi nos personnels à la bienveillance. Voilà pour ces quelques pistes.

Je vais vite, je vous rassure.

Le projet éducatif 2019-2022, donc comme vous le savez, l'ancien est arrivé à échéance en 2018. Il a été prorogé d'un an pour les raisons que j'avais évoquées, c'est-à-dire avoir suffisamment de recul, de possibilité d'évaluation, et puis aussi le retour, puisqu'on a vécu deux rythmes au cours de ce mandat, le retour à quatre jours.

Donc le premier PEDT s'était essentiellement orienté vers la structuration du périscolaire, je l'ai indiqué à l'instant. La mise en place aussi de parcours culturels, s'il y a un dispositif qui rencontre un plein succès, c'est bien celui-là. Je crois que ça fait l'unanimité. J'ai encore eu l'occasion de le constater récemment dans un des conseils d'école. Les parcours sportifs également, la réorganisation des LSH le mercredi, autour des deux réformes des rythmes scolaires que nous avons connues.

Lui... le second projet éducatif va s'articuler autour de cinq axes prioritaires, notamment l'accueil des plus petits dans les écoles maternelles, répondre aux besoins des enfants l'après-midi après l'école, donner une place aux parents autour de l'école, c'est aussi important. Rendre le périscolaire accessible au plus grand nombre, il y a encore du travail, mais on en est conscient. Et faciliter l'inclusion des enfants qui ont des besoins spécifiques, c'est-à-dire les enfants qu'on appelle « hors cadre », donc ceux qui sont porteurs de handicaps ou les enfants qui sont scolarisés en classe spécialisée.

Alors on n'est pas hors sol, donc ce projet prend évidemment appui sur des orientations nationales. On en a eu plusieurs, on a des lois notamment, la loi pour l'école de la confiance, la stratégie nationale de santé 2018-2022, et le plan national de transformation du système éducatif et médico-social, ce qu'on appelle l'école inclusive notamment, la stratégie pauvreté, précarité enfin.

Enfin, je soulignerai que l'élaboration de ce projet éducatif a été le fruit d'une collaboration, comme ça avait été le cas d'ailleurs pour le précédent, active, entre les différents partenaires ou services, nos directions municipales, puisqu'il y a un aspect évidemment transversal, les institutions, les enseignants, les associations et les représentants des parents d'élèves, tous ayant participé, ce qui en fait l'intérêt aussi, à la fois au travail de diagnostic et à l'élaboration du futur projet éducatif à travers des commissions thématiques ou sectorielles. Je pense notamment à Wake up Café qui a été tout à fait salué sous la houlette de Christine SEYS que je tiens aussi à saluer pour son travail, ce contenu, et ce qui en est ressorti a été jugé très constructif, et même déterminant.

Voilà, donc cette démarche collaborative se poursuit actuellement autour de l'élaboration du parcours de vie autour de l'école qui va permettre une évaluation du nouveau projet éducatif tout au long de sa mise en œuvre, et en adaptant les propositions.

Cette méthode est importante, elle est assez originale aussi, puisqu'elle permet d'être confrontée à la réalité, en demandant leur avis à nos concitoyens, d'ajuster la politique publique au plus près des préoccupations qui s'expriment, dans le cadre naturellement toujours des possibilités budgétaires, etc., ça va de soi. Mais elle permet d'être au contact du réel en permanence, ce qui peut même permettre, à l'issue, d'éviter une évaluation à terme, puisqu'elle se fera par une confrontation quotidienne, pas quotidienne, mais permanente, avec les usagers. Donc ça, je pense que c'est une forme de démocratie participative intéressante, mais peut-être qu'elle pourrait être plus tard, ça sera aux parents de décider, et étendue à d'autres secteurs de l'activité municipale. Mais c'est une méthode importante que je reprendrai tout à l'heure assez rapidement pour la Cité éducative.

Voilà, j'en ai terminé, j'ai fait aussi vite que possible.

M. LE MAIRE : Monsieur CROIZIER, quelques mots rapides, parce que je vois qu'un certain nombre d'entre vous commence à partir.

M. Laurent CROIZIER : Non, mais je voulais tout d'abord souligner la qualité du document. Je crois qu'on l'a dit en Commission, mais c'était important de le faire ce soir, il y a un énorme travail qui a été réalisé par les services. Et je crois que nous partageons tous ici l'idée que les accueils périscolaires ne sont pas seulement un mode de garde pour enfants, mais qu'ils constituent un véritable service public au service de l'égalité des chances et de la construction de l'enfant.

Pour rédiger ce nouveau projet, il était, de mon point de vue, absolument fondamental de lancer un grand diagnostic. Il a été fait, et sans faire l'impasse sur les difficultés. Moi, je voulais souligner la démarche de transparence.

Quelques remarques, rapidement. Souligner la volonté d'adapter la politique éducative aux besoins du territoire, c'était une des critiques que j'avais pu faire sur la première version en 2015. Je pense qu'on peut encore aller plus loin avec une sectorisation quartier par quartier, mais ça peut se faire bien évidemment par la suite.

Dans ce document, il manque pour moi... c'est un état des lieux des locaux scolaires. Sont-ils encore adaptés aux méthodes actuelles ? Je pense qu'on peut véritablement se poser la question pour un certain nombre d'entre eux.

Je ne peux pas parler du projet éducatif sans parler aussi de l'accueil à la cantine scolaire, parce que je pense que c'est un véritable sujet prioritaire. Je pense que l'accueil à la cantine participe à la qualité de l'accueil des familles à Besançon, donc à l'attractivité globale de la Ville. Et j'appelle véritablement à prendre toutes les dispositions pour qu'en 2020, aucune famille n'apprenne une semaine avant la rentrée que son enfant ou ses enfants ne seront pas accueillis à la cantine, en tout cas, si tel est le cas, qu'elle puisse l'apprendre bien, bien, bien en amont.

Quelques pistes... quelques pistes que je voulais... que je voulais creuser : la création d'un réseau de parrainage de bénévoles, des activités périscolaires de découverte des cultures et des langues étrangères. On a un formidable outil qui s'appelle le CLA, peut-être faudrait-il s'appuyer dessus. L'intégration aussi d'un volet citoyen qui manquerait peut-être dans ce document. Puis j'interviens régulièrement ici sur la nécessité d'instaurer une culture de l'évaluation, et vous ne serez pas surpris que je me réjouis de lire, en page 17, l'annonce d'une évaluation en continu des projets éducatifs. Tant mieux si c'est au niveau du service de l'Éducation qui a une véritable volonté de le porter, c'est bien parce que la démarche sera évaluative qu'elle deviendra évolutive. Ça, moi, j'en suis persuadé.

Pour conclure, voilà, depuis 2014, depuis le début du mandat, j'ai été très, très exigeant sur la politique éducative, et en 2015, Mme PESEUX, M. FAGAUT et moi avons rédigé une contribution au plan éducatif de territoire de la Ville. Nous posons un certain nombre de demandes dont beaucoup me semblent, en tout cas, se retrouver aujourd'hui dans ce nouveau projet. Donc c'est une excellente base de travail qu'il conviendra effectivement désormais de décliner en fiches actions concrètes. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Claudine CAULET. Sans revenir sur le détail sur le problème des cantines, parce qu'on en a déjà beaucoup parlé.

Mme Claudine CAULET : Simplement pour apporter quelques précisions : sur la restauration scolaire, on travaille dessus depuis 2017, et c'est vrai qu'en Commission 4, on vous a expliqué le fonctionnement qui est très technique et très complexe. On a fait des ajustements en termes d'optimisation, et on est allé au bout de ces ajustements qui sont, on va dire conjoncturels. Et grâce à l'étude qu'on avait votée ici, il me semble à l'unanimité, on voit poindre des solutions qui sont un petit peu plus structurelles, donc la cible, ça pourrait être l'accueil de tous les enfants à long terme, donc à l'échéance sûrement de la fin du prochain mandat. Et puis des étapes au cours des trois premières années pour essayer d'accueillir quelques cohortes d'enfants supplémentaires, mais c'est un sujet tellement technique que le « y a qu'à, faut qu'on » ne fonctionne absolument pas. On croit avoir des bonnes idées, et le bureau d'études, quand on déroule un peu le fil, nous montre que la bonne idée, en fait, elle crée plus de problèmes qu'elle n'en résout. Donc en Commission 4, à la prochaine Commission 4, dès le mois de novembre, on présentera les conclusions des deux premiers Comités de pilotage avec le bureau d'études. Et puis ça sera aussi présenté, parce qu'on va continuer à être transparent, aux parents d'élèves, lors de la réunion avec leurs parents d'élèves délégués au mois de décembre.

M. LE MAIRE : Quels sont ceux qui s'opposent ? Abstention ? Donc c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 64

Convention d'objectifs et de financement avec la CAF du Doubs - Prestation de service « accueils de loisirs périscolaires »

« **M. LE MAIRE** : Il y a des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 65

Education et Politique de la Ville - Cité Educative de Planoise

« **M. LE MAIRE** : Yves-Michel, tu veux dire un mot rapide ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Oui, je vais être rapide, mais ça mériterait un peu plus de temps. Le problème, c'est que...

M. LE MAIRE : Moi, je pense que c'est un peu dommage qu'on le passe à cette heure-là.

M. Yves-Michel DAHOUI : Je pense que passer ces questions...

M. LE MAIRE : Parce que c'est quand même un... Et on ne peut pas le passer au prochain conseil ça ? On ne peut pas ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Je ne pense pas. Il faut le déposer le 30.

M. LE MAIRE : Le dossier le 30, oui. Parce que c'est dommage, parce qu'il y a quand même plein de choses... Est-ce qu'on ne peut pas, à ce moment-là peut-être, que tu expliques ça rapidement, qu'on le vote, et qu'on revienne dessus au prochain Conseil ?

M. Yves-Michel DAHOUI : Non, mais j'aurais mis, montre en main, si vous regardez bien, cinq minutes pour parler de trois dossiers structurants qui touchent à la vie quotidienne, dans ce qu'il y a de plus important, qui est celle de l'éducation.

M. LE MAIRE : Oui, je suis d'accord.

M. Yves-Michel DAHOUI : Moi, ce n'est pas moi qui maîtrise l'ordre du jour du Conseil Municipal, mais aborder des questions à la va-vite comme ça, parmi les cinq dernières questions avant les acquisitions de terrain, ça montre franchement collectivement l'intérêt qu'on porte à la question. Là, ça peut presque me mettre en colère. Donc moi, je suis presque prêt à même pas en parler, parce que je n'aime pas... Non, non, moi, je ne veux même pas en parler. On va le voter, ça sera voté comme vous le souhaitez. Il y a un moment donné, il y a des limites. L'intelligence collective nous impose quand même peut-être y compris une hiérarchisation dans nos débats, même si on en a eu de très importants. D'ailleurs, je le concède, ce n'est pas le problème. Mais là, je trouve que ça va trop loin. Donc moi, vous connaissez mon tempérament, je veux bien jouer les « guignols », mais il y a quand même des limites, et en tout cas, je ne me prêterai pas à ce jeu. Je trouve regrettable qu'en cinq minutes, on « torche », il n'y a pas d'autres mots, trois sujets aussi structurants et essentiels pour notre société quand on parle notamment d'éducation. Donc voilà, moi je... On met le rapport aux voix, et on le fait voter.

M. LE MAIRE : Et je propose que peut-être on en reparle en rapport d'information au prochain Conseil.

Bon, il faut effectivement qu'on soit clair sur les ordres du jour. Il y a des gros débats aujourd'hui entre autres le PLUI, mais c'est vrai que parler de ça... C'est très important entre autres pour le secteur de Planoise. Moi, je pense qu'on le vote, parce qu'il faut le voter, et on en reparlera en termes d'information la prochaine fois.

Est-ce que vous êtes d'accord ? On fait comme ça ? Donc on le repasse... On peut faire ça un rapport d'information. On le refera la prochaine fois.

M. Jacques GROSPELLIN : Si on en reparle la prochaine fois, je vais me soustraire à cette décision, mais Yves-Michel DAHOUI a raison, ce sont trois rapports structurants, et surtout la Cité éducative de Planoise. J'y suis allé lundi, c'est exceptionnel, et je crois que c'est la réussite de nos enfants qui est au bout de cela. Donc je m'arrêterai là, on en parlera plus tard.

M. LE MAIRE : Oui, et puis en fait, il y a très peu de villes de France qui l'ont en plus. C'est plutôt une chance pour nous de l'avoir.

Donc quels sont ceux qui s'abstiennent ? Qui s'oppose au... ? On va déposer le dossier de candidature... tu as entendu Yves-Michel. Et on en reparle au prochain Conseil. Parce que là effectivement, on a passé presque une matinée à la Préfecture à discuter avec le Préfet, on ne peut pas voir ça en cinq minutes.

Alors cela dit, moi, je ne veux pas excuser les services, mais c'est vrai qu'il y a beaucoup de gros dossiers ce soir, et que c'est compliqué. Donc on en reparle.

C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 66

Mise en œuvre des ateliers de soutien à la parentalité dans les écoles maternelles (scolarisation à 2 ans) - Demande de subventions par l'Association Antenne Petite Enfance

« **M. LE MAIRE** : Il y a des questions ? C'est donc adopté. Il n'y a pas d'oppositions, pas d'abstentions ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 67

Subvention ADDSEA - Service prévention spécialisée 2019

« **M. LE MAIRE** : Donc... Est-ce qu'il y a des questions à poser à Danielle POISSENOT par rapport à ça ? Le rapport 67, subvention ADDSEA, service de prévention spécialisé. Danielle POISSENOT doit partir, je passe ce dossier. Est-ce qu'il y a des questions à lui poser ? Voilà, merci. C'est adopté. On revient au 63 ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 68

Hôtel de Ville - Approbation de l'engagement des dernières tranches de travaux - Restauration de la toiture de l'aile rue Jean-Jacques ROUSSEAU et de la fontaine (tranches optionnelles 3 et 4) -Demandes de subventions

« **M. Philippe MOUGIN** : J'avais posé une question, enfin une question, il y en avait plusieurs, en fait, sur... Je n'ai pas eu de réponse, donc je repose la question en CM. Qu'est devenu l'auteur des faits pour l'incendie de l'Hôtel de Ville ? Quelle est sa situation actuelle ? Est-il incarcéré ? Libre ? Ailleurs ? Expulsé ? La décision de justice ? Est-ce qu'il a été condamné au civil ?

M. LE MAIRE : Je ne suis pas à l'exécution des peines. Je crois savoir, pour avoir posé la question, qu'il était reparti dans son pays. C'est ce que l'on m'avait dit, mais je ne suis pas Juge d'Application des Peines.

M. Jean-Philippe DEMILLIER : Il a fait plusieurs années de prison.

M. LE MAIRE : Il a fait plusieurs années de prison, et il est reparti au Cameroun, je crois.

M. Philippe MOUGIN : D'accord. Merci.

M. LE MAIRE : Et on cherche à récupérer de l'argent, mais ce n'est pas forcément très simple. Sous réserve d'une vérification, mais c'est ce que je crois savoir. Bien.

Hôtel de Ville, pas d'oppositions, pas d'abstentions ? C'est donc adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 69

Mise en place du prélèvement automatique pour le règlement des dépenses relatives à la fourniture d'énergies - Signature d'une convention tripartite entre la Ville de Besançon, la Trésorerie du Grand Besançon et les titulaires des marchés gaz et d'électricité

« **M. Pascal CURIE** : Bien. Je rebondis sur ce rapport avec une petite intervention, vous allez l'entendre donc, qui a un lien, peut-être léger, avec la fourniture d'énergie électrique.

Les permanences des élus de la République ou des partis politiques font de plus en plus souvent l'objet d'attaques et de dégradations. Ce fut le cas de Jacques GROSPERRIN, Fanette CHARVIER, les Républicains et le Parti Socialiste. À chaque fois, la grande majorité d'entre nous avons condamné ces exactions. Le 17 novembre dernier, je crois que nous avons franchi un nouveau cap, puisque c'est un élu de la République, membre de cette assemblée, qui s'est vanté d'avoir décroché le compteur électrique de la permanence du Député, et de l'avoir mis en vente sur « Le Bon Coin », au mépris du droit.

Cette personne a proféré des menaces en promettant d'agir, je le cite : « *Plus fort la prochaine fois* ». Nous voulons remercier tous les élus qui ici ont témoigné leur soutien et leur indignation.

M. LE MAIRE : Merci. Je répète qu'il ne faut pas faire... Moi, je trouve que... Je ne valide pas du tout. Ce qui a été fait là, ça ne se fait pas, mais je souhaiterais qu'on réserve les interventions de ce Conseil municipal, aux dossiers municipaux, faute de quoi...

Alors quels sont ceux qui... ?

Ah, tu veux reprendre la parole !

M. Pascal CURIE : Oui, simplement, ce n'est pas vraiment un débat politique. Ce que je veux dire, c'est qu'à chaque fois, si je peux me permettre... Est-ce que je peux terminer ? Est-ce que je peux me permettre de terminer ? À chaque fois qu'il y a eu des dégradations, publiquement, je crois qu'on a pris, au sein de ce Conseil Municipal, position pour dénoncer simplement ces dégradations.

M. LE MAIRE : Ça, c'est vrai.

M. Pascal CURIE : C'est tout, donc je prends position, puisque ça n'a pas encore été fait, pour le faire au même titre que tous les autres élus, j'ai dit le Parti Socialiste, les Républicains... C'est simplement ça.

M. LE MAIRE : Bon, moi je... oui, bon d'accord. Bon, en tout cas, ça ne se fait pas, oui.

M. LE MAIRE : Bien, je fais voter sur le rapport 69.

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas, c'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 70

**Convention entre la Ville de Besançon et le CLER - Réseau pour la Transition
Énergétique pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la
Maîtrise de l'Énergie (SLIME)**

« **M. LE MAIRE** : Des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Ce n'est pas totalement terminé encore ! ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 71

Convention pluriannuelle d'objectif avec la Ligue de Protection des Oiseaux de Franche-Comté pour la préservation et la mise en valeur de la biodiversité sur le territoire bisontin

« **M. LE MAIRE** : Pas de remarques ? Pas d'abstentions ? C'est adopté ».

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

Question n° 72

Expertise et inventaire du patrimoine arboré de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché

« **M. Jacques GROSPERRIN** : Moi, je voudrais en profiter pour parler de l'arrêté que vous avez signé au sujet de la forêt, et qui pose un problème... des risques de la forêt qui posent un problème au niveau des chasseurs. J'ai trois questions très rapides.

Pourquoi les chasseurs ne sont pas considérés dans cet arrêté, comme c'était prévu, et l'ONF, à un moment donné, l'avait préconisé, comme ayants-droit... comme des bûcherons, qu'ils puissent à un moment donné continuer à être dans la forêt pour pratiquer leur sport, leur activité, leur passion.

Pourquoi la Ville autorise certaines associations à utiliser le bois s'ils signent des décharges ? C'est l'exemple de ceux qui font du trail. On nous dit que c'est un arbitrage politique, moi je voudrais vous dire aussi que c'est... que la chasse...

M. LE MAIRE : Ceux qui vous disent ça se trompent.

M. Jacques GROSPERRIN : D'accord. Très bien.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire pourquoi ils se trompent.

M. Jacques GROSPERRIN : Très bien. Et je termine en disant que c'est une association importante aussi, avec des personnes qui sont passionnées, qui font cette activité-là dans des conditions très honorables et très dignes, qui font un travail formidable. Moi, je le dis d'autant plus que je ne suis pas chasseur. Je pense... Donc j'ai un ensemble de questions, une crainte, et puis enfin, est-ce qu'on ne pourrait pas trouver justement une solution pour permettre à cette association qui est sur Besançon de pouvoir continuer son activité ?

M. LE MAIRE : Alors j'ai rencontré avec...

M. Jacques GROSPERRIN : Parce qu'on la met en difficulté. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur GROSPERRIN.

J'ai rencontré, avec Anne VIGNOT, et le service des Espaces verts, et mon Cabinet, on a rencontré Monsieur LAMURE, le Président de l'association de chasse. Je lui ai... Ça s'est d'ailleurs très bien passé. Des gens très compréhensifs. Et je leur ai dit que ce n'était pas dirigé contre eux, mais qu'il y avait un problème de responsabilité. Nous nous sommes donc mis d'accord. Je leur ai écrit ce matin. Je vais vous lire la lettre en fait que je leur ai écrit, il y en a pour une minute et demie :

« Vous m'avez sollicité pour échanger sur les modalités de pratique de la chasse suite à l'arrêté de fermeture des forêts communales de Besançon. Je précise bien que si cet arrêté n'était pas pris, qu'il y a un accident, c'est le Maire personnellement qui est responsable. Personnellement. Pas la commune, le Maire.

Suite à la réunion qui s'est... mais nous avons considéré qu'effectivement, il fallait regarder ça peut-être d'une façon différente.

Suite à la réunion qui s'est tenue jeudi dernier en ma présence, celle de Madame VIGNOT, adjointe en charge du développement et de l'environnement, du cadre de vie, de la transition énergétique, et de la Direction biodiversité espaces verts, et au vu des enjeux particuliers, en matière d'accroissement des populations de sangliers sur le territoire, il a été acté que les opérations de régulation cynégétique du sanglier pouvaient être envisagées. C'est-à-dire que le sanglier, c'est une vraie menace pour nos cultures, mais aussi pour les personnes, puisqu'il y en a même qui se baladent sur les rails du tram. Donc on a passé des accords avec eux, et je vais vous donner le contenu de ces accords, et c'est fait en lien avec les chasseurs. Je ne peux pas vous laisser dire que nous ne les considérons pas. On considère les chasseurs, ça s'est très, très bien reçu, il y a un bon dialogue. On était quatre, cinq, ça s'est très bien passé. Il n'y a donc pas un manque de considération. Je dirais même, bien au contraire, et je me plais à dire, à souligner qu'en face de nous, avec Monsieur LAMURE, que le Président est

quelqu'un qui comprenait quelle était ma décision, parce qu'effectivement, il y a un problème de responsabilité. Mais nous avons donc trouvé des solutions.

Il y aura donc un travail de sécurisation du secteur forestier à mener par la Ville de Besançon, en lien avec l'ACCA de Besançon, puisque je disais, je suis donc favorable à trouver des solutions pour déroger aux dispositions d'interdiction prises ce jour, donc pour permettre la chasse sous certaines conditions.

La définition des dispositifs de sécurisation et de responsabilisation des chasseurs, la définition des modalités techniques d'organisation des battues en proposant un plan spécifique de régulation des espèces, puisque c'est ça la question. À titre d'exemple, ces modalités pourraient consister à :

- Faire un état des lieux des secteurs de chasse ;*
- Définir de nouvelles parcelles éventuelles où la pratique de la chasse pourrait s'exercer ;*
- Définir de nouvelles zones de lignes de poste sur des zones préférentiellement sans arbres, dépérissant, et à défaut, sécuriser des lignes de tir ;*
- Adapter le nombre de battues pour éradiquer les sangliers ;*
- Travailler une communication envers le grand public pour expliquer qu'il s'agit d'une action spécifique de régulation nécessaire d'une espèce dans un contexte spécifique, et pour l'intérêt général qui est mis en avant.*

Je souhaite que nous puissions rapidement finaliser la mise en œuvre des dispositions pratiques qui vous permettront d'intervenir, donc de re-chasser ».

Voilà ce qui a été fait, et il n'y a pas de souci particulier avec les chasseurs. Voilà. Donc c'est ce que j'ai écrit à Monsieur LAMURE ce matin, donc ils vont pouvoir chasser, faire des battues organisées sur des conditions très précises. Voilà, je vous remercie.

M. Philippe MOUGIN : Oui, je vais être très bref, oui sur le fond, mais je m'abstiendrai puisqu'il y a un marché.

M. LE MAIRE : D'accord. OK. Des autres abstentions ? Des autres oppositions ? Je n'en vois pas. 1 abstention. Merci ».